

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES	14
2021-146 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	14
2021-147 Montant des indemnités des élus locaux – Année 2021	14
2021-148 Modification du règlement intérieur du Conseil municipal – Droit d’expression des conseillers municipaux	19
2021-149 Modifications statutaires : Restitution de la compétence optionnelle en matière de « création ou aménagement et entretien de voirie d’intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d’intérêt communautaire	28
2021-150 Décision modificative n°5	28
2021-151 Projet de budget primitif 2022	28
2021-152 Fiscalité locale – Fixation des taux des taxes ménages pour l’année 2022	67
2021-153 Révisions des autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP).....	68
2021-154 Politique tarifaire 2022	68
2021-155 Mutualisation d’un véhicule de service avec Nevers Agglomération par le Maire-Président	71
2021-156 Garantie d’emprunt Nièvre Aménagement – Convention publique d’aménagement Opération 96 site caserne Pittié Le Cobalt – Garantie de 40 % d’un prêt de 6 300 000 €	76
2021-157 Versement d’une subvention d’équipement à l’association ASPTT Nevers Omnisport section Tennis pour la rénovation de trois courts de tennis.....	76
2021-158 Renouvellement du contrat de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASP USON Rugby Plus	76
2021-159 Attribution de subventions aux Anciens Combattants.....	85
2021-160 Recensement 2022.....	85
2021-161 Mise à disposition d’un agent de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération.....	85
2021-162 Mise à disposition d’un agent entre la communauté d’Agglomération de Nevers et la Ville de Nevers sur le poste de chargé de mission data – Stratégie SIG	90
2021-163 Vente d’un appartement rue de Lourdes à Nevers.....	90
2021-164 Autorisation de remisage à domicile des véhicules municipaux	90
2021-165 Mise en vente d’un terrain au 36, rue des Chailloux à Nevers	90
2021-166 Mise en vente d’un appartement au 21, rue Saint-Martin à Nevers	90
2021-167 Mise en vente de locaux 2 & 4 rue des Quatre fils Aymon à Nevers	90
2021-168 Déclassement par anticipation et désaffectation du parc de l’ancienne Banque de France à Nevers	90
2021-169 Vente du bâtiment dit « Bourse du Travail » boulevard Pierre de Coubertin à Nevers	95
2021-170 Mise en vente d’un appartement 129 rue de la Pompe à Paris – seizième arrondissement	104

SANTÉ ET ACTION SOCIALE	104
2021-171 Attribution d'une subvention à l'association REUSSIR.....	104
2021-172 Attribution d'une subvention à l'association MOM'EN COULEURS	104
2021-173 Attribution d'une subvention à l'ASEM.....	104
RELATION CITOYENNE.....	104
2021-174 Attribution d'une subvention à l'association ESGO.....	104
2021-175 Attribution d'une subvention à l'association Interstice	104
2021-176 Attribution d'une subvention au Centre Social IRAE Banlay	104
2021-177 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Social Banlay	104
2021-178 Attribution d'une subvention au Centre social Baratte.....	105
2021-179 Attribution d'une subvention Exceptionnelle au Centre Social de La Baratte	105
2021-180 Attribution d'une subvention au Centre Social Accords de Loire.....	105
2021-181 Subvention exceptionnelle Centre Social Accords de Loire	105
2021-182 Attribution d'une subvention au Centre Social Vertpré	105
2021-183 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Social Vertpré	105
2021-184 Désignation de représentants auprès de l'association Centre social Vertpré.....	105
ENFANCE JEUNESSE.....	106
2021-185 Attribution d'une subvention à l'association BIJ	106
2021-186 Attribution d'une subvention pour la mise en place d'un Fonds d'Aide aux Etudiants ...	106
2021-187 Attribution de subventions aux associations Enfance Jeunesse.....	107
2021-188 Convention d'objectifs et de moyens « Crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)	107
ATTRACTIVITÉ.....	108
2021-189 Dérogation à la règle du repos hebdomadaire – Autorisation d'ouvertures dominicales .	108
2021-190 Attribution d'une subvention à l'association BAC FM.....	113
2021-191 Subventions de fonctionnement aux associations de jumelages.....	113
2021-192 Attribution d'une subvention à l'association Les Vitrines de Nevers et du Grand Nevers	113
SPORT ET BIEN-ÊTRE	113
2021-193 Attribution de subventions aux associations sportives locales	113
2021-194 Versement d'une subvention pour l'organisation du Top Perche 2022.....	113
2021-195 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Académie de Boxe Citoyenne de Nevers : soutien à l'organisation du gala de boxe 2021	114
CULTURE.....	114
2021-196 Attribution de subventions aux associations culturelles – Année 2022.....	114
2021-197 Patrimoine et transmission : partenariat Ville de Nevers / Pass Patrimoine Patrivia	118

SÉCURITÉ.....	118
2021-198 Contrat de sécurité intégrée entre l'État et la Ville de Nevers.....	118
URBANISME.....	129
2021-199 Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Nevers Agglomération, la Ville de Varennes-Vauzelles et la Ville de Nevers – Aménagement cyclable.....	129

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous déclarons ouverte la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2021. Bonsoir à toutes et à tous.

Je voulais déjà donner lecture des procurations. Il y en a pas mal ce soir.

Céline Morini a donné pouvoir à Christine Kronenberg.

Pierrette Concile à Marylène Rocher.

Sophian Saouli à Walid Ghessab.

Guy Grafeuille à Isabelle Kozmin.

Cécile Dameron à Corinne Mangel.

Chrystel Pitoun à Daniel Devoise.

Basile Khouri à Michel Suet.

Florence Vard a donné pouvoir à Rose-Marie Gerbe. Vous n'étiez pas au courant ?

Mme Dupart-Muzerelle – Excusez-moi, Monsieur le Maire, je pense que Nathalie Charvy m'a donné pouvoir également.

M. le Maire – Je n'ai pas de pouvoir de Nathalie Charvy pour vous.
Si vous avez le moyen de régulariser cela dans le cours du Conseil rapidement, il n'y a pas de souci, mais, pour l'instant, nous ne l'avons pas.

Anne Wozniak a donné pouvoir à Marylène Rocher.

La procuration de Guy Grafeuille à Isabelle Kozmin s'appliquera quand elle sera elle-même présente.

Je propose comme secrétaires de séance Christine Kronenberg, et Vincent Morel s'il en est d'accord ; et si vous en êtes d'accord.

Pas d'opposition ?

Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Avant que nous abordions l'ordre du jour plus précisément, je voulais rappeler que les règles dérogatoires pour les organes délibérants sont prolongées jusqu'au 31 juillet 2022 au plus tard. C'est la loi « vigilance sanitaire ». Ce qui ramène le quorum à un tiers, mais de toute façon nous l'atteignons, et je rappelle qu'effectivement chaque élu peut disposer de deux pouvoirs.

Avant d'examiner les délibérations, Amandine Boujlilat voulait faire une intervention. Je lui cède la parole.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Chers collègues.

J'aimerais, avant de commencer ce Conseil municipal, exprimer ce soir un sentiment de colère en tant qu'élue, et en tant qu'élue locale.

Ces derniers jours, le Maire et d'autres élus du territoire, par ailleurs – en tout cas, pour ceux dont on a connaissance – ont été victimes de menaces de mort, dans le cadre de leurs fonctions d'élus.

Ce soir, la seule expression qui me vient à l'esprit, si familière soit-elle, et j'espère que vous me le pardonnerez, pour décrire ces actes, c'est véritablement « ras-le-bol ! ». Marre de banaliser les violences en tous genres faites aux élus. Marre de lire dans la presse de façon quotidienne et à travers la France entière qu'un élu s'est fait soit agresser physiquement ou qu'un autre a reçu des menaces de mort, ou que son véhicule a été incendié dans la nuit.

Et quand un élu est agressé, c'est aussi parfois sa famille qui l'est ; des proches, qui n'ont rien demandé et qui subissent.

C'est tout simplement insupportable.

Nous sommes ainsi en tant qu'élus invités à suivre des formations pour pouvoir se défendre. Peut-être que tout le monde ne le sait pas. Cela me semble intéressant d'en informer nos concitoyens. Oui, vous avez bien entendu ; les élus sont invités en 2021 à se former pour savoir comment se protéger face à des comportements dangereux. Ce sont les forces de l'ordre, et on les en remercie, qui accompagnent les élus volontaires à suivre ces formations.

En 2021, 800 élus locaux ont déjà fait l'objet d'agressions ou de menaces tout court, et ce sont évidemment 800 agressions de trop.

Chers collègues, que l'on soit de gauche, de droite, sans appartenance politique, nouveaux élus ou expérimentés, issus d'une majorité ou d'une opposition, nous sommes avant tout élus démocratiquement, et nous défendons avant tout des convictions dans l'intérêt d'un territoire et de ses habitants. Nous le faisons avec passion, bien souvent, mais c'est avant tout la passion des autres qui nous anime, et je crois que c'est le cas pour tout le monde dans cette enceinte, le souci de bien faire, le souci de nos concitoyens.

L'engagement au service des autres à lui seul inspire le respect. Le respect de l'individu et le respect de la fonction.

Monsieur le Maire, comme nous nous apprêtons à ouvrir les débats pour ce Conseil municipal, j'en profite pour insister sur la notion de respect mutuel dont nous devons faire preuve lors de nos échanges dans cette enceinte, et il me semble que nous nous sommes toujours efforcés, tous, ici, au Conseil municipal de Nevers, et au Conseil d'Agglomération aussi, je crois, d'en être dignes.

C'est donc bien la concorde républicaine qui doit régner dans cette enceinte, celle qui garantit au minimum une atmosphère propice au débat, et je sais que ce soir encore ce sera le cas.

J'aimerais donc juste rendre hommage ce soir à l'ensemble des élus de notre pays qui se battent pour faire vivre la démocratie et soutenir ceux qui ne flanchent pas. Quand on s'attaque à un élu, on s'attaque à la République. Et la République, elle non plus ne flanchera pas.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Maire – Je voulais remercier Amandine Boujlilat pour ses propos. Je voulais aussi remercier l'ensemble des élus du Conseil, qui m'ont manifesté leur soutien ; et dénoncer aussi ce qui s'est passé au Mont Valérien, qui est tout simplement une négation de ce que nous sommes aujourd'hui.

François Diot.

M. Diot – Madame Boujlilat, nous partageons entièrement vos propos, de la première à la dernière ligne. On ne peut pas dire mieux.

M. le Maire – Encore une fois, et sans faire de la redondance, nous sommes là pour faire du mieux que nous pouvons. J'ai constaté depuis 7 ans où je côtoie des élus, quels que soient leur appartenance et leurs territoires, qu'une très large majorité sont là pour essayer d'agir envers les autres. Cela ne justifie aucune attaque, qu'elle soit personnelle ou qu'elle soit d'injure, et encore moins de menaces, et encore moins de violence. Il serait bien que certains le comprennent. Sinon, c'est inquiétant pour la suite de notre République.

Nous allons continuer, parce que, ce qu'il faut, c'est continuer ; ne pas faire comme si de rien n'était, mais, en tout cas, montrer que force est à la démocratie et au respect des lois, et des uns et des autres. Je ne sais plus qui l'a dit, mais la grandeur de la démocratie, c'est de permettre à celui avec lequel on n'est pas d'accord de le dire. Je pense que c'est cela qui est important, et pas autrement. Et que nous sommes soumis au jugement de nos concitoyens, à chaque échéance, et c'est la majorité qui tranche, comme usuellement depuis des siècles maintenant, dans notre pays.

Merci encore, en tout cas, de ce soutien unanime, et je le partage avec tous ceux qui sont concernés. Je pense aussi au maire de Poissy, Karl Olive, que quelqu'un voulait égorger dans sa mairie, après avoir tourné toute la nuit autour de sa maison. Les élus ne sont pas des cibles ; ce sont des citoyens qui exercent un temps une fonction que les autres leur confient, et rien de plus.

Isabelle Kozmin est arrivée ; elle peut exercer aussi son pouvoir.

Avant de parler des délibérations, je crois qu'il y a une question d'Emilie Chamoux sur les décisions du Maire.

Mme Chamoux – Bonsoir à tous. Je ne reviens pas sur les propos de Mme Boujlilat, que je soutiens.

Je voulais revenir sur la décision n° 288, au sujet de la mise en place de caméras haute définition qui s'avèrent nécessaires au niveau « d'une signalisation horizontale dynamique ». J'imagine que c'est un passage piétons éclairé. Je vois qu'il y a un avenant qui est signé avec une entreprise, qui s'appelle l'entreprise Colas, pour préciser « les droits et obligations relatifs au traitement et à la protection des données ». J'aurais voulu avoir quelques précisions sur l'utilité et l'intérêt de ce dispositif lié à ces caméras installées sur ces passages piétons, et le type de données collectées à cet endroit. Ces caméras sont-elles encadrées par le comité d'éthique qui a été créé lors du dernier Conseil municipal ?

M. le Maire –

Et que nous allons essayer de mettre en place concrètement rapidement.

Je vais vous répondre le plus techniquement et de façon la plus compréhensible possible.

Là-dessus, je précise, comme d'habitude, que nous sommes filmés pendant ce Conseil. Il y a quelque public présent, mais que nous avons limité, compte tenu de la situation sanitaire.

L'avenant porte sur un contrat que nous avons conclu avec la société Colas le 10 février 2020, pour un certain nombre de dispositifs lumineux et dynamiques sur l'avenue Bérégovoy, ce qui constitue une expérimentation comme à Nantes et à Mandelieu. Je précise évidemment que c'est très peu consommateur d'énergie parce que, l'idée, c'est de l'inscrire dans une démarche, malgré tout, vertueuse.

L'avenant sur lequel vous m'interrogez vise à clarifier les relations entre la Ville de Nevers, Flowell – c'est le nom du dispositif –, et Starling Technology, dans le cadre de la modification du système de détection nécessaire au pilotage du dispositif de signalisation horizontale lumineuse à l'intersection de l'avenue Pierre Bérégovoy et de la rue Hoche.

Comme vous le savez, nous avons 5 passages piétons concernés, et l'objectif de la convention initiale, c'est de permettre des expérimentations, avec un certain nombre de données qui sont partagées avec la Ville de Nevers, pour nous aider aussi sur la sécurité routière notamment, et le comportement sur la route, à partager entre les différents usagers. La société Colas a développé son système ailleurs après, et elle souhaite l'améliorer ; c'est pour cela qu'elle le bouge régulièrement, et que nous aurons peut-être d'autres avenants, parce que l'innovation en fait naître parfois d'autres.

Sur l'aspect technique, et je comprends l'intérêt par rapport aux caméras, la détection actuellement est effectuée avec un radar et un système d'imagerie thermique. Dans le cadre du contrat d'expérimentation que nous avons, la société Flowell va remplacer ces dispositifs par une caméra équipée d'un dispositif d'apprentissage automatique. C'est un nouveau système qui permet d'affiner les scénarios reconnaissables, puisqu'il y a différentes combinaisons qui sont travaillées, de présence de véhicules, de façon différenciée, de piétons ou de cyclistes, et par conséquent d'améliorer les scénarios d'allumage des dispositifs

lumineux afin de renforcer leur efficacité. J'ajoute que c'est aussi pour permettre aux cyclistes de traverser la voie de façon plus sécurisée.

Ce nouveau système est conçu pour que les images soient anonymisées directement par le matériel. Sur le matériel, il y a un floutage en direct ; on ne les floute pas après, ce qui arrive parfois. Le floutage est automatique.

Ce dispositif est développé par la société anglaise Starling Technology. Cette société n'accèdera aux images, qui resteront anonymisées pour tout le monde, que dans des opérations de maintenance. Compte tenu de ces modifications d'expérimentation, il fallait établir un avenant au contrat initial pour clarifier les rôles de chacun dans la gestion des domaines générés par le système.

Par rapport au RGPD, et au-delà des dispositifs d'anonymisation, qui garantissent la non-reconnaissance des utilisateurs, la société Colas a réalisé une analyse d'impact sur la vie privée, qui a été transmise à la Commission Nationale Informatique et Libertés en respect des articles 35 et 36 du RGPD. Sur cette transmission, la CNIL n'a pas émis d'objections. Je précise que les services de la Ville de Nevers n'ont pas accès aux images, qui sont cloisonnées dans le système, et que les images captées sont exclusivement réservées au dispositif de signalisation intelligent. La Ville de Nevers a établi un contrat de sous-traitance avec la société Colas, en application de l'article 28 du RGPD. Il encadre la sécurisation des opérations de maintenance et d'entretien qui pourraient ponctuellement permettre d'accéder aux images. La préfecture de la Nièvre, bien sûr, a été informée, comme c'est d'usage, de la mise en place du dispositif.

Je pense avoir répondu le plus complètement possible à votre question, et j'espère avoir rassuré sur le fait que, même s'il y a des caméras qui vont détecter au lieu des radars, cela ne changera rien sur le respect de la vie privée, à laquelle je suis, avec nous tous, particulièrement attaché, nonobstant les dispositifs d'innovation.

Nous allons passer, s'il n'y a pas d'autres questions sur les décisions du Maire, aux délibérations. Sachant que, vous le savez, c'est aussi, en continuité de l'examen du débat d'orientations budgétaires, un Conseil principalement dédié au budget primitif 2022.

Sauf si quelqu'un n'était pas d'accord, je vous propose de procéder comme d'habitude, c'est-à-dire que nous nous mettons d'accord sur les délibérations à débattre, et nous votons les autres sans débat, sauf si l'un d'entre vous n'était pas d'accord avec ce système, qui existe depuis un certain temps maintenant.

Nous procédons comme d'habitude.

Amandine Boujlilat ?

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire. Pour le groupe majoritaire, nous proposons de mettre au débat les délibérations suivantes : 148, 151, 152, 154, 158, 161, 162, 168, 169, 184, 186, 188, 194, et 198.

M. le Maire –

Y a-t-il d'autres demandes ?
Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Pour moi, ce sont les délibérations suivantes : 147, 148, 151, 155, 161, 162, 169, 186, 196, et 198.

M. le Maire – Vous avez demandé les délibérations 161 et 162 ? D'accord.
Y a-t-il d'autres demandes ?
François Diot.

M. Diot – Pour notre part, nous rajouterions simplement à tout cela la délibération n° 189.

M. le Maire – Oui, dans les échanges entre groupes, on voit que les autres sont communes.

M. Diot – Voilà. Nous rajouterions donc simplement la délibération n°189, une délibération habituelle relative à la dérogation à la règle du repos hebdomadaire, c'est-à-dire l'ouverture des magasins le dimanche.

Avant cela, Monsieur le Maire, si vous le permettez, deux petits mots.

On n'est pas dans un contexte habituel, et on ne peut pas commencer non plus ce conseil là comme si de rien n'était.

Nous venons de croiser des dizaines et des dizaines de personnes massées devant l'entrée du Palais ducal, sur un sujet qui est quand même le 24^e à l'ordre du jour d'aujourd'hui, et qui est la vente de la Bourse du Travail. Je pense que, par respect pour elles, on aurait pu, et on pourrait suspendre la séance, leur donner la parole, comme cela se fait dans tout un tas d'assemblées élues, simplement pour entendre ce qu'elles ont à nous dire. Je pense que ce serait de bonne gouvernance. Cela permettrait d'abord de rapprocher peut-être les citoyens des élus ; on en parle suffisamment. Et je pense que l'on devrait suspendre la séance, et donner la parole à ces personnes, qui sont capables de parler parfaitement pacifiquement, comme vous l'avez vu. Je pense qu'il ne faut pas ajouter une nouvelle forme de mépris à leur égard en les ignorant comme on le fait là, c'est-à-dire en commençant un Conseil comme si de rien n'était.

Il y a un vrai sujet ; je pense que l'on devrait leur donner la parole.

M. le Maire – C'est votre avis. Ce n'est pas le nôtre.

J'ai pu échanger avec des personnes que, pour la plupart, je connais depuis très longtemps ; ce n'est pas un souci. Je comptais aborder le contexte lors de la délibération numéro 169. Il y a des échanges avec mon Cabinet depuis quelques jours, et il leur a été expliqué qu'il n'y aurait pas de prise de parole, y compris parce que, d'abord, il y a un dialogue, et il y a une visite de ma part qui est calée depuis un mois avec le Président du Département jeudi, et une rencontre qui leur a été proposée. Les choses sont donc claires.

Je pense que ce n'est pas la peine d'essayer de mettre une pression ou autre. Je me suis engagé à plusieurs reprises sur le fait de contribuer à trouver une solution. Je n'en suis pas le seul tenancier. C'est ce qui est en train d'avancer, y compris sur des propositions que j'ai reçues il y a quelques jours de solutions au moins partielles, si ce n'est totales. Donc laissons les choses se faire.

Cette enceinte n'est pas le lieu, pour l'instant, du débat. Il y a une manifestation. Nous limitons le public, compte tenu des règles sanitaires, et nous ne pouvons pas ajouter d'autres personnes.

Encore une fois, il n'y aurait aucun échange entre nous, je comprendrais votre question et j'y réfléchirais. Il est prévu une rencontre dans trois jours. Je pense que les choses se gèrent bien quand elles ne sont pas forcément publiques. Après, ce n'est pas la peine de les récupérer d'une façon ou d'une autre.

Je comprends votre demande, mais il n'y sera pas fait suite. D'ailleurs, ils le savent et ils l'ont compris. Ils ont acquiescé, et donc il n'y a pas de difficultés là-dessus, et j'ai pu avoir un échange, je pense, intéressant. Je vais réitérer cela jeudi, et, encore une fois, je me suis engagé à contribuer à trouver une solution, et celui qui en cherche, très clairement, c'est moi-même, et j'ai fait état de propositions qui, pour l'instant, n'étaient pas si simples que cela à mettre en œuvre, soit avec la SNCF à Varennes-Vauzelles (j'en avais parlé publiquement), soit dans des mètres carrés de l'État, mais pour l'instant qui ne sont pas disponibles ; cela peut être une solution en deux temps.

Ce que je vous propose, c'est que nous regardions cela plus en détail lors de l'examen de la délibération.

Mais, sur la forme que vous me proposez, nous leur avons expliqué pourquoi il n'y aura pas d'intervention en Conseil municipal, ce qui n'a pas posé de difficultés particulières, d'autant plus qu'il y a un dialogue calé depuis le 15 novembre. Malheureusement, il ne leur a pas été relayé suffisamment tôt, mais ce n'est pas un effet de ma part sur la manifestation. Il fallait le temps de trouver une date avec le nouveau président du Conseil départemental qui est d'accord pour essayer de régler la situation à mes côtés, et donc cette date a fini par leur être communiquée, mais elle est fixée depuis mi-novembre.

Ensuite, nous allons passer au vote des délibérations sans débat.

Je précise que ne prendront pas part au vote Yannick Chartier sur la délibération n° 175, et Christine Kronenberg pour la délibération n° 188.

Je vous propose donc de voter sans débat les délibérations suivantes :

2021-149 – Modifications statutaires : Restitution de la compétence optionnelle en matière de « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ». Je précise Cependant qu'un travail va se faire sur une nouvelle approche de la compétence « voirie », qui mériterait d'être re-réfléchie, derrière. C'est en parallélisme avec une décision également à voir en Conseil d'Agglomération. Il semblerait qu'il puisse y avoir un intérêt financier de peut-être

la porter à l'Agglomération, et y compris vis-à-vis du FPIC. Mais on en reparlera. Il y aurait donc quand même un travail qui va se faire, même si aujourd'hui nous vous proposons de voter cette restitution de compétence.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

2021-150 – Décision modification n°5

Adopté à l'unanimité.

2021-153 – Révisions des autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP)

Adopté à l'unanimité.

2021-156 – Garantie d'emprunt Nièvre-Aménagement – Convention publique d'aménagement Opération 96 site Caserne Pittié Le Cobalt – Garantie de 40 % d'un prêt de 6 300 000 €

Adopté à l'unanimité.

2021-157 – Versement d'une subvention d'équipement à l'association ASPTT Nevers Omnisport section tennis pour la rénovation de trois courts de tennis

Adopté à l'unanimité.

2021-159 – Attribution de subventions aux Anciens Combattants

Adopté à l'unanimité.

2021-160 – Recensement 2022

Adopté à l'unanimité.

2021-163 – Vente d'un appartement rue de Lourdes à Nevers (il s'agit d'une partie du legs dans le cadre du Fonds Thuillier)

Adopté à l'unanimité.

2021-164 – Autorisation de remisage à domicile des véhicules municipaux.

Nous avons essayé d'appliquer des règles qui soient claires et équitables pour tout le monde.

Adopté à l'unanimité.

2021-165 – Mise en vente d'un terrain au 36, rue des Chailloux à Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2021-166 – Mise en vente d'un appartement au 21, rue Saint-Martin à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2021-167 – Mise en vente de locaux 2 et 4 rue des Quatre Fils Aymon à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2021-170 – Mise en vente d'un appartement 129 rue de la Pompe à Paris seizième arrondissement (cela concerne le fonds Thuillier)

Adopté à l'unanimité.

2021-171 – Attribution d'une subvention à l'association REUSSIR

Adopté à l'unanimité.

2021-172 – Attribution d'une subvention à l'association MOM'EN COULEURS
Adopté à l'unanimité.

2021-173 – Attribution d'une subvention à l'ASEM
Adopté à l'unanimité.

2021-174 – Attribution d'une subvention à l'association ESGO
Adopté à l'unanimité.

2021-175 – Attribution d'une subvention à l'association Interstice
Adopté à l'unanimité. M. Chartier ne prenant pas part au vote.

2021-176 – Attribution d'une subvention au Centre Social IRAE Banlay
Adopté à l'unanimité.

2021-178 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Social du Banlay
Adopté à l'unanimité.

2021-179 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Social de la Baratte
Adopté à l'unanimité.

2021-180 – Attribution d'une subvention au centre Social Accords de Loire
Adopté à l'unanimité.

2021-181 – Attribution d'une subvention exceptionnelle Centre Social Accords de Loire
Adopté à l'unanimité.

2021-182 – Attribution d'une subvention au Centre Social Vertpré
Adopté à l'unanimité.

2021-183 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Social Vertpré
Adopté à l'unanimité.

2021-185 – Attribution d'une subvention à l'association BIJ
Adopté à l'unanimité.

2021-187 – Attribution de subventions aux associations Enfance Jeunesse
Adopté à l'unanimité.

2021-190 – Attribution d'une subvention à l'association BAC FM
Adopté à l'unanimité.

2021-191 – Subventions de fonctionnement aux associations de jumelage
Adopté à l'unanimité.

2021-192 – Attribution d'une subvention à l'association Les Vitrines de Nevers et du Grand Nevers

Adopté à l'unanimité.

2021-193 – Attribution des subventions aux associations sportives locales

Adopté à l'unanimité.

2021-195 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Académie de Boxe Citoyenne de Nevers : soutien à l'organisation du gala de boxe du 2021. Elle aura lieu le 18 décembre à 19 h 30 à la Maison des Sports. Vous y êtes conviés.

Adopté à l'unanimité.

2021-197 – Patrimoine et transmission : partenariat Ville de Nevers / Pass Patrimoine Patrivia

Adopté à l'unanimité.

2021-199 – Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Nevers Agglomération, la Ville de Varennes-Vauzelles et la Ville de Nevers – Aménagement cyclable.

Si je ne me trompe pas, cela concerne l'avenue des Grands Jardins.

Adopté à l'unanimité.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2021-146 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

(cf. supra ; question de Mme Chamoux)

Il en est pris acte à l'unanimité.

2021-147 Montant des indemnités des élus locaux – Année 2021

M. le Maire – Nous allons évoquer la délibération concernant le montant des indemnités des élus locaux pour l'année 2021.

Il résulte des nouvelles dispositions de la loi Engagement et Proximité que chaque année les communes, les Régions et les EPCI à fiscalité propre doivent, par mesure de transparence, établir un état de l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au sein de leur Conseil, au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés non seulement en leur sein, mais également au sein de tout syndicat ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie du CGCT (sociétés d'économie mixte ou sociétés publiques locales).

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. C'est une demande de prise d'acte. Il n'y a pas de vote pur et simple.

Je vais vous laisser la parole pour vos interventions.

Madame Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle : Merci, Monsieur le Maire. Mon intervention sera très brève, et c'est juste une question qui concerne vos indemnités, puisque celles qui vous reviennent au titre de votre mandat maintenant régional ne peuvent vous être versées puisque vous avez atteint le plafonnement dans vos indemnités d'élu. Nous avons posé la question en commission, mais je crois que nous n'avons pas bien compris à qui revenait, en fait, cette somme de 15 000 €.

M. le Maire – Oui, que je n'ai d'ailleurs pas perçue, loin de là, dans son entier. Je ne vous cache pas que moi aussi j'étais le premier surpris, puisqu'évidemment j'avais fait le nécessaire pour expliquer les indemnités que je percevais dans le cadre de mes autres mandats. Nous avons obtenu, suite à la question que nous avons formulée auprès de la Région, une réponse tout à l'heure. Je vais laisser Michel Suet vous l'expliquer. Puisque, effectivement, cela faisait partie d'une des interrogations que nous partagions.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.

Le plafond des indemnités pour tout élu est de 8 434,85 € par mois. On va partir de ce postulat-là ; je vais essayer de vous décliner comment cela se passe.

Les indemnités Ville qui sont versées au Maire représentent en brut 4 202,24 €.

Les indemnités Agglomération représentent 4 232,45 €.

Les indemnités Région, telles qu'elles nous ont été indiquées ici, sont de 2 567 €.

Le total de tout cela se monte à 11 001,69 €.

De cette somme, il faut déduire les cotisations sociales obligatoires (IRCANTEC, Sécurité Sociale, CSG, CRDS, DIF). Elles représentent 1 139,43 €.

Quand on enlève ces 1 139,43 € au total des indemnités que j'ai indiquées précédemment, de 11 001,69 €, cela donne 9 862,26 €. C'est donc ce montant qu'il faut comparer au plafond indiqué tout à l'heure. Cela donne une différence de 1 427,41 €. C'est cette somme qui est écartée sur les indemnités versées par la Région.

Les indemnités versées par la Région, s'il n'y en avait pas eu d'autres, se seraient élevées à 2 567 €. On écarte à hauteur de 1 427,41 €. Il reste donc 1 139,59 € par mois brut. C'est uniquement sur cette somme-là qu'il y a paiement des cotisations sociales. C'est la loi.

La part qui est écartée est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le conseiller exerce le plus récemment un mandat ou une fonction. Cela veut donc dire que cet écartement bénéficie à la Région, et pas à la Ville et à l'Agglomération.

Le tableau fourni comporte une erreur, commise par la Région. Il vous avait été indiqué une rémunération brute du 2 juillet au 31 décembre de 15 316,44 € ; en

réalité, c'est faux. C'est 1 139,59 € X 6, à savoir 6 837,54 €. C'est cela, le bon montant qu'il aurait dû y avoir dans cette colonne. Ai-je été clair ?

Mme Dupart-Muzerelle – Je vous remercie.

M. le Maire – Madame Chamoux, vous vouliez intervenir aussi là-dessus ?

Mme Chamoux – Oui. C'était simplement pour rappeler que les sommes touchées paraissent parfois bien élevées par rapport à ce que d'autres personnes peuvent toucher.

Par ailleurs, je m'interroge quand même sur la possibilité d'exercer toutes ces fonctions. Il me semble que c'est compliqué pour une seule personne de devoir se partager entre trois endroits, et cumuler autant de fonctions.

M. le Maire – Pour la partie Ville et Agglomération, cela fait 7 ans que je le fais. C'est très exigeant. C'est un peu mon métier. Je ne vous cache pas que mon activité privée forcément pâtit de mon engagement d'élu. J'ai aussi des salariés ; je n'ai pas arrêté parce que je suis élu. Il faut aussi tenir compte d'où l'on vient. Les disponibilités ne sont pas les mêmes quand on vient de la fonction publique et du privé. Le jour où je retournerai pleinement, il y aura forcément des incidences sur aussi mes retraites, qui ne seront plus du tout pareilles puisque je n'ai plus de revenus directs de mon activité d'avocat. Il y a tout un tas de choses à penser.

Je voudrais aussi vous inviter peut-être à venir une semaine avec moi pour voir le nombre d'heures que cela représente, le nombre de jours, qui sont souvent de 7, et voir le nombre de responsabilités aussi, avec un certain nombre d'agents dans les collectivités. Si l'on cumule, on doit être autour de 1 200 agents. Et puis les responsabilités globales de fonctionnement.

Je ne perçois ni plus ni moins que ce que perçoit un maire et président d'agglomération ailleurs en France, très clairement. Mon rôle de conseiller régional effectivement me demande encore plus de temps, mais nous sommes aussi une équipe globale à nous tous, et il y a certains sujets auxquels vous êtes les bienvenus pour travailler avec nous, et il y a une équipe majoritaire aussi sur laquelle je peux m'appuyer parce qu'elle est un peu plus expérimentée que le premier mandat, et des services aussi, que je remercie, qui m'épaulent aussi, parce que je ne fais pas tout cela tout seul, bien évidemment ; mais je veille à respecter un équilibre entre le fonctionnement des collectivités. J'ai aussi une mission particulière en ce moment qui me prend beaucoup de temps à Bercy, puisque je co-préside les Assises du Commerce, ce qui est plutôt intéressant pour notre Ville aussi, parce que l'on va proposer très concrètement de nouvelles idées qui pourront s'appliquer sur des territoires comme les nôtres.

C'est exigeant, mais quand j'assume une fonction, je le fais ; je n'ai pas l'habitude de prendre des postes pour que ce soit juste marqué sur mon curriculum vitae. J'ai la chance de peu dormir, et je pense avoir une capacité de travail que j'ai démontrée.

Après, si ça vous choque, cela ne me choque pas quand je regardais mes revenus en tant qu'avocat. J'ai fait un choix, je ne me plains pas. Attention à ne pas tirer les choses vers le bas. Un maire au Canada, c'est 18 000 dollars canadiens par mois, pour un groupe de 5 ou 6 conseillers autour. Un maire en Allemagne, pour une ville comme nous, c'est 9 000 € par mois. Je vous donne quelques éléments de comparaison. Parce que tirer les choses par le bas, ce n'est jamais bien.

Je suis conscient aussi de ce que je perçois. Mais, encore une fois, cela correspond aussi à un nombre d'heures, et, si l'on divise par le nombre d'heures, vous verrez que ce n'est pas si colossal que cela pourrait représenter sur le papier.

Michel Suet vous l'a dit aussi, la somme qui a été indiquée, à ma grande surprise, par la Région n'est pas celle que j'ai perçue. J'ai perçu un peu plus de 4 000 € net à ce jour. Dans le cadre de la prise d'acte que nous allons faire, je vous demanderais donc évidemment de tenir compte de la correction que nous avons apportée, puisque cela sera 6 837,54 € et non pas 15 316,44 €.

Je précise aussi que je reverse une partie de ces sommes à mon groupe politique majoritaire et également dans d'autres cadres politiques.

François Diot.

M. Diot –

Oui, Monsieur le Maire, sauf qu'il y a plein de maires et de présidents d'agglomération en France qui ne font pas voter par leur Conseil municipal l'indemnité maximale. Voilà. Donc quand vous dites que c'est normal, non. Vous vous êtes fait voter l'indemnité maximale, qui fait que vous êtes plafonné. Et c'est cela qui est discutable.

Mais, au-delà même de votre indemnité à vous, moi, ce que je remarque, c'est l'enveloppe globale de l'ensemble des indemnités versées au maire et aux adjoints, qui s'élève à plus de 400 000 € par an sur le budget de la Ville ; cela fait quand même 2,4 M€ sur la durée du mandat. Et on est au second mandat.

Je pense que c'est un poste que l'on pourrait modérer. Alors que l'on est amené à faire des économies partout, je pense que c'est le genre de poste qu'il faudrait, même symboliquement, baisser dans la période. Plus de 400 000 € d'indemnités au total pour les élus pour une Ville comme Nevers, cela me semble très excessif. Et c'est d'ailleurs, là aussi, le *maximum maximorum*. Je crois que l'on n'a pas le droit de verser un centime de plus : donc on maximise. C'est un état d'esprit.

M. le Maire –

On a bien compris.

Michel Suet.

M. Suet –

Les 400 000 € sont versés depuis même avant que nous soyons là, Monsieur Diot. Depuis le précédent mandat, cela a été fait. Quand nous sommes arrivés, savez-vous sur quoi nous nous sommes calqués ? Sur ce qui était pratiqué avant.

Je m'en rappelle parfaitement ! C'est donc exactement la même chose ! Je peux vous assurer que c'est exactement la même chose. C'est là-dessus que nous nous sommes calqués, et c'est là-dessus que nous avons pu calculer votre propre indemnité.

Ceci dit, pour en revenir à l'indemnité du Maire, sur la Ville le Maire n'est pas au maximum ; son montant est partagé entre l'Agglomération et la Ville. Nous avons donc fait du 50/50. Mais il n'est donc pas au maximum.

M. le Maire –

Nous essayons d'être justes et équitables entre les différentes collectivités.

Je voulais aussi rappeler que le fait d'être conseiller régional, c'est la première fois, à ma connaissance, que le Maire de Nevers l'est. Ce n'est pas négligeable compte tenu des partenariats que nous avons avec la Région sur un certain nombre de financements que je commence à aller chercher pour nos projets Ville et Agglomération de façon un peu supérieure à ce dont nous étions dotés auparavant. Un petit investissement régional peut donc aussi s'avérer assez intéressant sur les projets de territoire ; pas à titre personnel bien évidemment.

Ensuite, je le redis, cette démagogie de dire qu'il faut que les élus baissent leurs indemnités, montrent l'exemple, etc., je ne suis pas d'accord avec cela. Dans un certain nombre de pays, c'est fixé. Moi, je vais proposer au Président de la République une évolution de la règle qui dise que, dans des communes de telle strate, l'indemnité est de tant ; et cela ne fait pas débat, et chacun sait les choses, et chacun y va.

Moi, j'attire votre attention sur le fait qu'en diminuant drastiquement les indemnités, vous aurez toute une frange de la population qui ne viendra pas, et notamment du privé. Encore une fois, je n'oppose rien, mais, quand vous venez du privé ; et c'est peut-être aussi vrai pour votre équipe, mais des personnes m'ayant accompagné dans la campagne m'ont supplié qu'elles ne soient pas sur la liste parce qu'elles craignaient de mettre en difficulté leur affaire, leurs salariés. C'est mon cas, à mon cabinet ; je le sais, parce que, depuis 7 ans, c'est compliqué. Il faut donc tenir compte de cela. Il faut tenir compte des incidences à titre professionnel. Moi, je suis de ceux qui plaident pour que les élus continuent d'avoir une fonction professionnelle, car c'est aussi bien de garder les pieds sur terre ; pas que pour des questions de revenus... c'est aussi une façon de garder les pieds sur terre. Nous ne sommes là qu'à titre temporaire. Pour moi, élu, ce n'est pas un métier, c'est une fonction temporaire ; le métier, c'est autre chose.

Donc, voilà, il y a tout un tas d'incidences. Je comprends que l'on peut le voir différemment en fonction de son statut et d'où l'on vient. Il y a une grande majorité de maires ou de présidents d'agglomération qui perçoivent exactement ce que je perçois, et c'est bien plus que ceux qui baissent ces indemnités. Cela les regarde, pour des raisons politiques ; moi, je considère que c'est plus de la démagogie qu'autre chose.

Vous parlez de « titre symbolique » ; cela ressemble à quoi, « à titre symbolique » ? Je préfère très concrètement trouver des pistes d'économies bien supérieures, et je pense que nous l'avons démontré. Comme l'a dit Michel Suet, je n'ai fait que percevoir mes indemnités de maire telles que les percevait le maire

précédent ; de l'équipe à laquelle vous étiez lié avant. C'est donc bien de mettre le focus sur moi aujourd'hui, mais c'était la même chose avant. Sauf que, par exemple, mon prédécesseur avait deux chauffeurs ; je n'en ai plus ! Sauf que le coût du Cabinet à la Ville de Nevers, c'était 750 000 € ; en un an, je l'ai divisé par deux. Si vous multipliez cela par le nombre d'années où je l'ai divisé par deux, cela me permet de financer des projets...

Des pistes d'économies, on les trouve bien ailleurs que dans mes indemnités et celles des autres élus. Et moi je considère que d'ailleurs les autres élus pourraient même être mieux payés. Je pense notamment aux adjoints et aux conseillers délégués, et aux conseillers tout court.

Donc je ne suis pas pour cette démagogie de baisser les indemnités des élus. Je pense qu'au vu du travail quotidien accompli par ceux qui s'investissent dans leurs fonctions, ce n'est absolument pas volé. Nous allons nous intéresser tout à l'heure aux véhicules que j'ai mutualisés, plutôt que d'avoir un véhicule à l'Agglomération et un véhicule à la Ville ; là aussi nous avons fait des économies, car, parfois, là où il y avait trois voitures, on en a remplacé par une.

Je pense que c'est donc bien plus parlant que de demander une baisse symbolique, pour un investissement qui est de 24/24 heures et de 7/7 jours parfois.

Voilà. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose que nous votions la prise d'acte. Nous ne votons pas sur les chiffres ; nous votons la prise d'acte de cette présentation, sous réserve de la rectification que nous faisons sur la somme mentionnée par la Région, qui n'est pas du tout celle versée.

Y a-t-il des voix contre sur la tenue de ce rapport ? Des abstentions ?

Nous prenons acte de la présentation de ce rapport sur les indemnités.

Mme Dupart-Muzerelle – Excusez-moi, Monsieur le Maire, c'est juste pour savoir si vous avez bien reçu maintenant le pouvoir donné par Nathalie Charvy.

M. le Maire – Oui, je vous rassure, Madame Muzerelle, vous pouvez voter pour Mme Charvy, et lever vos deux mains.

Opposition : 0

Abstention : 0

Il en est pris acte à l'unanimité.

2021-148 **Modification du règlement intérieur du Conseil municipal – Droit d'expression des conseillers municipaux**

M. le Maire – Nous avons à examiner la délibération n° 148 qui concerne la modification du règlement intérieur du Conseil municipal, avec le droit d'expression des conseillers municipaux.

Je précise, peut-être pour accélérer les débats, qu'il s'agit évidemment de l'évolution par rapport au magazine unique de l'année prochaine. J'ai cru comprendre que vous aviez eu une émotion quant à une éventuelle réduction du nombre de caractères. Mais c'était une erreur matérielle. Je ne sais pas si c'était là-dessus que vous demandiez la parole, mais on est bien sur le même nombre de caractères qu'avant. Je vous le dis ; si cela peut simplifier les débats. Maintenant, cela ne vous empêche pas de vous exprimer si vous le souhaitez, mais il y a eu une erreur matérielle dans le texte initial qui réduisait le nombre de caractères ; mais ce n'est pas le cas. Y avait-il autre chose ?

François Diot, vous avez la parole sur autre chose.

M. Diot –

Oui. Parce que la délibération a d'autres impacts qu'une histoire de 100 signes espaces compris ou pas espaces compris, quand même.

En effet, derrière cette modification du règlement intérieur, il y a un autre sujet, d'une plus grande importance ; c'est la fusion du magazine municipal, le *Nevers ça m'botte* avec le magazine de l'Agglomération. C'est cela.

Nous avons déjà eu rapidement le débat au dernier Conseil d'Agglomération, mais je m'étonne quand même qu'une décision municipale d'une telle importance, car il s'agit quand même du bulletin municipal, du lien de notre assemblée avec les habitants, ne soit pas venue *es* qualité en débat, avec une délibération spécifique au Conseil municipal, et que vous ne sollicitiez même pas l'avis du Conseil municipal sur le sujet. Vous me l'avez dit la dernière fois et vous aviez indiqué que, sur ce sujet-là, c'est vous qui décidiez. Bon. C'est le pouvoir discrétionnaire du maire, selon votre formule favorite. D'accord. Peut-être. Ceci ci, c'est un sujet d'importance qui devrait être discuté ici. Je trouve que ce n'est pas normal, et qu'en bonne démocratie, on doit parler de tous les sujets qui intéressent et qui comptent dans la vie de la municipalité et dans la vie des habitants.

De ce fait, puisque vous ne voulez pas parler de la fusion entre Le *Nevers ça m'botte* et le magazine de l'Agglomération, vous nous présentez aujourd'hui une délibération qui ne concerne pas directement le magazine commun, mais simplement une conséquence pratique de cette décision, une conséquence presque anecdotique, si j'ose dire : l'expression des conseillers, et la modification du règlement intérieur qu'elle nécessite. C'est vraiment une manière de voir les choses par le petit bout de la lorgnette, et j'ai envie de dire « heureusement qu'il y a cela, parce que, sinon, on n'en aurait même jamais parlé ».

Sur le fond, maintenant, je redis qu'à mon sens on a besoin de distinguer l'expression municipale et l'expression de l'Agglomération ; que cela va de toute façon poser des problèmes de contenu, surtout pour les autres communes de l'Agglomération. Je redis que cela s'inscrit dans une fuite en avant qui aboutit à une sorte de fusion-digestion de la Ville et de l'Agglo dans une seule et même structure, avec un Président commun, un DGS commun, des services communs créés en pagaille, et désormais avec un magazine commun...

Tout cela n'est pas l'esprit de l'intercommunalité que nous défendons pour notre part, et qui est basée sur la coopération entre les communes et le respect de leur existence, de leur souveraineté, de leur autonomie, et notamment celle de la Ville centre, puisque nous sommes ici les élus de Nevers, et qu'il serait tout à fait normal que les élus de Nevers aient leur propre magazine municipal.

Le choix que vous faites de renoncer, en plus, à la distribution dans chaque boîte aux lettres des habitants de ce nouveau magazine commun (ce qui était encore le cas jusqu'à maintenant pour le Magazine de l'Agglo) va entraîner un nouveau recul du lien que nous devons avoir avec les habitants, et un nouveau recul de l'identification de l'Agglomération dans la tête des gens. Tout le monde regrette justement qu'elle ne soit pas suffisamment identifiée dans l'esprit des habitants, mais, là, on organise la confusion.

Le *Nevers ça me botte* n'était déjà plus distribué dans les boîtes aux lettres depuis 2 ou 3 ans. Déjà à l'époque, cette décision avait été prise sans même en informer le Conseil municipal, on avait appris cela par des affichages en ville qu'il serait distribué dans des présentoirs ou dans des points de dépôt. Désormais le magazine de l'Agglo ne le sera plus non plus, et il faudra que les habitants aillent le chercher dans des points de dépôt ou sur des présentoirs sur la voie publique. Cela va coûter 12 000 € à l'Agglo.

Et du coup, on a cette délibération sur le droit d'expression des élus dans le nouveau magazine commun. C'est réglementaire, et donc vous n'avez pas le choix ; là n'est pas la question. L'expression de votre groupe et l'expression de notre groupe figureront donc dans ce nouveau magazine, qui sera désormais distribué à Gimouille, Pougues-les-Eaux ou à Fourchambault. On verra la réaction des habitants, mais franchement je pense qu'ils se demanderont pourquoi on leur distribue l'expression des élus du groupe Nevers Ecologique et Solidaire ou celle des élus du groupe Nevers à Venir, à Coulanges ; comme si on distribuait aux Neversois les débats internes au Conseil de Garchizy...

Mais il y a d'autres incohérences que celles-là, et je termine par cela. Ce sont des incohérences pratiques.

Vous dites, dans la nouvelle version du règlement intérieur, que c'est 1 900 signes, espaces compris, par groupe politique. C'est 2 000 signes maintenant, selon ce que vous venez de dire ? Donc, c'est 2 000 signes, espaces compris par groupe politique.

Mais dans ce que vous nous avez fait voter à l'Agglo, au dernier Conseil il est indiqué que chaque conseiller communautaire peut demander à s'exprimer également, et que, je cite, « *l'ensemble des espaces d'expression ne pourra dans tous les cas dépasser 4 000 signes, espaces compris* ».

Donc, si on fait le calcul : 2 000 signes pour la majorité municipale + 2 000 signes pour l'opposition = 4 000 signes ; donc il reste 0 signe à se partager entre tous les autres conseillers communautaires qui le souhaiteront.

Ça ne tient pas debout. C'est incohérent. On vote des choses contradictoires à la Ville et à l'Agglo ! Je pense qu'il faudrait comparer les deux règlements intérieurs.

Le pire, c'est que j'avais déjà attiré l'attention là-dessus au Conseil Communautaire, puis en commission la semaine dernière, et qu'à chaque fois, on a de nouvelles versions, mais qui ne règlent pas le problème.

Que voulez-vous que je vous dise ? On verra en avançant, et vous gérerez les problèmes quand ils se présenteront. Mais tout cela nous semble quand même très improvisé.

M. le Maire – Parfois, c'est comme cela que l'on est le meilleur, dans l'improvisation.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Je reviens sur un point, non pas trop pour parler de ma situation personnelle, mais j'avais déjà posé cette question en Conseil d'Agglomération, puis je l'ai reposée en commission : il me semble qu'il y a un flou sur le texte au sujet des élus qui seraient non affiliés à un groupe. Je n'ai pas eu de réponse très claire ni à l'Agglomération ni de nouveau en commission ; on m'a dit comment cela se passait avant, et que, si l'on n'avait pas le droit de s'exprimer, on n'avait toujours pas le droit de le faire.

Or, j'ai regardé le Code Général des Collectivités Territoriales, et, en fait, il y a un droit individuel d'expression dans le journal de la collectivité concernée, que l'on soit sur le cas ou pas d'une adhésion du conseiller à un groupe politique. C'est cela qui me questionne, parce que, si, comme moi, les élus d'opposition de toutes les communes demandent ce droit d'expression, je me pose la même question que M. Diot, à savoir comment cela va pouvoir tenir dans le magazine de l'Agglomération. Et puis que devient l'expression qui pourrait m'être réservée ? Je n'ai toujours pas de réponse vraiment très claire. Je pourrais vous transmettre les textes si vous le souhaitez. Mais je crois que j'ai normalement la possibilité de le faire.

M. le Maire – Michel Suet, puis Amandine Boujlilat.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, je vais reprendre simplement une toute petite partie de votre intervention, Monsieur Diot. Quand vous dites que les habitants des petites communes vont se demander pourquoi ils reçoivent le magazine commun de la Ville/Agglomération, vous réfléchissez pour vous. Mais mettez-vous bien à la place des habitants : je ne suis pas sûr qu'ils pensent comme vous, et je vais vous dire pourquoi.

D'abord, les petites communes n'ont pas les moyens forcément de sortir un bulletin municipal.

Par ailleurs, un habitant d'une petite commune environnante qui vient à Nevers, pour s'acheter une paire de lunettes, par exemple, et qui voit qu'il y a des travaux

à Nevers ne sait pas forcément ce que c'est ; pourtant, je suis convaincu qu'il se demande quels sont ces travaux. Au moins, il aura la réponse dans le bulletin Commune/Agglo. Si l'on se met à la place des habitants des petites communes, je ne suis pas certain que vous ayez raison, pour cette petite partie-là.

M. le Maire – Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat – Concernant le nombre de groupes qui auraient la possibilité de s'exprimer, d'une part pour ce qui concerne les tribunes « Ville de Nevers », les choses sont assez claires : deux tribunes possibles, à savoir une pour la majorité et une pour l'opposition, comme ce que l'on connaissait jusqu'à maintenant, avec, effectivement, 2 000 signes par texte. Jusque-là, pas beaucoup de changements, finalement, côté Ville.

D'autre part, côté Agglomération, pour ce qui concerne les 4 000 signes, c'est valable si nous avons une seule proposition de tribune. Mais, vous avez raison, si nous avons plusieurs propositions de tribunes, et on peut en avoir deux, comme trois, quatre, etc., à un moment donné, il faut bien imposer des règles. Si chacun doit s'exprimer pour son propre compte, on ne s'en sort pas. C'est aussi pour cela qu'il y a des règlements intérieurs. Mais, en tout cas, Monsieur Diot, pour revenir sur votre question, si une seule tribune est remontée pour le *Nevers Agglo Ca m'botte*, le texte peut aller jusqu'à 4 000 signes. Si deux tribunes remontent, là il est question d'un texte de 2 100 signes maximum par tribune. S'il y a trois propositions de tribunes, donc trois tribunes, là c'est un texte de 1 300 signes maximum. Et s'il y a 4 tribunes, c'est un texte de 900 signes maximum. En fait, il peut y avoir plusieurs propositions de tribunes, et tant mieux s'il y en a, pour offrir un maximum d'espace à tout le monde, mais l'idée est que tout le monde puisse s'exprimer, et cela peut se faire en réduisant le nombre de signes, tout simplement. On pourra donc en avoir une, ou deux, ou trois, ou quatre... Si d'aventure, on en avait davantage, les choses s'adapteront, mais il n'est pas question de limiter, effectivement, le nombre de tribunes à un groupe ou à deux groupes. Côté Agglomération, il sera possible d'avoir plusieurs tribunes, mais il faudra simplement réduire le texte.

Pour répondre à Mme Chamoux, de la même façon les choses étaient assez claires : côté Ville – et on a un règlement intérieur qui le rappelle –, si l'on n'est pas affilié à un groupe, il ne semble pas possible de pouvoir s'exprimer en son nom seul. Par contre, côté Agglomération, effectivement, en qualité de conseillère communautaire, vous avez la possibilité de le faire. Maintenant, je ne suis pas sûre que tout le monde se jettera sur le fait de vouloir écrire une tribune. Si on en a le plus possible, ce sera tant mieux. Mais en tout cas, côté Agglomération, cela sera possible. Côté Ville, on a un règlement intérieur qui fait qu'il y a des règles, et que, si on n'appartient pas à un groupe, ce n'est pas possible. Après, cela ne va pas dire que vous n'avez pas la possibilité de le faire ; si vous vous mettez d'accord avec le groupe Nevers Ecologique et Solidaire, il n'y a pas de difficulté, vous pouvez tout à fait vous ranger du côté de la tribune qui est rédigée par ce groupe, et il n'y a pas de difficultés par rapport à cela. Mais c'est vrai qu'il faut pouvoir appartenir à un groupe.

La parole n'est pas limitée tant que cela, finalement. Le nombre de signes l'est, mais cela semble normal. Mais tout le monde a la possibilité de s'exprimer.

Mme Dupart-Muzerelle – Si je peux vous poser une question... ?

M. le Maire – Allez-y.

Mme Dupart-Muzerelle – Je ne comprends pas comment on va pouvoir gérer, étant donné que, quand on fait une tribune, on ne sait pas combien il va y en avoir à côté. On sait très bien que l'on va avoir 2 000 signes, OK ; mais, s'il y en a trois, s'il y en a quatre, s'il faut partager l'espace, comment peut-on calibrer un texte si on ne sait pas ... ? On ne va pas aller voir, dans toutes les autres communes, qui veut s'exprimer, et savoir à l'avance les signes qui seront disponibles.

M. le Maire – Déjà, sur le principe du magazine, je réponds à François Diot, on invente l'eau chaude, là ; cela fait très longtemps que l'on a un magazine unique qui existe dans des tas d'agglomérations/villes. Vous me citiez tout à l'heure des tas de villes qui baissaient les indemnités d'élus ; je crois savoir qu'il n'y en a pas beaucoup. Je rappelle juste sur ce principe, et j'ai oublié de le dire tout à l'heure, que ce n'est pas moi qui ai fixé au maximum, et je n'étais pas d'ailleurs à la Ville ; c'est la loi qui fixe, et, après, si l'on veut baisser, il faut faire une proposition au Conseil municipal. C'est dans cet ordre-là. Ce n'est pas moi qui fais la loi. Peut-être un jour serez-vous député, je ne sais pas. Mais, à ce moment-là, il faudrait changer aussi sur les magazines.

Aujourd'hui, les outils de communication effectivement sont entre les mains de l'équipe majoritaire. Ce n'est pas le choix du maire, absolu. Je l'ai dit tout à l'heure, il y a des équipes autour de moi, et les décisions, je suis loin de les prendre toujours tout seul. C'est une décision partagée, de faire évoluer vers un magazine commun.

Je suis désolé aussi de vous le rappeler, comme l'a fait aussi Michel Suet tout à l'heure ; l'équipe majoritaire précédente n'associait pas l'opposition à ses outils de communication.

Pourquoi présentons-nous cela ce soir ? Ce n'est pas parce que nous serions incohérents, et que nous ne mettions pas au vote le principe d'un magazine unique, et que ce soir on veut en parler. C'est simplement qu'il y a la loi, et j'ai toujours dit que nous appliquons la loi. Elle ne prévoit pas de partager la décision d'un magazine unique ou pas. La loi, par contre, oblige à évoquer le règlement intérieur et la façon dont on partage la voix des élus dans leur diversité. C'est cela que Mme Boujlilat vient de vous expliquer, en fait. On accentue le partage, dans ce magazine, de la voix de toutes les représentations d'élus. Finalement, celui qui y « perd », c'est un peu moi, car je ne peux plus faire qu'un édito, alors qu'avant j'en faisais deux. Or, ce ne sont pas les sujets qui manquent. Donc, vous le voyez, je m'auto-frustre. Or, je suis fort bavard. Je suis le grand perdant de l'affaire !

Plus sérieusement, je rejoins ce qu'a dit Michel Suet, dans notre agglomération, dans notre ville, en moyenne, dans les études qui ont été réalisées, chacun vient depuis tout le département au moins une fois par semaine. Intéresser les habitants des autres communes sur ce qui se passe sur la ville-centre, j'y vois plutôt un intérêt ; et intéresser aussi les Neversois sur ce qui se passe dans les autres communes.

Donc franchement, on est tous dans le même objectif, qui est de développer notre territoire, d'être solidaires. Je ne vois pas ce qui est dérangeant là-dedans, au contraire, que de partager au maximum les informations.

Sur les tribunes, l'expérience de cette année me fait dire que l'on a parfois du mal à avoir des demandes, plutôt qu'il y ait pléthore. Maintenant, s'il y a pléthore de demandes, on partagera, et puis on verra. Et puis, s'il faut faire évoluer, parce que tout le monde doit s'exprimer tout le temps et que cela ne tient pas, on ferait évoluer ; nous sommes libres de notre magazine. Je veux bien le partager ; ce n'est pas le problème. Le droit d'expression des élus, j'y suis attaché ; et du vôtre aussi.

Laissons sa chance au produit, comme on dit. Laissons sa chance à ce magazine unique.

Sur la distribution – nous en avons parlé à l'Agglomération –, je pense que nous sommes tous d'accord, même sans être marqués écologiques sur notre bannière politique, qu'il est important que l'on fasse des progrès dans le développement durable, dans le respect des ressources. Combien de papiers sont-ils gâchés chaque jour ? Combien de forêts sont-elles abattues, y compris avec des imbéciles comme un Président que vous connaissez qui déforeste en ce moment ? Si nous, nous pouvons prendre notre petite part du colibri en faisant mieux...

François Diot, si je vous demande de voir autour de vous qui lit le magazine de l'Agglomération, et qui le jette quand il est distribué avec la publicité, eh bien, il y a beaucoup trop de monde encore qui le jette. Là au moins le magazine sera lu par ceux qui ont envie de le lire, et il ne sera pas au milieu des publicités que tout le monde jette chaque jour quand il n'a pas mis son « Stop pub », si tant est qu'il soit toujours respecté.

Par ailleurs, il y avait des gens qui ne l'avaient pas ; parce qu'il faut bien reconnaître qu'il y avait des failles dans les distributions. Ce sont parfois les mêmes qui distribuent nos propagandes électorales quand nous sommes en campagne municipale. On sait parfois ce que cela peut donner ; n'est-ce pas, Monsieur Cordier ? Ce sont des souvenirs communs.

Franchement, je pense que c'est dans l'air du temps que celui qui est intéressé le marque. Il y a un autre magazine sur le territoire, qui n'est pas de nous – même si souvent les gens croient que c'est la faute du maire quand il y a une faute d'orthographe –, mais ce magazine marche bien ; il se développe, et il est aux points de retrait.

Nous faisons un investissement pour les présents, mais en même temps nous allons faire des économies de fonctionnement, et nous l'avons démontré sur cette mutualisation.

Je tiens à préciser que, oui, Monsieur Diot, il va y avoir beaucoup de mutualisations à venir. Nous sommes très en retard, y compris sur notre schéma de mutualisation. C'est l'avenir ! Et l'avenir, cela doit déjà être notre présent. Donc, oui, nous allons accentuer cela, dans un but de meilleure efficacité et d'économies en matière de coûts de fonctionnement. Je le redis, nous y reviendrons, mais il y a des services supports, comme l'informatique, où il y a déjà deux postes, et nous allons en parler tout à l'heure, comme la Direction de l'Innovation, comme les RH, comme les finances, etc. Oui, sur cela, il faut que l'on avance. Là, on est très en retard, mais nous allons avancer à vitesse grand V en 2022 ; je tiens à prévenir tout le monde.

Voilà ce que je voulais dire sur ce magazine. Et franchement, attendons les retours des gens. Je serais intéressé... Venez avec moi, je vous invite personnellement, à la présentation en conférence de presse de ce magazine. J'ai dit que nous y viendrions avec le premier exemplaire imprimé. C'est le 10 janvier. Nous présenterons le nouveau magazine.

Je précise aussi que je ne suis pas celui qui décide de tout et tout le temps, et que j'ai invité notamment les vice-présidents et la gouvernance, avec des personnes qui ne sont pas vice-présidents, à proposer des sujets du magazine, voire même d'en être le maître dans la rédaction, même si, *in fine*, juridiquement, c'est moi qui resterai responsable en tant que rédacteur en chef, parce que c'est comme cela. Mais moi, je ne souhaite pas m'immiscer dans tout et relire tout, et je n'en ai pas le temps, et puis je considère qu'il faut faire confiance aux élus qui nous entourent. Donc, à l'Agglomération, chaque personne de la gouvernance, qu'elle soit d'une commune ou d'une autre commune, peut aussi amener ses sujets, peut aussi assumer la responsabilité d'une rédaction. Donc, en fait, on ouvre largement un magazine, qui va être élargi, et moi je considère que permettre aux habitants de petits villages de notre agglomération d'avoir un magazine qui est lu qui peut être lu, dans l'absolu, par 70 000 habitants, auxquels on retranche ceux qui ne savent pas lire, ce qui fait un peu moins, franchement c'est du plus, me semble-t-il.

C'est une autre façon de voir, mais je ne l'invente pas ; cela se fait depuis parfois plus de 10 ans dans d'autres lieux sans que les gens s'en plaignent, et j'espère que *Le Mag, ça m'botte*, va nous « botter », et surtout qu'il va botter les habitants de notre territoire.

Mais, je suis d'accord, s'il y a des problèmes, notamment d'expression politique, on peut revoir les choses ; rien ne doit être figé.

François Diot.

M. Diot –

On ne va pas épiloguer. Sur le fond, je ne suis pas d'accord sur le principe, mais cela fait partie du débat.

Ensuite, un règlement intérieur, il doit être cohérent, et je redis que celui qui est voté à l'Agglomération et celui qui est voté à Nevers, ces deux-là ne sont pas compatibles. Mme Boujilat nous a sorti de nouveaux chiffres. Chaque fois, c'est nouveau. Vous nous aviez dit 1 300 signes s'il y a deux tribunes. Je ne sais pas

d'où cela sort ; ni d'un règlement intérieur ni de l'autre. Bref, cela me semble, encore une fois, assez improvisé. On verra ce que cela donne. Mais, au minimum un règlement intérieur devrait être indiscutable. Là, pour le coup, je pense que vous n'avez pas fait les choses comme il le faut.

M. le Maire – C'est votre avis, mais, vous savez qu'il y a parfois des différences dans les textes entre les intercommunalités – qui ne sont pas des collectivités, d'ailleurs, mais qui sont des établissements publics – et les communes.

Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat – Vous êtes de mauvaise foi. Quand nous avons abordé le point en Commission municipale, justement il y avait des interrogations que nous avons partagées sur le fait de savoir combien de tribunes pouvaient remonter, et, si oui, avec combien de signes. Je sais que nous avons échangé sur cela, puisque cela me rappelle quelques souvenirs. Et nous avons indiqué que, justement, nous apporterions des précisions en Conseil municipal. Vous ne vous en souvenez pas ? Moi, je m'en souviens.

Nous avons indiqué que nous apporterions des précisions en Conseil municipal pour savoir justement comment un maximum de personnes pourraient s'exprimer. C'est ce que nous avons fait ce soir. C'est quelque chose qui avait été travaillé en amont, mais nous n'avons pas forcément le détail en Commission. Ce sont donc les précisions promises que nous vous apportons ce soir.

M. le Maire – Bien. Écoutez, tout est dit. Monsieur Diot, je voulais vous offrir pour Noël un exemplaire dédicacé du numéro 1.

M. Diot – Et moi, je vous ai suggéré de le baptiser le *Thuriot Magazine*.
(rires)

M. le Maire – Ah ! Écoutez, si ça vient de vous, je vais y réfléchir, alors.

Bon, allez, soyons sérieux. Je rappelle quand même que, certes, c'est fait pour mettre en avant l'action politique, qui est principalement portée par la majorité ; c'est ainsi, et avant nous c'était ainsi. Ce n'est pas non plus le magazine de propagande du maire ; il faudra donc que j'en crée un autre, en fait, mais ce n'est pas l'idée !

Nous votons sur ces dispositions et cette modification du règlement intérieur du Conseil municipal, et pas d'Agglomération, sur le droit d'expression des conseillers municipaux.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 7

Adopté à l'unanimité.

2021-149 *Modifications statutaires : Restitution de la compétence optionnelle en matière de « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire*

Adopté à l'unanimité.

2021-150 *Décision modificative n°5*

Adopté à l'unanimité.

2021-151 *Projet de budget primitif 2022*

M. le Maire – J'espère que Michel Suet est en voix, puisque nous allons lui passer la parole. Comme pour l'expression des conseillers, il va la partager avec les autres élus pour la présentation du budget primitif 2022, que nous allons essayer de vous faire de la façon la plus complète possible.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.

Pour faire suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 23 novembre dernier, je soumets à votre approbation le projet de budget 2022.

Le projet de budget 2022 s'équilibre et se décompose comme suit :

- Pour la section d'investissement, à hauteur de 14 315 685 € :
- Pour la section de fonctionnement, à hauteur de 54 460 857 €.

Il va vous être présenté maintenant un support qui va reprendre tous les chiffres et titres, avec les différentes opérations.

Ce budget primitif avait reçu un avis favorable de la Commission 1 en date du 6 décembre.

(Présentation d'un PowerPoint)

Le rapport financier du budget 2022 est ainsi structuré :

- Introduction :
 - 1) Le rappel des objectifs financiers du DOB débattu le 23 novembre
 - 2) Les indicateurs et les grandes masses du budget primitif 2022
 - 3) La revue financière des politiques publiques 2022.
- Conclusion.

Introduction :

Comme pour le DOB, d'ailleurs, le projet de budget 2022 s'inscrit dans un contexte empreint d'incertitudes, que ce soit l'évolution de la crise sanitaire, voire même des tensions inflationnistes ; on pense à l'évolution des prix de l'énergie, par exemple, mais la tendance haussière est générale.

Fidèle aux orientations politiques et budgétaires débattues lors du précédent Conseil municipal, il concentre les ressources sur les priorités politiques du mandat, au travers des différentes politiques publiques : Environnement, sécurité, attractivité, santé et action sociale, enfance jeunesse, culture, urbanisme, relation citoyenne, sport et bien-être.

C'est également une démarche innovante de budget « vert » qui sera également engagée afin d'apporter une analyse complémentaire dans le pilotage financier, en mesurant l'impact de nos dépenses sur l'objectif de neutralité carbone 2050.

1) Le rappel des objectifs financiers du DOB

- Le maintien des taux de fiscalité :
 - . Taxe d'habitation résidence secondaire : 19,25 %
 - . Foncier bâti : 50,09 %
 - . Foncier non bâti : 88,51 %.

- Une évolution modérée de la tarification : en moyenne + 0,7 % sur nos services en régie.

Je rappelle que la tarification à Nevers est de 47 € par habitant. Pour les Villes de notre strate, elle est à hauteur de 84 €.

Je dirais que le maintien des taux de fiscalité tels qu'ils sont, mais aussi une évolution très modérée de la tarification contribuent à la préservation du pouvoir d'achat des Neversois.

- La maîtrise des dépenses d'exploitation, qui est nécessaire : un budget 2022 construit sur la base d'un niveau de dépenses d'exploitation fixé à 48 043 492 €. C'est exactement pareil que le budget primitif de l'année 2021.

Une stabilisation de l'endettement : L'encours de dette au 31 décembre 2021 était à 46,6 M€. Au 31 décembre 2022, on arrivera à 46,6 M€.

- L'augmentation de notre autofinancement : + 6 % en 2022. En 2021, je rappelle que l'autofinancement était de 5 131 000 €. En 2022, on table sur 5 443 000 €, soit une hausse de 310 000 €.

➤ Le respect des grands équilibres financiers :

Le BP 2022 s'inscrit dans la continuité d'une gestion saine et responsable des finances de la Ville, pas de fuite en avant ; mais dans un contexte très contraint en l'absence de réelle dynamique de nos ressources. D'où, et je ne le répèterais jamais assez, une impérieuse nécessité de maîtriser nos charges.

L'objectif est de conserver des indicateurs d'épargne et de dette en zone verte :

- Un niveau d'épargne brute entre 5,3 M€ et 5,6 M€

- Un niveau d'épargne nette de l'ordre de 1 M€
- Une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

2) Les indicateurs et les grandes masses du budget primitif 2022

➤ La vue d'ensemble du budget 2022

Budget primitif total 2022 : 68 776 542 €

. Fonctionnement : 54 460 857 €

. Investissement : 14 315 685 €.

➤ L'équilibre du budget 2022 :

En section de fonctionnement, les recettes se montent à 54 460 857 €. Les dépenses représentent 49 017 120 €, avec les intérêts de la dette. Ce qui nous fait un autofinancement de 5 443 737 €. Cette somme sera virée à la section d'investissement, pour arriver à une somme de 8 871 948 €. Les dépenses de cette section d'investissement se montent à 14 315 685 €, avec le remboursement de la dette en capital.

➤ La structure du fonctionnement 2022 :

- En recettes :

. Recettes fiscales : 37 260 837 €, ce qui représente 68 % des dépenses totales.

. Dotations et participations : 14 045 125 €

. Produits des services (tarification) : 2 093 877 €

. Produits de gestion courante : 533 063 €

. Produits financiers : 100 455 €

. Autres produits : 427 500 €

TOTAL : 54 460 857 €.

- En dépenses :

. Dépenses de personnel : 30 590 522 € (56,17 % des dépenses totales)

. Charges générales (fluides, entretien...) : 11 836 951 € (21,73 % de nos dépenses totales)

. Intérêts de la dette : 900 000 € (1,65 % des dépenses totales)

. Autofinancement : 5 443 737 € (10 % des dépenses totales).

. Charges de gestion courante (subventions, contingents) : 5 175 019 € (9,50 % des dépenses totales)

. Autres charges : 514 628 € (0,94 % des dépenses totales)

TOTAL : 54 460 857 €.

➤ Les évolutions des dépenses de fonctionnement 2022 :

. La grosse évolution concerne les charges à caractère général : + 801 725 €.

Là-dessus, il y a l'éclairage public qui augmente. Il y a l'accueil des mineurs. Les taxes foncières également (133 000 €, puisque maintenant nous les payons pour nos délégataires, et après, nous les facturons). Et les fluides, qui augmentent de 276 000 €. Voilà à peu près les grosses dépenses qui sont dans ce poste-là.

. Les charges de personnel : de budget primitif à budget primitif, on prévoit une baisse de 565 299 €.

. Les charges de gestion courante baisseraient de 179 504 €. On retrouve là la subvention que l'on versait au centre de formation de l'USON à hauteur de 320 000 €, que l'on ne verse plus ; on gagne donc 320 000 €. Il y a des dépenses qui ont été faites par rapport au legs Thuillier à hauteur de 46 000 €. Et les subventions aux centres sociaux, qui augmentent de 43 000 €.

Voilà *grosso modo* les principales évolutions sur les dépenses de fonctionnement 2022.

➤ **Les centres de coûts :**

- Main-d'œuvre : 56,04 %
- Participation externe : 10,92 %
- Autofinancement : 10 %
- Prestations : 6,01 %
- Fluides : 5,04 %
- Entretien : 3 %
- Approvisionnements : 2,69 %
- Taxes et assurances : 1,86 %
- Communication : 1,77 %
- Dette : 1,65 %
- Locations : 0,55 %
- Télécommunications : 0,15 %
- Affranchissement : 0,13 %
- Missions et réceptions : 0,10 %
- Transports : 0,09 %.

➤ **La structure des recettes de fonctionnement 2022 :**

- Recettes fiscales : 68,42 %
- Dotations et participations : 25,79 %
- Produits des services : 3,84 %
- Produits de gestion courante : 0,98 %
- Produits financiers : 0,18 %
- Autres produits : 0,78 %.

➤ **Les évolutions des recettes de fonctionnement 2022 :**

- Les produits des services connaissent une hausse de 119 245 € (+ 6,04 %), liée à la refacturation des taxes foncières pour ce qui concerne les titulaires de DSP, que ce soit pour le crématorium ou le terrain de camping.
- Les impôts et taxes : on prévoit une hausse de 315 606 € (+ 0,85 %). C'est simplement une hausse des bases qui auraient cette conséquence-là.
- Les dotations et participations : hausse de 19 064 €, soit 0,14 %.
- Produits financiers : - 5,23 %
- Produits exceptionnels : - 49,12 %
- Atténuations de charges : + 20,37 %.

➤ **Le billet de 100 € des recettes de fonctionnement 2022 :**

- Les contribuables (impôts) : 48,13 €
- L'État : 22,50 €
- Agglomération : 16,94 €
- Usagers : 7,84 €
- CAF : 4,36 €
- Divers : 0,23 €.

➤ **La structure de l'investissement 2022 :**

- Recettes :

- . Ressources propres : 1 350 000 € (FCTVA, taxe d'aménagement)
- . Autofinancement : 5 443 737 €
- . Emprunt d'équilibre : 5 058 000 € (en attendant la reprise de résultat qui sera faite au moment de la présentation du compte administratif)
- . Subventions : 2 167 150 €
- . Immobilisations financières : 196 798 €
- . Autres opérations d'ordre : 100 000 €.
- TOTAL : 14 315 685 €.

- Dépenses :

- . Programme d'équipement : 9 496 421 €
- . Remboursement de la dette en capital : 4 375 009 €
- . Opérations d'ordre : 380 000 €
- . Immobilisations financières : 64 255 €.
- TOTAL : 14 315 685 €.

➤ **Les sources de financement des dépenses d'équipement 2022 :**

- L'emprunt : 46 %
- Autofinancement : 31 %
- Subventions : 23 %.

➤ **Le programme d'investissement 2022 :**

- Parcs et matériels : 1 168 405 € (12,30 %) :
 - . Informatique : 434 000 €
 - . Véhicules : 400 000 €...
- Entretien du patrimoine : 3 413 369 € (35,94 %) :
 - . Voirie : 1 120 000 €
 - . Bâtiments : 1 187 000 €
 - . Eclairage : 435 000 €
 - . Pluvial : 125 000 €
 - . Monuments historiques : 200 000 €...

On trouve ensuite le détail des projets 2022, où l'on arrive à un total de 4 858 000€. Au titre de la restauration des monuments historiques, 100 000 € seraient prévus pour l'église Saint-Pierre.

3) La revue financière des politiques publiques 2022

➤ L'enfance jeunesse

Cette politique représente 23,73 %.

Je vais passer la parole à Iris Gallois.

Mme Gallois –

Merci, Monsieur Suet. Bonsoir à tous.

Concernant la politique « Enfance Jeunesse », je commencerais par la petite enfance, en vous présentant les objectifs que nous avons fixés pour la prochaine année.

- Améliorer l'offre d'accueil prioritairement collectif,
- Développer l'accompagnement à la parentalité, pour permettre aux familles de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

Au titre des actions prévues pour 2022, on peut citer la création de places en structures collectives, notamment, avec la création de 12 places de crèche « AVIP » (délibération n° 188 que nous verrons dans ce Conseil), et la création 6 places d'accueil en 2022 (2 places prévues en 2023).

Nous souhaitons également développer l'offre en crèche familiale en accompagnant des Maisons d'Assistantes Maternelles.

Nous mettrons en œuvre de l'accompagnement à la parentalité. Nous travaillons avec le centre social Vertpré pour décentraliser le lieu d'accueil enfants/parents en partenariat avec les crèches de quartier. Nous avons aussi la volonté de créer une plate-forme de répit pour les parents d'enfants en situation de handicap.

En termes de professionnalisation des agents, il est prévu une journée pédagogique sur le thème de la parentalité. Nous avons par ailleurs des aménagements sur la crèche Pirouette, et puis la finalisation de la maison de la petite enfance et des parentalités, qui se dénomme désormais l'espace Magda Gerber.

Voilà pour la petite enfance.

Pour la jeunesse, nous avons comme objectifs de rendre le territoire évidemment plus attractif pour les jeunes et de faire de la connexion des générations une force pour notre ville.

Au titre des actions qui seront menées pour 2022, on peut citer :

- . La mise en place d'une gouvernance structurée et partagée par l'ensemble de nos partenaires, avec toujours le dispositif « Jeunesse en action » et des forums à destination des jeunes afin de répondre à leurs attentes spécifiques.
- . La Création d'un Conseil intergénérationnel.

Enfin, pour l'éducation, nous sommes évidemment dans un contexte d'augmentation du budget dédié à l'éducation, pour :

- Poursuivre le soutien aux actions de la collectivité en direction des publics, des familles et des acteurs éducatifs,

- Développer des actions nouvelles à fort enjeu local, sociétal et environnemental,
- Entretien régulièrement les bâtiments scolaires.

Au titre des actions pour 2022, on peut citer :

- La mise en œuvre d'un Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires (écomobilité, vélobus, covoiturage, ...).
- Le développement de l'éco-responsabilité dans les restaurants scolaires (pour être en accord avec la loi Egalim, et réduire le gaspillage).
- Le développement et adaptation du projet de classe à horaires aménagés Musique sur les écoles de La Barre Manutention, avec la création d'un pôle musical en partenariat avec l'Éducation nationale, qui est travaillée cette année.
- L'évolution des modalités de fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants, pour que les enfants soient plus visibles dans notre collectivité et pour qu'il puisse travailler pour les enfants, par les enfants, et les faire travailler en lien avec les projets de la municipalité.
- Le portage d'une politique territoriale du jeu et des ludothèques, en partenariat avec les centres sociaux, pour que cela soit plus visible également par nos concitoyens.
- Une continuité d'une offre diversifiée en direction des enfants et des jeunes dans le cadre attendu du label « cités éducatives », que nous travaillons avec l'Éducation nationale sur nos quartiers Politique de la Ville.
- Le renouvellement de parc informatique dans les écoles, toujours dans la continuité de ce qui est mené.
- Les travaux dans les écoles Brossolette, Cloix-Loire, La Barre, Mouësse.
- Le début du projet sur la rénovation de l'école Jules Ferry, en menant des concertations avec nos partenaires (Éducation nationale...).

M. Suet –

Merci. Je passe maintenant à la politique publique « Culture ».

La culture représente 9,32 % de nos dépenses de fonctionnement.

Je passe la parole à Corinne Mangel et à Laurent Pommier.

Mme Mangel –

Merci. Nous effectuerons la présentation à deux voix. Je commence, et Laurent Pommier pourra compléter, si besoin est.

Avec 10 % de son budget dédié à la culture, la Ville de Nevers s'engage très fortement dans le développement de ses services culturels et dans l'accompagnement des acteurs culturels du territoire. Il s'agit notamment de :

- . Développer les publics et faciliter l'accès aux services culturels
- . Placer la culture dans la vie quotidienne des habitants
- . Favoriser les pratiques artistiques et valoriser les talents.

En 2021, de nombreux spectacles et animations ont été proposés au public neversois.

Pour 2022, nous aurons, entre autres, le festival littéraire Tandem, les 5 et 6 février prochains, qui est toujours de très grande qualité.

Nous aurons la « Nuit européenne des Musées » le 21 mai.

Les « rendez-vous aux jardins », les 3,4 et 5 juin.

Le festival d'été dans les jardins du musée, le 5, le 12, le 19 et le 26 juillet.
Le festival « les Zaccros d'ma rue », du 6 au 10 juillet. Festival qui est toujours très attendu, autant par les grands que par les petits.
Les « Journées européennes du Patrimoine », les 17 et 18 septembre, sur un thème qui me tient à cœur, « Patrimoine pour tous ».
Et puis différents spectacles au théâtre municipal.

Toute l'année, différents établissements sont ouverts continuellement au public : la médiathèque, le conservatoire de musique et d'art dramatique, le musée de la faïence et des beaux-arts Frédéric-Blandin, ainsi que l'espace patrimoine au palais ducal appelé CIAP.

À noter également l'entretien régulier des équipements culturels, qui est un véritable enjeu. Il est d'ailleurs prévu en 2022 de réaliser une première tranche d'entretien en ce qui concerne le renouvellement des lasures, des boiseries extérieures du musée, qui commence à en avoir besoin. Nous allons étaler cela sur plusieurs années. Nous commencerons donc la première tranche.

M. Suet : La politique publique suivante concerne la relation citoyenne.

Cette politique représente 3,97 % de nos dépenses de fonctionnement.

Je passe la parole à Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur Suet.

Sur la relation citoyenne, il s'agit pour 2022 toujours d'améliorer la qualité du service rendu aux citoyens, toujours dans un souci de proximité et d'action de terrain.

Cela passera évidemment par un accompagnement renforcé des centres sociaux, qui prennent, pour la grande majorité vraisemblablement, en 2022, leur autonomie. Il s'agira donc d'un accompagnement renforcé et d'un dialogue instauré, régulier, pour faire en sorte que cette autonomisation soit réussie, et faire en sorte aussi et surtout que les projets des centres sociaux puissent vivre, avec des diagnostics partagés.

On peut signaler aussi une présence sociale aussi renforcée, et toujours en soutien des associations qui œuvrent sur le terrain, dans le souci de privilégier des activités auprès de groupes de jeunes ou de parents, car, quand on a la cellule familiale, pour travailler, c'est quand même beaucoup plus facile et beaucoup plus satisfaisant. Et aussi dans le souci de privilégier des actions collectives de quartier et notamment avec l'ensemble des structures.

Les projets en direction de la population sont dotés d'un budget à hauteur de 70 000 €.

Une dynamique s'est mise en place à travers différents projets de terrain. Nous avons les mairies de quartier et les ambassadeurs de proximité qui œuvrent dans

ce sens. Nous poursuivrons la « Saison des quartiers », qui a excessivement bien marché l'été dernier, et que nous avons vraiment l'intention de décliner sur l'ensemble des saisons, pour faire en sorte que nous ayons des actions de terrain et en particulier en direction des publics jeunes sur l'ensemble des quartiers QPV, mais pas que sur eux, puisque le centre-ville est aussi concerné, mais globalement plutôt QPV, avec des projets de vivre-ensemble, et donc avec notamment « l'Eté des Quartiers » ; j'en ai parlé.

Il y a aura aussi le renforcement de notre brigade de tranquillité urbaine. Nous devrions la nommer différemment à l'avenir, de façon à ce que l'on fasse bien la différence entre la brigade de tranquillité urbaine et le service de police municipale. Nous en reparlons. Nous sommes vraiment sur une action de médiation, vraiment rattachée à Ville, en lien avec la prévention de la délinquance. L'idée, c'est de renforcer cette équipe, puisque nous irions sur un recrutement d'un quatrième agent. Nous avons eu, en effet, la bonne nouvelle de pouvoir recruter une quatrième personne. Il s'agit donc d'étoffer cette équipe, et toujours dans la perspective, à terme, d'avoir 6 personnes qui composeraient cette brigade, de façon à toujours travailler en binôme, et toujours aussi dans l'idée de ne pas systématiquement solliciter les adultes-relais des autres structures, mais vraiment de créer des synergies qui nous permettent tous d'être efficaces aussi dans nos propres missions.

Il s'agit d'assurer une présence et une veille préventive dans les espaces publics, je l'ai dit, pour contribuer à limiter des phénomènes d'errance et de regroupements de personnes, qui favorisent le sentiment d'insécurité parfois des habitants. Toujours être dans le souci du dialogue.

Il y a la gestion urbaine de proximité, qui a vraiment repris une activité, toujours dans le souci d'améliorer la qualité de vie des habitants dans leur quartier, mais surtout en les rendant acteurs. Nous poursuivrons les conseils de quartiers, qui se déroulent plutôt bien.

Nous renforcerons la coordination des requêtes citoyennes, pour améliorer le suivi de l'avancement de la requête et le retour aux habitants. Nous poursuivrons les Caf'Échanges, en fonction de la situation sanitaire, et nous les remettrons en place dès que nous le pourrons.

Sur l'aspect « démocratie implicative des habitants », toujours faire vivre, et en lien aussi avec Iris Gallois, le Conseil Municipal Jeunes et le Conseil Neversois de la Jeunesse, pour vraiment favoriser les espaces d'échanges, et pouvoir faire vivre la démocratie aux plus jeunes, et les rendre acteurs au sein de leur ville, en les consultant sur les projets phare de la Ville.

J'en ai terminé. J'ai essayé d'être succincte.

M. Suet –

Merci. La politique publique suivante concerne la santé et l'action sociale.

Cette politique publique représente 3,60 % de nos dépenses de fonctionnement.

Je passe la parole à Philippe Cordier.

Concernant la politique de santé, les actions pour 2022 sont les suivantes :

La Ville est mobilisée pour continuer la lutte contre la Covid-19. C'est une action qui a été mise en place dès janvier 2021, pour permettre à la population de Nevers de se faire vacciner contre la Covid. Le centre a évolué depuis cette date de janvier 2021, avec d'abord le Centre des Éduens puis le Centre des Expositions, où, dans ce lieu, on a réalisé un peu plus de 1 000 vaccinations par jour, permettant à la Nièvre d'être le département de notre région classé en tête pour le nombre de vaccinés. Ceci grâce au dévouement des bénévoles, qu'ils soient nos concitoyens, les clubs services, et aussi grâce au dévouement des différents agents de notre Mairie, des infirmiers, des médecins, qui sont en activité ou qui sont en retraite.

Aujourd'hui, ce centre évolue vers des locaux qui sont un peu plus vastes. En ce moment, nous sommes à la maison médicale des Montapins, mais nous envisageons de nous installer, grâce au soutien du Président de l'US Rugby dans ses locaux, ce qui nous permettra de traiter beaucoup plus de concitoyens, et d'ouvrir beaucoup plus de lignes, afin de finaliser ce que l'on appelle le rappel, c'est-à-dire la troisième dose, à laquelle participent également des pharmaciens, des médecins libéraux, ainsi que des infirmières libérales, et puis se préoccuper des jeunes enfants, à partir de 5 ans, des jeunes qui sont immunodéprimés pour la plupart des cas, et là une action commune s'est engagée avec le Conseil départemental.

Vacciner complètement est primordial. Malheureusement, les issues fatales en réanimation concernent essentiellement des patients qui ne sont pas vaccinés. Cela est entaché en ce moment par de faux certificats, qui sont punis par la loi.

La Ville mène une campagne forte, qui porte ses fruits, pour le bien-être de nos concitoyens.

La Ville s'est investie également dans la lutte contre la mort par arrêt cardiaque. Il faut savoir que 40 000 cas par an d'arrêts cardiaques et de décès, malheureusement, se produisent en France. À titre de comparaison, il y a 110 morts par arrêt cardiaque par jour en France, et nous avons à peu près 12 morts par accident de la route. Devant un arrêt cardiaque, la rapidité de la réaction et la présence d'un défibrillateur augmentent le taux de survie d'à peu près 90 %. C'est pourquoi la Ville de Nevers mettra à la disposition de la population une vingtaine de défibrillateurs automatisés et externes. Pour 2022, elle souhaite continuer son engagement. Ceci a été possible grâce aux subventions de clubs services, comme le Rotary, ou également d'entreprises, type Enedis, qui ont compris l'importance de ce fléau, qui peut toucher chacun de nous et à tout âge.

Nous avons également tissé un lien de confiance entre les jeunes et nos aînés. Ce sont les liens intergénérationnels. Depuis 2019, où il y a eu une grosse canicule, la Ville a mis en place le projet « Les jeunes veillent sur leurs aînés », soutenue dans cette démarche par Nevers Agglomération et l'État, afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées les plus vulnérables. Cette action a permis à 30 jeunes volontaires qui ont été sélectionnés par une commission de suivre ces aînés, et, en contrepartie, nous participons au financement du permis de conduire de ces jeunes, pour 1 000 € pour chaque jeune. Nous voulons

reconduire ce lien intergénérationnel, car il n'y a pas que la canicule, il y a aussi les fêtes de Noël où des personnes se retrouvent isolées, et il est bon d'avoir une présence de jeunes.

Et puis lutter contre le cancer. Cela nous paraît important. Dommage que Florence Vard ne soit pas là, parce qu'elle a participé également activement à cette lutte contre le cancer. La Ville de Nevers souhaite accompagner l'association Casiopeea pour la lutte contre le cancer du sein. Nous avons reçu en septembre de cette année les différents participants à un défi en vélo qui reliait Paris à Bucarest, c'est-à-dire 4 000 km. Ces femmes qui ont été atteintes par le cancer du sein retrouvent là un équilibre psychique et physique, et il y a des défis qu'elles relèvent, et, au niveau de leur guérison, c'est quelque chose qui est assez important.

Et puis un autre enjeu, c'est l'amélioration de l'accueil des enfants en service pédiatrique en milieu hospitalier. La Ville participe à l'accueil des enfants dans le centre hospitalier avec l'association qui s'appelle Mom'En Couleurs, pour avoir un lieu agréable pour les enfants hospitalisés. Ils ont un espace où il y a une fresque qui a été réalisée par le rappeur Keusty. L'objectif est de calmer les enfants, et de leur permettre d'endurer plus leur hospitalisation. J'ai en projet également au niveau de la pédopsychiatrie, qui est de refaire une fresque sur le bâtiment Uricane, afin que ces jeunes n'aient pas l'impression de rentrer dans un blockhaus, mais aient l'impression de rentrer dans un lieu qui les accueille d'une manière, je dirais, agréable, par le personnel de santé, à qui je dois rendre hommage. Cette fresque va être finalisée dans peu de temps. Les premières couches de cette fresque sont déjà mises en place.

Nous pouvons réaliser ces actions grâce aussi aux subventions de mécènes ou de clubs services. Effectivement, quand on regarde le budget des crédits spécifiques dédiés à la santé, on a une ligne qui est neutre, avec zéro centime d'euro. On se débrouille, et je pense que c'est un challenge pour nous d'aller demander des subventions à des clubs services ou à des mécènes afin de pouvoir réaliser ces différentes actions. Cela peut être un exemple pour des associations autres, avec l'idée que l'on ne doit pas compter que sur la Ville et sur une subvention de la Ville, mais que l'on peut aller chercher l'argent chez des personnes qui sont sollicitées parfois un peu beaucoup, mais qui comprennent bien le but de ces différents projets.

Merci, Michel.

M. Suet –

Merci, Philippe. Donc finalement je m'aperçois qu'en étant imaginatifs, on peut faire plein de choses même si on n'a pas de budget. C'est fantastique, et tu es en train de donner des idées.

Nouvelle politique publique : l'attractivité.

Je passe la parole à Laurent Pommier ou à Jean-Luc Dechauffour, peu importe l'ordre.

M. Pommier –

Bonsoir à tous. Un petit rappel. Depuis 2015, a été mise en place une vraie politique de revitalisation commerciale, et, si l'on regarde sur 2022, on a un certain nombre d'objectifs.

Dans un premier temps, rendre vivant le cœur de ville de Nevers en organisant des animations sur des temps forts commerciaux, évidemment en lien avec les commerçants, et en soutien avec l'association des Vitrites du Grand Nevers.

Également, assurer le bon fonctionnement des marchés de la ville, et notamment sur le marché Carnot, et l'organisation des fêtes foraines.

Point également important dans la politique commerciale, les artisans d'art vont être revalorisés dans l'ensemble des temps commerciaux, et Nevers accueillera de nouveau les Journées européennes des Métiers d'Art en 2022.

Autre objectif : rendre attractif le cœur de ville de Nevers. Bien évidemment, assurer le meilleur accueil possible des porteurs de projet, qu'ils soient commerciaux ou artisanaux. C'est également les accompagner au quotidien dans leurs projets.

Analyser et quantifier le tissu commercial et les flux commerciaux pour optimiser la structuration de l'offre.

Continuer de faire évoluer le parc foncier privé en lien avec les propriétaires et les investisseurs.

Et la Foncière de redynamisation.

Également, point important, 2022, une année décisive, avec le projet de redynamisation de la zone commerçante François Mitterrand. Une année de concertation et de programmation, qui déterminera l'activité commerciale et artisanale du cœur de ville pour les prochaines décennies, compte tenu de l'importance des travaux qui vont être réalisés.

Également, la Direction Action Cœur de Ville et Commerce veille au quotidien sur les actions commerciales, et afin que soient prises en compte cette politique avec les problématiques, notamment sur l'habitat, la mobilité, le développement durable.

Ce projet a fait l'objet d'une première phase de consultation citoyenne. Les études se dérouleront en 2022-2023. Les travaux d'aménagement de la première phase se dérouleront de 2023 jusqu'à la fin de l'année 2024.

En résumé et en conclusion, une vraie politique de redéploiement des commerces dans le centre-ville, et une volonté politique également de redynamisation réfléchie et en harmonie avec les autres politiques de la Ville.

M. Dechauffour –

Pour la partie « évènementiel », notre objectif, c'est de construire des manifestations pour le plus grand nombre de Neversois ; de créer un lien intergénérationnel ; et de respecter le projet facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite. Je travaille beaucoup avec Hervé Barsse sur le sujet. Pour preuve, le tiralo sur Nevers Plage, que nous n'avons pas pu utiliser cette année, mais qui est un élément majeur pour pouvoir accueillir l'ensemble de la population.

Notre budget est maintenu, tant en fonctionnement qu'en investissement. Ce qui nous permettra de rendre la ville toujours plus vivante, toujours plus animée.

Après cette période de Covid, nous avons pu relancer l'ensemble de nos événements, depuis juillet 2021, avec, je le rappelle, le Tour de France, le feu d'artifice, Nevers Plage, etc. Cela s'est enchaîné. Même si, à certains moments, nous avons été obligés d'adapter les modalités, à cause du Covid, mais néanmoins nous n'avons annulé aucun événement, et nous les avons à chaque fois adaptés pour que notre population puisse en bénéficier.

L'objectif, déjà en 2021, et en 2022, c'est, pour l'ensemble des événements, une recherche de partenariats privés. Plusieurs fois, je vous ai présenté des délibérations où nous avons été aidés par des associations ou par des fonds privés.

En 2022, nous allons à nouveau avoir la Fête de la Loire, qui devient bisannuelle, ce qui nous permet de lui donner une ampleur plus importante.

Il est prévu de développer des partenariats privés, avec, en appui, la Direction des Finances, et la construction d'un tableau de bord, à l'échelle de la collectivité, avec la jeunesse, la culture, l'enfance, l'éducation, les projets structurants, le sport, les événements, et j'en passe...

Dans ce cadre-là, les agents de la Direction de la Coordination Évènementielle contribuent à l'accompagnement des porteurs de projet. Nous recevons régulièrement des associations ou des personnes qui souhaitent nous aider à animer la Ville. Demain, nous rencontrerons 4 jeunes qui ont une idée assez formidable, qui, je l'espère, pourra voir le jour.

Cette Direction a un rôle vraiment transversal. Je travaille beaucoup avec la relation citoyenne, ce qui a permis de faire un lancement des illuminations qui était très intéressant, ce qui a permis d'accueillir l'ensemble de la population et l'ensemble des quartiers. Cela me paraît absolument primordial, et c'est un de mes objectifs pour l'an prochain, que tout le monde soit associé dans ce cadre-là.

Nous travaillons beaucoup avec la culture, le commerce, le tourisme. Avec le tourisme, nous allons, en 2022, accueillir pour la première fois le lancement de la saison fluviale au port de la Jonction. Nous avons pu monter cela avec ma collègue Muriel Marty. Nous allons retrouver des choses classiques, comme la chasse aux œufs, le feu d'artifice, évidemment, Nevers Plage, le lancement des illuminations, le marché de Noël, mais nous allons essayer de rajouter des choses comme monter une course de drones à Nevers, une course de caisses à savon...

Par ailleurs, nous accueillons désormais les nouveaux arrivants d'une manière extrêmement personnalisée et très dissociée, ce qui permet un accueil assez formidable.

Je terminerai par le fait que nous pourrions donner une ampleur encore plus importante à tout cela grâce aux Mousquetaires bénévoles. Nous sommes en

train de lancer ce projet d'envergure, qui est en train de se monter, et qui prend corps ; et je suis sûr qu'en 2022 cela va être extraordinaire.

Voilà, j'en ai fini.

M. Suet –

Merci. Nous passons maintenant à la politique « Sport et bien-être ».

Cette politique représente 5,65 % de nos dépenses de fonctionnement.

Je passe la parole à Yannick Chartier.

M. Chartier –

Merci, Monsieur Suet.

Je ne vais peut-être pas être aussi exhaustif que mes collègues l'ont été dans la description de leur politique.

Au niveau du sport, nous avons surtout une volonté de maintenir les aides aux associations sportives. On reste sur la même tangente, mais les aides ne sont pas que des aides de nature financière ; c'est aussi de l'aide au niveau logistique, pour aider à la réalisation de compétitions. Par exemple, le 18 décembre, il y a le gala de boxe qui va avoir lieu à la Maison des Sports ; c'est également beaucoup d'implication de la Direction des Sports et des agents de la Ville pour la mise à disposition des équipements, et pour faire en sorte que cette fête soit totale.

C'est également la mise à disposition d'équipements sportifs et d'intérieur, qui également fait partie d'une des activités de la Maison des Sports de s'occuper au quotidien de cette gestion des salles. Pour la gestion des gymnases, des terrains, au quotidien, il y a toujours des problèmes, il y a toujours des petits grains de sable qui font que les choses ne se passent pas comme d'habitude ou comme cela devrait se faire, et cela demande beaucoup d'implication.

Les agents de la Ville, qui appartiennent à cette coordination Sports, contribuent aussi à l'accompagnement des porteurs de projets. Il y a des projets, des événements sur lesquels nous travaillons.

Il y a des projets également comme la « Journée du bien-être » que nous menons en direct au niveau de la Ville, et qui a lieu tous les ans, et nous espérons que nous pourrons la faire à la fin du mois de mars, en proposant une belle fête du Printemps, et en appelant tous les Neversois à sortir et à s'aérer.

Nous allons proposer également, à budget constant, de continuer l'école municipale des sports, qui, tout le long de l'année, le mercredi après-midi, permet d'organiser du sport pour un public de jeunes enfants, et de proposer durant les vacances également ce programme multi-sports.

C'est également de poursuivre une activité dans le cadre de l'école primaire, en menant des projets pédagogiques définis par les textes de l'EPS des élèves du cycle III, en partenariat avec la DASEN.

C'est développer, comme je l'ai dit, les activités de bien-être en direction des personnes souhaitant retrouver une activité douce. Le « 123, Marchons » fonctionne beaucoup. C'est une activité que nous parvenons à maintenir malgré le Covid. Il y a également le « 123, Bougeons » dans le parc, qui est également bien suivi. Nous allons lancer l'année prochaine le « 123 Jogging et patrimoine ». Vous découvrirez ce nouveau programme. Et également le « 123 Mangeons mieux », qui complète les aspects de notre politique bien-être.

Au-delà de tout cela, nous travaillons également, avec Daniel Devoise notamment, au niveau des équipements sportifs, à de nouveaux équipements sportifs.

Nous allons construire un nouveau skate park en lieu et place de l'ancien, qui permettra une offre et un équipement adapté à la pratique, et qui participera à la qualité de l'environnement urbain. C'est un projet qui est mené en collaboration avec un comité d'experts, composé de spécialistes locaux des sports de glisse urbaine. Ce projet permettra d'attirer de nouveaux pratiquants et de créer un lieu de représentation pour cette pratique aux portes du centre-ville et à proximité directe de la Loire.

La politique des sports, c'est également le soutien à la compétition, avec le handball, notamment, où nous accompagnons à la fois financièrement, mais également de manière logistique ce club à se développer, et ce club est aujourd'hui en Nationale 2. C'est important pour la Ville de Nevers.

Et c'est également un fort soutien pour l'USON et pour le rugby, à la fois pour le club professionnel comme pour l'association amateurs, et pour l'académie de formation.

Voilà. Encore un large programme pour 2022 pour le sport. Car, comme vous le savez, il y a aussi beaucoup d'accompagnement.

Nous sommes une ville très sportive, avec beaucoup d'adhérents, beaucoup de sportifs du dimanche, mais également de sportifs du mercredi, et de toute la semaine. On court beaucoup également à Nevers, à travers « Courir à Nevers », organisé avec *Le Journal du Centre* notamment, ou d'autres courses, comme « La Bottine », comme vous pouvez le savoir.

Je ne suis pas exhaustif, comme je l'ai dit au départ. Voilà pour le point sur les sports.

M. Suet –

Merci, Yannick.

Je vais passer maintenant à la politique publique suivante, la sécurité.

Cette politique publique mobilise 5,67 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Je passe la parole à Claude Loron.

M. Loron –

Bonsoir à tous. Sur ces 5,67 %, il faut quand même remarquer qu'une grande partie est la quote-part de la Mairie pour le SDIS, qui s'élève à un peu plus de 1 890 000 € pour l'année, mais ils en ont besoin.

Cela mis à part, la Ville va continuer à déployer la vidéoprotection, en cohérence avec le CLSPD. Mais, avant de mettre des caméras, il faut surtout remettre à niveau notre centre de supervision urbain, qui arrive aux limites de ses capacités techniques. Car c'est bien beau de mettre 50 caméras derrière un ordinateur, mais au bout d'un moment, le volume de données est trop important, et on a du mal à le gérer.

Pour l'année 2022, parmi les grandes actions, il faudra remplacer les deux machines qui gèrent l'ensemble des caméras sur la ville et les dimensionner afin d'accueillir à terme, si on veut, au minimum une centaine de caméras.

Nous continuerons à sécuriser les écoles de la ville, avec la fin de la mise en place de la visiophonie. Je crois que la dernière école a été mise en visiophonie en fin d'année. Ce programme de visiophonie est terminé.

Il s'agira aussi de continuer à sécuriser les abords des écoles. Des travaux seront faits en début d'année 2022 sur les écoles du Mouësse et Alix-Marquet notamment pour sécuriser les abords des écoles qui sont sur des voies parfois très passantes.

Parmi les activités de la sécurité et de la tranquillité, on parle aussi de salubrité, et on parle beaucoup d'animaux au niveau de la salubrité. On parle aussi bien de pigeons, de rats, de cafards, etc. C'est aussi le quotidien du service Hygiène. Nous allons prendre en charge les frais de stérilisation et d'identification pour les propriétaires d'animaux bénéficiaires de l'aide sociale ; de telle manière à bien suivre notamment les chiens, malheureusement, de nos SDF, qui passent de l'un à l'autre, et on ne sait plus trop à qui ils sont, et comme cela on sera sûr de bien les gérer.

Dans le cadre de cette politique, nous coûtons peut-être un peu, mais nous rapportons aussi ; nous avons un peu moins de rentrées d'argent ; cela correspond à l'année 2019, année durant laquelle, pendant le Covid, nos policiers municipaux et ASVP ont peut-être un peu moins sanctionné les personnes, car ils n'étaient pas là, de toute façon, qu'il y avait beaucoup moins de personnes dans les rues, et que ce n'était pas le moment d'aller verbaliser quelqu'un... Les rentrées d'argent seront donc un peu moins importantes cette année. Nous avons repris, cette fin d'année.

On a un deuxième axe pour faire rentrer un peu d'argent ; c'est de refaire notre convention de fourrière, qui n'est peut-être pas tout à fait à notre avantage pour le moment. Nous allons refaire la convention. La Direction de l'informatique et du numérique est en train de préparer pour les agents de la Ville, comme cela a été fait pour « Nevers Agglo dans ma poche » pour trouver une place de stationnement, une application pour savoir depuis combien de temps sont stationnés les véhicules, et nous pourrons donner à nos policiers municipaux et ASVP ce système qui leur permettra d'aller dans les endroits où effectivement des véhicules sont garés là depuis un temps assez important, de manière à

fluidifier le stationnement en ville et à continuer à attirer les gens en centre-ville, de façon à améliorer le commerce.

M. le Maire – Par équité, Monsieur Loron, on peut préciser que les automobilistes qui donneront à la police leur numéro de plaque seront prévenus quand ils auront dépassé le temps ; il ne s'agit de piéger personne. Ce sera à qui courra le plus vite.

M. Loron – C'est à celui qui courra le plus vite.

Voilà les grandes lignes de la politique sécurité et tranquillité publique, en continuité de la mise en place notamment de notre réseau de vidéoprotection, petit à petit. Et surtout bien assurer le « *back office* » de ce système au niveau de la police municipale.

M. Suet – Merci, Monsieur Loron.

Une autre politique publique importante, c'est l'environnement.

Cette politique publique mobilise 10,95 % de nos dépenses de fonctionnement.

Elle devait être présentée par Bertrand Couturier, qui a dû partir, car il est d'astreinte. Daniel Devoise pourrait commencer...

M. le Maire – Bertrand Couturier m'a donné pouvoir. Il y a eu, semble-t-il, un accident assez grave rue Saint-Benin, et il est parti en tant qu'élus d'astreinte ; il y a trois véhicules impliqués, et une trottinette justement. Il y a des blessés, apparemment, pas trop graves. C'est la raison pour laquelle il m'a demandé de l'excuser.

Daniel Devoise.

M. Devoise – L'ensemble des projets menés par la collectivité Ville de Nevers s'inscrit dans une démarche environnementale globale visant à réduire les consommations énergétiques, et à favoriser la biodiversité.

Depuis un certain nombre d'années, nous réalisons des investissements productifs sur l'ensemble de nos bâtiments, par exemple. L'éclairage public et l'électricité consommés par la Ville de Nevers proviennent à 100 % d'énergies renouvelables, depuis 2016, si ma mémoire est bonne. D'ailleurs, à cet appel d'offres, il y avait M. Diot qui était présent, quand nous avons choisi l'énergie renouvelable pour alimenter les bâtiments de la Ville.

Cette stratégie a permis aussi d'effacer le pic du coût de l'électricité aujourd'hui. Le prix fixé par l'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) est de 42 €/MWh. Aujourd'hui, on oscille entre 140 et 150 €/MWh, soit quasiment trois fois le prix de ce que l'on devrait payer. Nous avons sécurisé les choses en prolongeant jusqu'en 2022 ; nous avons donc un tarif qui est garanti encore pour

l'année prochaine. *Quid* de ce que l'on fera pour les années 2023 à 2026 ? Puisqu'en règle générale ce sont des contrats triennaux ou sur 4 années grand maximum.

Ce choix stratégique nous permet de payer un peu moins cher. Pour faire plaisir à M. Diot, on fait du « en même temps » : on paie moins cher, mais, en même temps, on a travaillé sur la réduction des consommations d'énergie. Je fais un peu d'humour ; je sais que vous êtes friand de ça, Monsieur Diot.

Dans cet esprit de développement durable, nous avons donc réduit les consommations énergétiques.

Sur l'éclairage public, nous allons changer, pour 2022, environ 350 points lumineux, que nous allons passer en LED. Deux tiers, environ, soit 200, seront télégérés, ce qui permettra éventuellement de faire des abaissements de puissance sur des créneaux horaires. Aujourd'hui, on ne le fait pas. Il y a certaines communes qui ont fait le choix de ne pas éclairer à partir de 23 h 30. Aujourd'hui, ce n'est pas le choix qui est fait par l'équipe municipale, mais c'est en réflexion, de couper la nuit. À minuit, à Marzy, il n'y a plus d'éclairage public, et il reprend à 5 h 00 ou 6 h 00. Nous n'avons pas voulu faire ce choix-là ; nous faisons plutôt une réduction de puissance, ce qui permet toutefois de faire des économies d'énergie.

En matière de bâtiments, nous avons investi quasiment 600 000 € cette année sur les bâtiments des écoles.

En matière de voirie, nous avons fait le choix d'investir dans une nouvelle machine.

Je ne vois pas d'autres sujets sur lesquels je pourrais intervenir, par rapport à Bertrand Couturier.

S'il y avait d'autres questions sur les projets en cours...

Mais le point suivant porte sur la politique en matière d'urbanisme, avec des travaux sur la Place Mossé, la Place de Verdun, etc.

M. Suet –

Merci, Daniel.

Simplement, pour le mobilier urbain, il y a une poursuite de la remise en état de l'ensemble du mobilier de la ville, surtout dans les quartiers périphériques ; c'est là où c'est le moins bien entretenu.

Et, sur la propreté urbaine, il faut poursuivre les actions d'optimisation des tournées de collecte, et poursuivre la diminution du nombre de corbeilles, parce que, finalement, il y a quand même moins de corbeilles, et paradoxalement c'est plus propre ; c'est étonnant.

Et il faut surtout optimiser la méthode de désherbage, afin d'avoir des cycles mieux identifiés et cohérents. C'est important, car à certaines périodes on voit de l'herbe en bas des murs ; ce n'est pas très élégant.

Voilà pour l'environnement.

Nous allons passer à la politique publique suivante : l'urbanisme.

Cette politique publique mobilise 1,19 % des dépenses de fonctionnement.

Je passe la parole à nouveau à Daniel Devoise.

M. Devoise –

Merci. La politique de rénovation de la Ville se poursuit avec plusieurs projets de grande ampleur. Vous avez pu constater quelques travaux en ce moment. Nous travaillons avec les services, afin de rendre le plus fluide possible la circulation dans Nevers. Mais on est confrontés à plusieurs zones de travaux : ceux de la Place Mossé, qui se termineront en juin 2022, les travaux de la Place de Verdun sont terminés et la voie est réouverte à la circulation, et nous avons fait le choix d'intervenir sur la partie des enrobés et élastomères à partir du mois d'avril, parce que les températures le permettront ; car, sur un rondpoint, ce n'est pas de l'enrobé classique, à cause des girations des bus, des voitures, etc.

Le réaménagement de la Place Mossé a pour objectif de créer un espace qualitatif au droit de l'entrée sud de la ville, en lieu et place de l'ancienne poche de stationnements vétuste, et cet aménagement permettra de relier, bien entendu, le cœur de ville historique et la Loire par la création d'un belvédère sur le fleuve, et la création d'une place piétonne qui retrouvera des usages de loisirs et de détente.

En parallèle de tous ces travaux, il y a la rénovation du site Cobalt qui se poursuit, et qui arrivera à son terme à la fin du mandat.

Les locaux tertiaires du site devront arriver à saturation dans les années à venir, et la Ville a lancé une nouvelle convention publique d'aménagement sur l'îlot de la rue du Chemin de fer accueillant aujourd'hui *Le Journal du Centre* dans l'optique de créer une nouvelle offre, dont le positionnement à proximité de la gare est un atout important. Effectivement, nous avons commencé de travailler sur l'îlot du Chemin de fer. On n'en est qu'aux balbutiements.

Je vois que Bertrand Couturier est revenu. A-t-il des choses à dire sur l'environnement ? J'avais tenté de le remplacer auprès des différents collègues.

Il faut aussi signaler l'ANRU, qui a une part très importante en termes de travaux pour la Ville. Les travaux de démolition ont bien commencé, et les travaux d'aménagement ne vont pas tarder à être menés, et notamment les travaux avec les concessionnaires réseau, et d'autres travaux...

Je passe la parole à Bertrand Couturier.

M. Couturier –

Bonsoir à tous. Je ne vais pas revenir sur des éléments qui auront sans doute été dits préalablement. Je fais entièrement confiance à Daniel Devoise pour ses

qualités à préciser les détails, même s'il y aura des échanges plus précis peut-être après.

Je voulais juste souligner le fait que cette politique publique Environnement concerne tous les élus, dans une certaine mesure, et il est important que chacun puisse s'en saisir au travers des différents projets qui vont être réalisés en 2022, notamment par rapport à des enjeux plus globaux. On parle beaucoup de réchauffement climatique, et concrètement que se passe-t-il ? Il y a des actions sur lesquelles nous sommes très engagés, et où il y a besoin d'accélérer sur ces sujets. C'est un message que je souhaite passer dans ce sens. Mais, j'en suis certain, nous serons bien présents sur cette politique publique pour 2022. Merci.

M. Suet –

Merci, Bertrand.

Dernière politique publique ; c'est l'accompagnement des politiques publiques.

Cette politique mobilise 32,57 % de nos dépenses de fonctionnement. C'est une politique qui regroupe les fonctions support. Elle doit permettre aux services municipaux de rendre les prestations attendues, et d'optimiser et de maîtriser les coûts de fonctionnement.

Quand on parle de fonctionnement pour les bâtiments, par exemple, il s'agit des dépenses de fonctionnement du parc bâti et des dépenses énergétiques de la Ville de Nevers. Il faut souligner le contexte haussier des matières premières et notamment de l'énergie. Nos prises de position antérieures sur le marché de l'électricité nous protègent pour 2022. Et paradoxalement en 2022 nous paierons l'électricité moins cher que ce que nous avons payé sur l'intégralité de l'année 2021. Mais nous subissons, néanmoins, pleinement la hausse vertigineuse des cours du gaz.

Les investissements menés ont pour but d'entretenir. On notera, en particulier, la réalisation d'un forage au stade de la Baratte, qui alimente dans un premier temps un réseau pour l'arrosage, et cela contribue à la maîtrise de nos consommations d'eau. On doit veiller aussi à ce que les investissements soient le plus productifs possible. Je pense à l'isolation, par exemple. Il faut être capables maintenant de mesurer les charges issues d'un nouveau parc.

Concernant le parc de véhicules, il s'agit d'aller vers l'optimisation de notre parc de véhicules, avec un « verdissement » du parc. C'est la loi qui va nous l'imposer. Il faut savoir que, pour les collectivités qui gèrent un parc de plus de 20 véhicules, et c'est le cas de la Ville de Nevers, pour le renouvellement, depuis le 1^{er} juillet 2021, 30 % doivent être de faibles émissions (inf. ou égal à 60 g par km). Et à partir du 1^{er} janvier 2026, cela devra être 37,4 % qui devront être de très faibles émissions. Ce sera soit l'électricité, soit l'hydrogène, ou les deux. Ceci, uniquement pour les renouvellements, on est bien d'accord.

Sur l'informatique, il s'agira pour 2022 et 2023 de renouveler les matériels arrivés en fin de vie. Il y en a quand même pas mal. On compte 7 ans pour un micro-ordinateur et les serveurs.

Il s'agira de financer les nouveaux projets, notamment liés à l'augmentation du parc téléphonique, pour répondre à l'évolution des postes de la collectivité, que ce soient des conseillers numériques ou des adultes-relais.

Les assurances juridiques et approvisionnements : l'objectif est de réduire la sinistralité, afin de favoriser la négociation des contrats. Il faut, pour cela, engager des actions de sensibilisation et d'information du personnel, veiller au respect des règles fixées, et, le cas échéant, sanctionner, réduire le risque par la prévention.

En termes d'actions juridiques, il faut maîtriser, comme on le fait aujourd'hui, le risque contentieux.

Pour la commande publique, qui est un élément important, l'objectif, c'est, bien sûr, de sécuriser les procédures de marchés publics.

Pour les approvisionnements, il faudra maîtriser les approvisionnements malgré l'inflation des prix des matières premières, et, pour cela, il faudra négocier. Pour négocier, il faut regarder un achat sous l'angle économique et pas seulement sous l'angle juridique.

En ce qui concerne les ressources humaines, la Direction des ressources humaines et des relations sociales propose que le montant du BP qui avait été attribué en 2021 soit réduit de 500 000 €, pour arriver à un montant de 30 515 522 €. Cela signifie un effort significatif en termes d'économies, puisqu'en fait on peut avoir le glissement vieillesse technicité qui peut s'élever par année suivante aux alentours de 1,5 %. Et on peut également avoir une revalorisation du point d'indice, qui peut intervenir en 2022, sachant que, de mémoire, 1,25 % de hausse représente 330 000 € à peu près à l'année.

Il faut également noter l'obligation de participation des employeurs territoriaux pour les garanties prévoyance à hauteur de 20 % ; il faut s'y préparer, même si c'est à compter de 2025. Et à hauteur de 50 % pour les garanties de santé, à compter de 2026. Il faut donc, je le répète, commencer à se préparer.

Enfin, le service des finances. Il doit fiabiliser les comptes en perspective de l'expérimentation du compte financier unique en 2023, et il faut préparer le changement de l'instruction comptable M 57 pour le budget primitif 2023.

Et puis nous sommes en train de développer la recherche des partenariats privés dans le financement de nos projets et de nos événements. Il y a une finalisation d'une démarche mécénat et la réalisation d'un livret de présentation des projets aux mécènes.

Enfin, il faudra structurer le contrôle externe en développant des outils de diagnostic et de suivi de nos relations partenariales avec nos satellites.

C'était la dernière politique publique.

Conclusion :

En conclusion, le projet de budget 2022 consacre 68 M€ au financement de services publics de qualité pour nos concitoyens et au soutien de notre économie locale.

La contrainte financière nous impose plus que jamais d'évaluer les besoins des habitants et de concentrer les moyens sur les priorités et engagements du mandat.

Le pilotage financier doit prendre en compte les enjeux climatiques – ni plus ni moins d'ailleurs que les autres –, et rendre les habitants davantage acteurs des choix publics.

Voilà, Monsieur le Maire, nous avons fini la présentation. Place aux questions.

M. le Maire –

Merci à tous les élus, et bien évidemment à l'Adjoint aux Finances et au Budget, mais aussi à tous ceux qui sont intervenus en complémentarité. Je pense que nous avons essayé d'être le plus complets, sans être exhaustifs, en tout cas, de la visibilité de ce que nous souhaitons porter dans le cadre de ce budget primitif. Je pense que cela permet à chacun de bien appréhender les sujets.

Maintenant, place aux interventions de ceux qui le souhaitent.

François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire,

L'essentiel du débat sur le sujet a déjà eu lieu au précédent Conseil, à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires. Et ce projet de budget primitif se situe finalement dans la droite ligne de ce que vous aviez annoncé lors du DOB. Nous allons donc faire vite. Nous allons faire plus vite, en tout cas.

Et puisque vous n'enlevez rien à ce que vous avez annoncé, malgré nos remarques, nous n'enlevons rien à ce que nous avons dit à l'époque. Et nous allons rajouter même quelques petites couches, quand même.

En tout cas, je souhaiterais nuancer quelques affirmations que vous assenez dans la présentation, qui nous est faite, finalement, comme un bon document de communication.

Par exemple, quand vous évoquez, à la diapositive n°5, le maintien des taux de fiscalité et que vous concluez « *Préservation du pouvoir d'achat des Neversois* ».

L'honnêteté nous oblige quand même à préciser que samedi prochain vous allez proposer au Conseil Communautaire l'instauration d'un nouvel impôt, une taxe foncière d'agglomération à hauteur de 2,5 points.

Cela représente, pour les foyers neversois qui paient la taxe foncière, c'est-à-dire les propriétaires, plusieurs dizaines d'euros (plus de 50 € par exemple pour un appartement au centre-ville, pas loin de 100 € pour une maison dans le quartier de la Rotonde). Et cela représente une hausse de 5 % des impôts locaux. Parce

que tout cela vient des mêmes poches. Effectivement, c'est une taxe foncière d'agglomération, mais c'est les Neversois et les habitants de l'Agglomération qui vont la payer.

Voilà ce qu'il faut dire, par honnêteté; au lieu de dire « *maintien des taux* », donc « *préservation du pouvoir d'achat* »...

Je le dis d'autant plus tranquillement que, sur la question, pour notre part nous sommes très à l'aise.

Nous n'avons jamais été de ceux qui fustigent l'impôt, et on n'est pas nombreux, d'ailleurs, à ne pas verser dans la démagogie là-dessus. Pour nous, l'impôt est un outil de redistribution des richesses ; donc un outil de justice sociale. À condition, évidemment, que l'impôt lui-même soit juste ; ce qui n'est pas le cas pour la fiscalité locale. Et c'est la raison pour laquelle nous proposons pour notre part une grande réforme de la fiscalité locale, qui soit davantage assise sur les réelles richesses des habitants et sur les richesses créées dans le territoire ; ce que la suppression de la taxe professionnelle a passablement abimé. Et à condition que les habitants identifient clairement la destination de leurs impôts, et que ces impôts servent à gommer les inégalités sociales.

En revanche, pour votre part, Monsieur le Maire, vous n'avez cessé depuis des années de dire que les impôts étaient trop élevés, et qu'il fallait les baisser pour « *redonner de l'attractivité au territoire* ». C'est ce que vous avez fait dans votre premier mandat, en baissant le taux de la taxe d'habitation de 1,5 point, et le taux de la taxe foncière de 2 points ; tout cela pour aboutir aujourd'hui à une hausse de la taxe foncière d'agglomération de 2,5 points dès le début du second mandat.

Vous allez me dire que *je vis dans un monde figé* et que *les vérités d'un jour ne sont pas celles du lendemain* »

M. le Maire –

Il s'est passé de petites choses, depuis 2014, récemment. Vous connaissez le contexte.

M. Diot –

Je connais la pirouette. Mais c'est quand même la contradiction. On baisse les impôts d'un côté et on les augmente de l'autre. Je vis peut-être dans un monde figé, mais moi, j'identifie certaines contradictions.

Autre affirmation qu'il faut à mon avis nuancer : c'est quand vous écrivez à la diapositive n°6 « *Préservation de notre capacité d'investissement, 9,5 M€ en 2022, contre 10 M€ en 2021* ». Là aussi, je pense qu'il faut mesurer que nous sommes à des niveaux d'investissement très bas en ce début de mandat.

J'ai repris les précédents budgets : le niveau des dépenses d'équipement annoncé était jusqu'ici très largement supérieur. On était entre 12 à 16 M€ selon les années : 13,5 M€ en 2015 ; 11,6 M€ en 2016 ; 12,3 M€ en 2017 ; 21,5 M€ en 2018 ; 13,3 M€ en 2019.

Et depuis 2020, on tombe brutalement sous la barre des 10 M€ : 6,7 M€ en 2020 ; 9,9 M€ en 2021 ; 9,5 M€ en 2022. Donc « *Préservation de notre capacité d'investissement* », c'est, pour le moins, un élément de langage.

Ce n'est pas un reproche ; on adapte nos investissements aux capacités financières de la Ville. Voilà, tout simplement. Mais il faut se dire la vérité dans les documents qui sont présentés au Conseil municipal, et arrêter de se gargariser avec des slogans sur le ton de « *tout va bien, Madame la Marquise* ». Non, tout ne va pas forcément bien. Et ce n'est pas forcément de votre faute.

Pour le reste, il n'y a pas d'évolutions majeures dans la structure de nos dépenses et de nos recettes, à part une anticipation sans doute assez prudente de la hausse des dépenses de gaz et de carburant, et une légère baisse de la masse salariale liée, nous a-t-on dit, entre autres aux mutualisations avec l'Agglomération ; et évidemment à l'inscription, dans la durée, d'une baisse importante de l'enveloppe allouée aux associations (les – 20 %) ; nous nous sommes déjà exprimés là-dessus au dernier Conseil.

Dans la revue financière des politiques publiques, que vous nous avez longuement décrite, l'intérêt réside essentiellement dans un certain nombre d'annonces que vous faites, mais qu'on découvre quand même à cette occasion ; j'imagine que cela fera l'objet de délibérations spécifiques tout au long de l'année qui vient. Je pense, par exemple à la création d'un « Conseil intergénérationnel », à l'annonce d'un « Train du Printemps », en partenariat avec Bourges dans le domaine culturel, au « remplacement du centre de supervision urbain » pour la vidéosurveillance, ou encore à l'objectif « 1 arbre, 1 habitant » que vous vous fixez pour la fin du mandat. Tout cela nécessiterait, pour le moins, davantage d'explications, mais cela viendra sans doute en son temps.

Au final, après un mandat qui a été marqué par de forts investissements, par une baisse des taux de fiscalité et un ré-endettement massif de la Ville, on a un second mandat avec une stabilisation de l'endettement à un haut niveau (46 à 47 M€), le retour à la hausse des impôts payés par les habitants, et une chute des investissements pour la 3^e année consécutive, et la poursuite d'une austérité budgétaire en direction du monde associatif, entre autres, alors qu'il constitue une partie de la solution pour la sortie de crise.

Ce sont les principaux traits que nous retenons, cette année, de la trajectoire budgétaire que vous imprimez à la Ville, tout cela dans un contexte (on l'a évoqué lors du DOB) très incertain et très fluctuant, les vérités du mois de décembre n'étant pas forcément celles du mois d'avril. On verra donc. Vous le dites vous-même, il y a un certain nombre de documents qui seront évalués, qui ne sont pas définitifs. On aura donc sans doute un certain nombre de Décisions Modificatives, peut-être importantes dans l'année qui vient, et qui seront peut-être d'autant plus importantes que l'évolution de la situation sanitaire elle-même risque de rajouter des difficultés que l'on ne maîtrise pas.

M. le Maire –

Y a-t-il d'autres interventions ? Avant que nous ne répondions.

Sylvie Muzerelle, puis Emilie Chamoux.

Mme Dupart-Muzerelle – Comme l’a dit François Diot, ce budget est, bien sûr, en droite ligne du DOB qui nous a été présenté lors du Conseil municipal précédent. Il ne peut appeler d’autres réflexions que celles évoquées aussi lors du précédent Conseil.

Je rappellerais donc simplement la mainmise de l’État sur les finances des collectivités.

Il est plus qu’à craindre que ces contraintes deviennent de plus en plus prégnantes, réduisant d’autant la liberté des territoires quant à leurs engagements, leurs investissements, réduisant ainsi la marge de manœuvre qui fait qu’un territoire ne ressemble pas forcément à un autre.

Nous avons affaire à un État de plus en plus centralisateur, qui laisse peu de marge de manœuvre aux communes.

Le nouveau paysage fiscal, lui aussi, concourt à cette situation : plus de taxe d’habitation, un taux de taxe foncière à 50,09 %, un taux de taxe d’habitation sur les résidences secondaires de 19,25 %. Ajoutons à cela le risque pour la Ville de perdre l’attribution du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales sur la programmation 2022-2023. Et nous avons ainsi un tableau complet de la politique contraignante de l’État sur les collectivités territoriales

Dans cette marge réduite par nature, une deuxième contrainte, propre à la Ville, vient se greffer, à savoir la réduction obligée des investissements.

La Ville, endettée lors du précédent mandat, trouve aujourd’hui sa capacité d’investissement extrêmement réduite, et ceci encore en pleine crise sanitaire et sociale. Les investissements chutent, de 16 M€ en 2018 à 9,5 M€ en 2022.

Rappelons, enfin, le maintien de la baisse de 20 % des subventions attribuées aux associations.

En résumé, un budget extrêmement contraint, et qui donne, malheureusement, bien peu d’espoir à cette Ville et ses habitants.

M. le Maire – Je vous trouve très sévère. L’espoir, je pense que nous l’avons fait renaître, me semble-t-il. Mon petit doigt me dit que nous l’avons fait renaître. Si nous sommes encore là, d’ailleurs, c’est sans doute un peu vrai.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Je voulais simplement revenir sur la baisse des subventions aux associations, et puis sur les remarques que vous avez pu formuler notamment sur le fait de se féliciter que l’on puisse recourir au mécénat, et que cela soit une bonne chose pour notamment le domaine de la santé. Je pense que l’on a besoin d’investissements publics dans ce domaine, notamment en matière de psychiatrie, pour les plus jeunes, ou au moins de psychothérapie, de soutien familial, parce que je pense que beaucoup de nos concitoyens ne vont pas très bien, et je pense que nous avons besoin d’une politique sociale forte. Le fait que l’on se désengage progressivement, que l’on investisse moins sur ce domaine, pour moi, cela constitue une préoccupation. Ce qui me soucie par ailleurs, c’est

que l'on investisse davantage sur la sécurité, alors que, il me semble, ce n'est pas la bonne solution.

M. le Maire – Excusez-moi, mais je n'ai pas bien entendu, du fait du masque. Qu'est-ce qu'attendent nos concitoyens ? Je n'ai pas entendu une partie de votre phrase.

Mme Chamoux – Je déplore que l'on n'investisse pas dans ce secteur ; pas suffisamment. Et que l'on ait recours plutôt au mécénat.

M. le Maire – Que l'on n'investisse pas dans quel secteur ?

Mme Chamoux – Dans le sanitaire et social, dans la santé.

M. le Maire – Je n'avais pas entendu cet élément. Merci.

Martine Mazoyer veut réagir ?

Mme Mazoyer – Je voudrais réagir au niveau de ce qui a été dit sur l'investissement dans le social. La subvention qui est donnée au CCAS, qui agit justement au niveau des plus précaires, est restée exactement la même que l'année précédente. Notre investissement au niveau du social est toujours aussi présent, et c'est aussi une des raisons qui nous font concentrer le CCAS sur ses missions premières de l'aide aux plus précaires et aux plus fragiles d'entre nous. La subvention est donc toujours là, et les aides sont apportées sans problème à toutes les personnes qui viennent taper à la porte, sur des aides d'urgence, des aides sur le Pass'Eau, sur les paiements de factures de loyer, etc., et en partenariat avec les associations qui s'occupent justement des plus précaires.

Donc l'investissement au niveau du social est toujours le même.

M. le Maire – Il faut ajouter à cela la mise en place d'un fonds d'aide et de soutien pour les étudiants, à côté desquels nous avons été très présents.

Je vous rassure donc sur le fait que nous ne sommes pas du tout éloignés de cela.

Mais je rappelle qu'effectivement, c'est plus le budget du CCAS qui est porté là-dessus, et aussi celui de l'Agglomération sur la partie Santé.

Michel Suet.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.

Pour faire ce budget, nous avons un principe, au niveau du respect des objectifs financiers que nous nous étions fixé. À ce titre, il y a, et je ne le répèterais jamais assez, une maîtrise de nos dépenses d'exploitation à 48 M€. C'est un exploit, malgré la dynamique, malheureusement, de charges relativement importantes comme le prix du gaz, puisqu'en fait, sur 2022, nous réservons un budget de 1 M€, contre 650 000 € en 2021.

Je vous invite à regarder un graphique, qui est intéressant.

En charges d'exploitation, en 2014, on était à 48 334 459 €.

En 2021, on était à 47 650 000 €. Mais, avec 4 M€ de charges supplémentaires liées au transfert de la petite enfance, entre autres.

Donc, si l'on retire cela, cela veut dire que l'on arrive à 43 650 000€.

Cela veut donc dire qu'entre 2014 et 2021, on a baissé les charges de plus de 4 M€.

Quand on regarde les produits d'exploitation, on peut voir une stabilité, malheureusement, de ces produits. N'oubliez pas que l'on a eu une baisse des dotations, et que l'on a eu également la baisse de fiscalité que nous avons effectuée au début du précédent mandat, ce qui, c'est vrai, diminue nos recettes d'exploitation.

Néanmoins, cela montre que, si nous n'avions pas fait ces économies sur toutes ces charges d'exploitation – et on sait à quel point j'ai entendu des reproches là-dessus ! –, nous n'aurions jamais pu équilibrer notre budget.

Nous stabilisons l'encours de notre dette à 46 M€. Même le cabinet Stratorial, qui est le cabinet de l'Agglomération, qualifie la dette de « *dette maîtrisée et en adéquation avec les capacités de remboursement de la Ville* ». Même si, je le reconnais, l'encours de dette par habitant reste supérieur à la moyenne de la strate. Par contre, si vous regardez les nouveaux emprunts que nous faisons, aujourd'hui nous empruntons à peu près 73 € par habitant, alors que les Villes de notre strate empruntent 67 € par habitant. Ce sera long, mais on va tendre à réduire l'endettement moyen par habitant.

C'est vrai qu'il était nécessaire de faire cela, par les économies que je vous ai relatées tout à l'heure, pour la préservation de notre capacité d'investissement. 9,5 M€ en 2022, contre 10 M€ en 2021. Je pourrais vous rappeler tout ce qui a été fait.

En 2014, nous étions à 9,6 M€.

En 2015, nous étions à 8,1 M€.

En 2016, nous étions à 11,1 M€.

En 2017, nous étions à 11,6 M€.

En 2018, nous étions à 13,8 M€.

En 2019, nous étions à 11,9 M€.

En 2020, nous étions à 9,8 M€.

En 2021, nous étions à 6,7 M€.

Nous prévoyons un objectif pour 2022 de 9,5 M€.

Quand on regarde cela, nous sommes, ni plus ni moins, dans la moyenne de ce qui a été fait.

Nous maintenons les taux communaux de fiscalité du foncier bâti et non bâti et également de la taxe d'habitation des résidences secondaires ; nous nous astreignons à maintenir ces taux. Il y a bien un maintien des taux actuels à la Ville. Moi, je vous présente les comptes de la Ville, je ne vous présente pas les comptes de l'Agglomération. Mais, sur la Ville, vous ne pouvez pas dire le contraire : il y a bien un maintien des taux.

Enfin, et il faut quand même le dire aussi, il y a quand même eu un recours très modéré au levier tarifaire sur les services que nous gérons directement. Hormis les cimetières, il n'y a pratiquement pas de hausses. Sinon, vous les auriez bien relevées.

Ce qui fait une évolution moyenne seulement de 0,7 %.

Par rapport à la capacité d'investissement aussi, je vous rappelle les baisses de DGF que nous avons eues, qui étaient substantielles sur le mandat précédent. Il a donc bien fallu s'adapter, et très vite.

Enfin, il faut que nous optimisions effectivement les co-financements publics – nous ajoutons « privés » également – sur nos projets, et surtout nos événements. Je suis convaincu que l'on peut trouver des sponsors pour certains événements, ce qui nous fera des économies.

La seule innovation budgétaire, pour moi, car c'est une continuité – c'est une politique continue depuis ces dernières années – d'économies, pour faire face, malheureusement, à une hausse quasiment inexistante de nos recettes d'exploitation, et où l'on constate qu'il n'y a aucune dynamique... L'innovation budgétaire pour 2022 résidera essentiellement dans le lancement d'une démarche de budget « vert » ; c'est-à-dire que nous devons aujourd'hui être capables de mesurer la neutralité carbone 2050 sur chaque projet que nous faisons.

Madame Muzerelle, les budgets des communes seront stables. Certes, il y a une suppression de la taxe d'habitation, remplacée par une taxe foncière qui vient du Département, avec un coefficient correcteur quand même, parce que le Département percevait plus de taxe foncière que nous de taxe d'habitation ; il y a donc un coefficient correcteur qui s'applique. Néanmoins, aujourd'hui, nous sommes compensés intégralement.

D'ailleurs, paradoxalement, les Régions et les Départements, qui, eux, vont bénéficier de TVA, auront une dynamique sur 2021 et 2022, car il y a une croissance qui est annoncée, ce qui aboutira donc à une dynamique.

Je ne défends pas la politique nationale ; je ne suis pas là pour ça. Néanmoins, il faut rétablir une certaine vérité.

Voilà. J'ai fini, Monsieur le Maire.

M. le Maire –

Merci. Quelques ajouts de ma part.

Tout d'abord, je voulais quand même évidemment m'opposer au pessimisme de Sylvie Dupart-Muzerelle ; je pense que la dynamique est bien là. Moi, on me la

dit tous les jours. Si vous ne la voyez pas, il y en a, semble-t-il, beaucoup qui la voient.

Quelques remarques aussi sur un certain nombre de choses.

Monsieur Diot, comme cela a été rappelé par l'Adjoint aux Finances, on est ici dans l'enceinte du Conseil municipal. Et j'insiste : malgré un contexte compliqué, alors que d'autres communes ont cédé à la facilité de l'augmentation de l'impôt – qui n'est pas forcément qu'une facilité, mais qui peut avoir du sens s'il y a quelque chose en face –, et que d'autres communes ont augmenté leurs impôts dès l'année 2020, par rapport au contexte, nous ne l'avons pas fait. Nous ne l'avons pas fait. J'insiste là-dessus.

Nous sommes pour l'instant sur une fiscalité à Nevers – je tiens à le redire haut et fort – qui n'évolue pas. Il n'y a pas d'augmentation des impôts pour les Neversois décidée dans cette enceinte.

M. Diot – Et les 2,5 points à l'Agglo ?

M. le Maire – Je ne vous ai pas interrompu. Je sais que vous voulez utiliser la voie médiatique pour dire cela. Moi, je le dis aux Neversois, il n'y a pas d'augmentation des impôts pour les Neversois, à l'heure où je vous parle, votée en Conseil municipal.

M. Diot – Et les 2,5 points à l'Agglo ?

M. le Maire – À ma connaissance, le Conseil communautaire ne s'est pas prononcé. Vous ne pouvez pas présager des délibérations qui ne relèvent pas de cette enceinte. Il n'y a qu'une petite partie des élus qui siègent au Conseil d'Agglomération. Ici, nous sommes dans un débat municipal. Cela vous arrangerait peut-être que cela sorte dans la presse demain ; je le redis, il n'y a pas d'augmentation d'impôts pour les Neversois votée en Conseil municipal à Nevers. Ce qui n'était pas évident. Et ce qui nous permettrait, si nous le faisons, ou si nous remettons par exemple le stationnement payant, de faire beaucoup plus d'investissements, puisque vous semblez nous dire que ce n'est pas un reproche tout en notant que nous en faisons moins. Je reviendrai sur pourquoi on en fait moins.

Mais je voulais quand même dire qu'on en fait encore beaucoup par rapport à nos capacités sans toucher à l'impôt, à la Ville de Nevers. Nous ne touchons pas à l'impôt à la Ville de Nevers. Autant de fois où vous prétendrez le contraire, autant de fois j'y répondrai.

Après, nous verrons ce que décidera le Conseil d'Agglomération, qui est souverain dans sa décision, sur les impôts de l'Agglomération. C'est-à-dire des impôts solidaires concernant l'ensemble des communes ; cela peut être cela aussi, la solidarité intercommunale.

Vous évoquiez le fait que nous étions incohérents, parce que nous avons baissé les impôts.

Souvenez-vous comment vous avez raillé notre baisse, qui vous paraissait ridicule, de quelques dizaines d'euros. Mais, maintenant, si nous augmentions les impôts, à l'Agglomération, de quelques dizaines d'euros, c'est un scandale ? Il faut arrêter ! Quand on baisse, cela ne servirait à rien ; et quand on augmente, c'est un scandale dans les mêmes proportions.

Or, ici, nous ne touchons pas aux impôts, et, si l'Agglomération le décide, et je ne suis pas tout seul – et ce projet est partagé, d'ailleurs, par quasiment tous les autres élus, et notamment tous les autres maires de l'Agglomération –, c'est autre chose, c'est un autre débat (ne soyez pas impatient, ce débat aura lieu samedi), pour les raisons que l'on évoquera.

Encore une fois, quand nous avons été élus en 2014, nous avons fait des efforts sur les charges d'exploitation, et Michel Suet vous en a montré l'illustration par un graphique. Il faut que nos concitoyens soient conscients que, si nous n'avions pas fait ces efforts sur nos charges de fonctionnement, nous n'aurions pas pu investir comme nous l'avons fait dans le mandat précédent, et comme nous allons pouvoir continuer de le faire, quoi que vous en disiez, pendant ce mandat-là. C'est ce qu'il était absolument indispensable de faire pour que nous puissions mener notre projet de territoire et ce que nous avons à respecter vis-à-vis de nos concitoyens, je le redis.

Ces efforts ont été demandés à tous, et nous continuons de les mener, ce qui n'est pas simple, dans un contexte d'un précédent gouvernement qui a, de façon excessive, pénalisé le bloc communal. De façon excessive ! Il était nécessaire de faire des économies. La preuve, nous y sommes parvenus. Mais dans la proportion qu'on nous a assenée, ce n'était pas normal ! Alors que le gouvernement actuel n'a pas touché à la dotation globale de fonctionnement, et a remboursé à l'euro près la perte de la taxe d'habitation pour les communes, qui n'en est donc pas une, sans contrepartie d'un impôt national ; je tenais à le redire.

Sur la partie « investissements », vous nous avez raillés en disant que nous investissions trop, que nous nous endettions trop ; et maintenant vous nous reprochez que nous investissions moins. Au bout d'un moment, c'est vous qui n'êtes pas cohérent. Je vous le dis gentiment, c'est vous qui êtes incohérent.

Pourquoi avons-nous tant investi dans le mandat précédent ? Pourquoi avons-nous « anormalement » investi, dans le mandat précédent ?

Allez visiter encore les sites que nous n'avons pas pu rénover, faute de temps ou faute de budget, et vous comprendrez pourquoi. Parce que nous n'avons pas eu la gestion d'une ville en bon père de famille, parce que nous n'avons pas eu la gestion d'une ville respectée par ses propres élus. Et donc, oui, nous aurions pu nous passer de tant investir. Et je le redis pour tous les sportifs qui attendent désespérément le stade de la Baratte, la somme 1,5 M€ que nous avons mise de côté pour cela, est dans le Beffroi, parce que c'était une obligation de protection de nos concitoyens, et aussi de pouvoir accéder à la zone piétonne qui était condamnée partiellement pendant un temps.

C'est cela ; c'est la gestion irresponsable pendant tant d'années, l'absence de prise de soin, parce que c'est le premier mot qui m'a été dit en 2014, « j'espère

que vous prendrez soin de la ville ». Je pense que nous avons largement montré que nous prenons bien plus soin de la ville que cela ne l'a été pendant des décennies ; c'est en tout cas ce que disent les Neversois.

Et oui, cela nécessitait des budgets. Mais nous sommes allés en chercher d'autres : nous sommes allés chercher des partenariats public/privé. Nous sommes allés chercher des fonds au niveau de l'État. Nous avons le dispositif « Cœur de Ville », qui ne fait pas tout, mais qui nous permet d'accélérer des projets. Il y a plein de choses qui n'existaient pas en 2014.

Alors, oui, les décisions que nous prenons en 2021, elles sont différentes de celles que nous prenions en 2014, en 2015, en 2016, parce que le contexte n'est pas le même. En termes de bataille contre la pandémie de Covid-19, à laquelle nous contribuons depuis 2021, il faut aussi rappeler que c'est depuis mars 2020 que nous menons le combat, sauf que l'on n'avait pas de vaccin et que l'on combattait autrement pour protéger nos concitoyens. Or, cela a mobilisé des coûts de personnel, des coûts de fonctionnement, des coûts de commandes de masques, etc., et c'était normal que nous contribuions à l'effort de guerre. Mais, cela aussi, Monsieur Diot, en 2014, nous ne pouvions pas deviner tout cela ; et vous non plus. Effectivement, le contexte n'était donc pas le même, et donc nous adaptons un budget 2022 par rapport à un nouveau contexte...

Vous nous dites que nous aurions été incohérents d'avoir baissé les impôts et que maintenant nous serions susceptibles de les augmenter au niveau de l'Agglomération – et pas au niveau de la Ville de Nevers –. Il n'y a pas d'incohérence. Je vous le redirais samedi. Il y a un contexte qui est très différent, qui est compliqué pour beaucoup de collectivités, qui ont été asphyxiées par un Président de la République qui donne des leçons aux autres maintenant sur comment il faut traiter les collectivités. L'excès n'est jamais bon, et l'excès dans les décisions qui ont pénalisé les communes et les intercommunalités, on le paie aujourd'hui.

Nous payons cela aujourd'hui, mais, malgré tout, nous nous battons, et nous gardons nos ambitions.

Il est donc logique aussi qu'après avoir fait beaucoup d'investissements, nous en fassions un peu moins sur ce mandat.

Je ne vais pas rénover la Porte de Paris, elle est faite. Évidemment, nous allons faire un peu moins de rénovation notamment du patrimoine historique.

C'est aberrant que, sur une seule de nos municipalités, nous ayons dû nous attaquer à tant de monuments historiques, et ce n'est pas fini. Plus de 20 M€, pour éviter que cela ne tombe ! Pas pour faire un projet : pour éviter que cela ne tombe ! C'est la faute à qui ? À nous ? Et si nous ne l'avions pas fait ? Si nous n'avions pas endetté pour faire cela, ce serait dans quel état aujourd'hui ? Ce serait par terre. Ou interdit à la circulation, et on aurait encore une fois et demie le coût des travaux, que nous avons dû surpayer déjà l'autre fois ? Je me rappelle de ces pierres de taille au-dessus de la Porte de Paris qui étaient en très piteux état ; cela ne s'était pas fait en trois ans.

Il n'y a pas eu de prise de soin de la ville, ce qui a obligé la municipalité actuelle à devoir investir, et investir. Ce n'est pas une partie de plaisir ! Et c'est prendre

des risques de s'endetter ! Mais nous les avons pris mesurés, parce que nous avons eu la chance aussi d'avoir des taux particulièrement bas.

Je ne peux donc pas accepter d'entendre cela, que l'on nous reproche aujourd'hui, un coup, de faire trop d'investissements, et, un coup, pas assez d'investissements.

Nous faisons les investissements adaptés, en fonction de nos capacités financières, et en fonction de notre programme politique.

Je vous invite d'ailleurs, pour la prochaine échéance électorale, pourquoi pas, à venir à nos meetings politiques, parce que le « Conseil intergénérationnel », « le train de la culture », « un arbre par habitant », etc., c'est dans notre programme politique, et c'est ce que nous avons travaillé avec les Neversois, et exposé lors de nos réunions publiques, dans la mesure de ce que nous avons pu faire. Ce n'est pas une surprise, c'est notre programme, c'est le contrat que nous avons avec les habitants, et que nous allons faire, comme lors du précédent mandat, avec les moyens dont nous disposons.

Sur le pouvoir d'achat, nous avons fait des choses. Le pouvoir d'achat est le sujet premier des Français. Ce n'est plus chômage ; il n'y en a plus, heureusement. On a battu aujourd'hui le record de chômeurs en moins, depuis très longtemps. On a battu aujourd'hui le record de la croissance, qui est de plus de 6 % ; cela n'existait pas depuis 50 ans. Ce sont des choses factuelles. Ce n'est pas un soutien absolu à quelqu'un. Ce sont des choses factuelles. Évidemment, cela change les curseurs d'intérêt de nos concitoyens, et aujourd'hui, c'est le pouvoir d'achat ; pour tout le monde, du Président de la République jusqu'aux conseillers municipaux.

Sur le pouvoir d'achat, nous avons fait des choses. Je voulais rappeler nos tarifs très bas, qui restent très bas, malgré quelques augmentations liées au coût de la vie, que nous allons voir tout à l'heure, mais qui restent inférieurs au coût de la vie. Nos tarifs sont particulièrement bas. Nos tarifs sont très bas.

Je voulais rappeler les efforts de gratuité, que nous avons faits parfois, même si la gratuité, pour moi, n'est jamais complètement la solution, puisque ce qui est gratuit n'existe pas, notamment dans les transports publics et autres.

Je voulais rappeler le stationnement, que nous avons donné gratuit à tous nos concitoyens, et à ceux qui nous visitent. C'est en moyenne à peu près 700 000 € de recettes. Cela vous fait rire, mais il n'empêche que, si, aujourd'hui, je pratiquais du stationnement, ce serait de l'argent en moins dans le porte-monnaie des gens. Eh bien, nous, on leur laisse, depuis des années. Donc, tout cumulé, c'est du pouvoir d'achat ! Je suis désolé. On ne va pas redistribuer 10 000 € à chacun du jour au lendemain ! Ce n'est pas cela, redonner du pouvoir d'achat ; c'est sur la durée, et ce n'est pas des sommes que l'on ne pourrait pas assumer, derrière.

Vous évoquez en permanence « la baisse des subventions aux associations de 20 % ». Ce n'est pas de 20 % ; c'est de 18 %. J'aime bien la précision. Or, malgré les 18 %, on reste au-dessus des Villes de la même strate que nous, largement ; et on reste au-dessus, quelque part, de la capacité de la Ville de Nevers. C'est montrer l'intérêt que nous avons du soutien associatif.

Mais, vous savez, la plupart des partenaires associatifs sont des gens responsables. Et quand il y a plus, eh bien on peut faire plus ; et quand il y a moins, on fait un peu moins. Nous avons essayé de les associer. Nous leur avons mis des moyens en personnels, des moyens humains, des moyens matériels, des véhicules à disposition, ce qu'ils n'avaient pas avant, et ce qui leur fait beaucoup moins de dépenses que ce qu'ils auraient gagné en subventions en plus.

Ce n'est donc pas un abandon du milieu associatif. Le milieu associatif, je le remercie, il s'investit beaucoup dans la ville de Nevers ; nous les accompagnons comme nous le pouvons. Nous sommes aussi sur la règle d'« un projet, un budget ». Parfois, cela baisse pour certains, parfois cela augmente pour d'autres. Tout cela, vous le savez par cœur, mais, puisque vous y revenez, j'y reviens aussi.

Et ne soyez pas surpris par le conseil intergénérationnel ; c'est dans notre programme, et nous allons donc le faire. C'est un conseil qui associe les plus jeunes et les plus grands.

Le partenariat avec Bourges, c'est important. J'ai de bons rapports avec le maire de Bourges, qui est un confrère, Yann Galut, et avec la Présidente de Bourges Plus, Irène Félix. Nous allons appuyer la candidature de Bourges en tant que capitale de la culture, et Nevers pourrait y être associée aussi. Ce n'est pas que Nevers soit capitale de la culture ; encore que... Nous avons quand même trois équipements culturels. Je ne vous ai pas vu au Café Charbon samedi, mais c'est dommage.

M. Diot –

Je n'ai pas été invité.

M. le Maire –

Tous les élus sont invités à toutes les manifestations. Et, si vous voulez, je vous ressortirai tous les mails d'invitation que nous avons faits sur le mandat précédent, et on croitera avec vos présences. Vous étiez un des plus présents, Monsieur Diot.

Je regrette qu'il n'y ait eu personne au Café Charbon.

Et tous les élus ont le droit d'être aux inaugurations.

Le reste, c'est du blabla.

Oui, nous avons refait trois équipements culturels. Je le redis, le théâtre municipal, trois ans, 3 M€.

Le Café Charbon, que nous avons lancé dans le précédent mandat et que nous avons réussi à finaliser dans des contraintes de travaux compliquées pour respecter la volonté des acteurs du Café Charbon, quels qu'ils soient, les anciens comme les nouveaux.

Et la Maison de la Culture, fortement refaite, dans son extérieur comme dans son intérieur, même s'il reste encore des choses à faire.

Quelle municipalité en France s'est attaquée à trois équipements culturels ? Vous allez me dire, Monsieur Morel, que cela ne fait pas une politique culturelle. N'empêche que, s'il n'y a pas les équipements, il n'y a pas de politique culturelle.

Sans équipements culturels dignes d'une ville du 21^e siècle, il n'y a rien, il n'y a pas d'attractivité, il n'y a pas d'intérêt, il n'y a pas d'implantation des familles. Tout cela, vous me forcez à vous le rappeler, mais, moi, je vous le rappellerai autant de fois qu'il le faudra.

Notre projet « un arbre, un habitant » est porté dans notre programme politique. Il y a 24 000 arbres sur la commune de Nevers. Nous souhaitons en planter 11 000 de plus.

Ce que nous avons fait depuis 2020, et dans des conditions compliquées pour réunir des gens, c'est 70 arbres, 1 400 la semaine dernière par les plantations participatives des micro-forêts, et je remercie d'ailleurs les écoles et les habitants qui y ont pris part, notamment au Mouësse et à Brossolette, pour une centaine d'élèves et une vingtaine d'habitants. Et nous allons planter d'autres îlots de micro-forêts tout au long du mandat en ville. C'est cela aussi, la biodiversité. Nous accueillerons normalement la ministre Bérangère Abba à la fin du mois de janvier. Tout cela renforce notre trame verte. Et notre ambition est d'augmenter une ville nature et une ville amie des animaux, avec le retour de l'animal en ville aussi. Tout cela, c'est notre programme ; il suffit de le suivre un peu, et ce serait bien que tout le monde connaisse le programme de la majorité, ou s'y intéresse au moins peu ou prou.

Sur l'endettement – et vous l'avez reconnu l'autre fois, et donc je ne comprends pas pourquoi vous y revenez –, nous avons baissé notre endettement, pour nous redonner à terme des capacités d'augmenter notre investissement, parce qu'un mandat, c'est six ans, ce n'est pas un an et demi. C'était important que nous baissions cet endettement. Nous l'avons dit, nous l'avons fait, nous avons baissé l'endettement de la Ville, qui aujourd'hui est très raisonnable, et en tout cas dans nos capacités de remboursement. C'est ainsi que l'on calcule les choses ; le mot « dette » n'est pas un gros mot. Il n'y a que les riches qui ne s'endettent pas, et encore, les très riches s'endettent aussi, car les banques leur conseillent de s'endetter en ce moment, avec des taux bas.

Mais, plus sérieusement, s'endetter, on en a tous besoin dans la vie ; l'essentiel, c'est de pouvoir rembourser, et c'est le cas pour la Ville de Nevers.

Ce n'est donc pas la peine d'essayer d'effrayer, par des faux épouvantails, comme j'ai connu trop cela dans le mandat précédent.

Après, vous dites « retour à l'augmentation des impôts ».

Quels impôts ?

D'abord, ici, il n'y a pas d'augmentation des impôts. Il y a zéro augmentation d'impôts dans cette enceinte.

Si, d'aventure, il y a une augmentation des impôts à l'Agglomération, ce qui sera partagé par les élus communautaires, c'est *un* impôt.

Donc là encore vous êtes dans l'excès, en donnant le sentiment que l'on augmente tous les impôts d'un seul coup et que nous sommes incohérents.

Nous avons pu baisser la taxe foncière parce qu'elle était élevée depuis des années, et, alors que la ville aurait eu la capacité de la baisser, elle n'a jamais fait cette baisse.

Donc, oui, nous avons baissé les impôts sur la taxe foncière et la taxe d'habitation, faisant passer la taxe d'habitation en-dessous de la moyenne des Villes de même strate, et y compris de communes de l'agglomération qui avaient fait du *dumping* fiscal. Moi, je plaide pour une fiscalité territoriale, pour une fiscalité sur des périmètres d'agglomération ; cela évitera ces difficultés, parce

que les charges de centralité ne sont pas les mêmes, et évidemment c'est assez facile, quand on n'en a pas, ou très peu, de lever peu d'impôt et de laisser la ville-centre le faire. Aujourd'hui, on va davantage partager les choses. Donc, c'est éventuellement *un* impôt, et qui relèverait de l'Agglomération. Pour l'instant, nous n'en sommes pas là. Cela sera samedi, si c'est décidé.

À Nevers, nous sommes cohérents. À chaque fois que nous avons pu, nous avons baissé les impôts. À l'Agglomération aussi, d'ailleurs. Et là, nous stabilisons les impôts depuis des années, dès que nous le pouvons. Dès qu'il y aura une fenêtre de tir, dès que nous continuerons, je l'espère, à prendre des habitants, parce que c'est l'un des critères, nous continuerons de baisser les impôts à Nevers, et notamment la taxe foncière.

Aujourd'hui, prendre une telle décision serait irresponsable, cela nous menotterait sur nos projets, et nous empêcherait d'avancer. Les gens veulent du service public, les gens ont besoin de services publics. Je suis convaincu que vous partagez ces propos. Le service public, cela a un coût, et ce coût, il se paie notamment par l'impôt.

Donc, voilà, soyons à la hauteur de l'attente des gens.

Et soyons raisonnables aussi sur les propos que nous pouvons tenir, les uns et les autres.

Allez-y, François Diot.

- M. Diot – Monsieur le Maire, vous vous énervez, c'est toujours bon signe.
- M. le Maire – Je ne m'énerve pas ; je suis plein d'allant.
- M. Diot – Si vous avez entendu des reproches dans ce que nous disons, le seul reproche que nous vous formulons, c'est de ne pas assumer ce que vous faites ; c'est de ne pas assumer ce que vous faites. Quand vous dites « on maintient les taux de fiscalité », « il n'y a pas d'augmentation des impôts », ce n'est pas vrai ; nous allons augmenter les impôts de l'Agglomération...
- M. le Maire – Si vous voulez jouer à ça, je vais le faire. Nous n'augmentons pas... Je ne vous permets pas de dire cela.
- M. Diot – Assumez ce que vous faites. Ce n'est pas un reproche.
- M. le Maire – Je vous coupe deux secondes.
- M. Diot – Ah, vous m'avez coupé plus que 2 secondes.
- M. le Maire – Je vous coupe quand vous faites des erreurs.

- M. Diot – Ah bon ? Allez-y.
- M. le Maire – Nous n'augmentons pas les impôts dans cette enceinte.
Je prends les 39, sauf vous, conseillers municipaux ici présents ou représentés : où est-ce que l'on augmente les impôts ?
Vous ne pouvez pas, premièrement, anticiper d'une décision d'une enceinte qui n'est pas souveraine ici.
Vous ne pouvez pas essayer de plaider que nous augmentons les impôts d'une façon générale, dans la mesure où il doit y avoir un débat à l'Agglomération, où il doit y avoir une proposition partagée par l'ensemble des élus de la gouvernance. C'est différent.
- Au niveau de la Ville de Nevers – et si vous dites le contraire, je vous couperais à chaque fois –, nous n'augmentons pas les impôts. Nous n'augmentons pas les impôts. C'est le message que je veux faire passer ce soir...
Je ne partage pas tout à fait vos positions bien souvent, mais je ne vous pensais pas de mauvaise foi. Ne jouez pas sur le terrain politique en allant dire que le maire de Nevers augmente les impôts ; le maire de Nevers n'augmente pas les impôts.
Le maire de Nevers n'augmente pas les impôts. J'aimerais que vous le disiez.
- M. Diot – Je peux reprendre ?
- M. le Maire – Si vous ne dites pas l'inverse ; sinon, je vous re-couperais.
- M. Diot – Je n'ai jamais dit l'inverse. Vous n'augmentez pas les impôts à Nevers ; vous les augmentez à l'Agglomération ; ça vient des mêmes poches. Est-ce que c'est juste, ça ?
- M. le Maire – Je ne les ai pas augmentés à l'Agglomération. Pour l'instant, c'est faux. Nous verrons samedi, lors du débat...
- M. Diot – Mais ce n'est pas un reproche...
- M. le Maire – Vous mélangez les débats.
- M. Diot – Vous n'assumez pas ce que vous faites. C'est tout.
- M. le Maire – Alors, s'il y a quelqu'un qui assume...
Moi, ce n'est pas compliqué, j'assume tout ce que je dis, et j'assume tout ce que je fais. J'assume tout ce que je dis, et j'assume tout ce que je fais.

- M. Diot – Vous trichez un petit peu.
- M. le Maire – Ne me dites pas cela. Ne me dites pas cela.
Je ne triche pas. Je dis simplement que vous mélangez un débat pour des récupérations politiques, et vous laissez faire croire que la municipalité de Nevers, qui a baissé les impôts, les augmente. La municipalité de Nevers n'augmente pas les impôts. Et si je dois me battre jusqu'au bout et que cela doit durer jusqu'à 4 heures du matin, je continuerais.
- M. Diot – Bien. On peut passer à la suite ?
- M. le Maire – Si vous êtes sur un autre registre. Sinon, je continue.
- M. Diot – C'est d'autant plus stupide que ce n'est pas un reproche. Je l'ai même dit. J'ai dit que, pour nous, l'impôt, c'est un outil de redistribution. Simplement, il faut assumer ce que l'on fait, ici et à l'Agglomération, et vis-à-vis des habitants qui sont à la fois des habitants de Nevers et des habitants de l'Agglomération. Et je répète, 2,5 % d'augmentation de taxe foncière, c'est d'un coup...
- M. le Maire – Chaque chose en son temps... Vous êtes sur un débat d'Agglomération. Je ne peux pas vous laisser dire cela...
- M. Diot – Oh, mais ce n'est pas possible !
- M. le Maire – Ce débat, il aura lieu samedi. Je suis désolé. Je n'assumerais pas si je ne disais pas que je ne l'envisageais pas, avec les autres membres.
C'est un débat qui aura lieu samedi. Soyez patient ! Ici, nous sommes dans le débat municipal. Vous mélangez les choses.
- M. Diot – On a un magazine commun, mais visiblement pas un débat commun budgétaire.
On a un président commun, des services communs...
- M. le Maire – C'est normal...
- M. Diot – On a un tas de trucs communs, mais c'est différent entre l'Agglo et la Ville...
- M. le Maire – Cela n'a rien à voir. Non, Monsieur Diot, je ne vous laisse pas dire cela. Non, je vous re-coupe, je ne vous laisse pas dire cela.

M. Diot – Oh...

M. le Maire – Cela n'a rien à voir...

M. Diot – Vous ne coupez jamais personne...

M. le Maire – Vous êtes dans le grand mélange...

M. Diot – Ah, oui...

M. le Maire – Ce n'est pas parce qu'on a un magazine commun que la souveraineté des instances n'existe plus.
Ce n'est pas parce qu'on a un magazine commun que chacun n'a pas sa propre politique. Et à l'Agglomération de Nevers, ce n'est pas que l'équipe municipale majoritaire d'ici. Voilà.
Vous le savez, tout cela. Ne soyez pas de mauvaise foi ; cela évitera effectivement ces passes d'armes bien inutiles qui nous font perdre du temps. Mais sur lesquelles je ne renoncerai jamais.

M. Diot – Effectivement, quand vous vous énervez, c'est que l'on a tapé juste.
Bien.

Je passe aux investissements...

M. le Maire – Monsieur Diot, vous ne m'avez jamais vu en colère, parce que, là, je suis calme. Mais je suis motivé, par contre. Je suis motivé dans mes arguments. C'est un peu cela, le côté avocat. Vous savez, on s'enflamme vite, nous, les avocats, quand on défend une cause juste...

M. Diot – Bien. Je passe aux investissements.

De la même manière, Monsieur le Maire, ce n'est pas un reproche que nous vous faisons quand nous vous disons que les investissements ont brutalement chuté sous la barre des 10 M€. C'est factuel. Et vous écrivez l'inverse.
Nous vous disons donc de l'assumer, d'expliquer pourquoi, mais d'arrêter de raconter des histoires à tout le monde.

Ensuite, et je termine, parce que nous allons peut-être passer à autre chose. On a dit que le débat avait surtout eu lieu au Débat d'Orientations Budgétaires ; visiblement, ce n'était pas le cas. Nous faisons donc bien d'y revenir.

Vous nous « bassinez » – excusez-moi le terme – avec le précédent gouvernement.

Je voudrais quand même rappeler régulièrement que M. Macron n'est pas tout neuf ; qu'il a été secrétaire général de l'Élysée sous François Hollande, puis ministre des Finances. Et donc les baisses de dotations aux collectivités, il n'y est pas pour rien.

Et vous parlez de l'asphyxie des collectivités par M. Hollande ; je partage à 200 %, mais, contrairement à vous, je n'ai pas passé la moitié de ma vie au parti socialiste. Donc, je suis un peu moins comptable du bilan de François Hollande que vous. Donc arrêtez un peu ces faux semblants.

Derniers mots, sur les invitations aux inaugurations, etc. Il faut qu'on aille les chercher sur la page *Facebook* de la Ville, Monsieur le Maire. Vérifiez. Vous n'êtes peut-être pas au courant, mais l'opposition municipale ne les reçoit pas, et nous demandons à la secrétaire du groupe de nous envoyer régulièrement ce qui passe sur la page *Facebook* de la Ville, parce que nous ne sommes pas tous les jours en permanence à regarder ce que vous y écrivez ; mais les élus que nous sommes ne sont pas invités aux inaugurations municipales. C'est un peut-être un problème dans les services, ou un oubli, etc. Mais ce n'est pas la première fois que nous le disons ; cela fait des années que ça dure. Bien, voilà ; donc arrêtez de dire « je regrette que vous ne soyez pas venu au Café Charbon ». Nous n'étions pas invités. Voilà.

M. le Maire –

Vous saurez que les invitations au Café Charbon émanent de l'Agglomération, et pas de la Ville de Nevers. J'ai toujours veillé, et je peux vous démontrer – et je vais le vérifier pour le Café Charbon – que, notamment lors du mandat précédent, vous étiez conviés à toutes les manifestations. À toutes. Et cela, j'y avais veillé. Et je vous ressortirai les mails. Je vous les enverrai. Vous verrez, il y en aura un paquet. Il y avait un boycott de nos événements. D'ailleurs, vous seriez plus au courant si vous étiez venu ; vous auriez pu vous rendre compte de l'évolution de certains bâtiments.

Mais, voilà, je veille à ce que vous soyez conviés.

Je considère que, pour l'inauguration des travaux menés par l'Agglomération – et d'ailleurs il n'y a pas vraiment d'opposition à l'Agglomération, il y a des positions qui se complètent –, vous êtes naturellement d'office conviés aux manifestations. Et donc s'il faut les re-formaliser, nous le verrons.

Pour le reste, vous dites que les échanges n'ont pas été les mêmes lors du DOB ; vous n'avez pas mis sur la table quelque chose qui relève de l'Agglomération. Donc, moi, je remets à sa place ce qui doit être à sa place.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux –

Je voulais juste revenir sur les invitations adressées à l'opposition et sur la présence aux événements. Déjà, je pense que cela n'intéresse pas grand monde. Mais, par ailleurs, il m'arrive de venir, et là, en l'occurrence, je ne serais pas venue au Café Charbon en raison de la programmation, puisque je n'apprécie pas le leader du groupe Tagada Jones, en raison de son implication dans plusieurs affaires « Me too Musique ».

M. le Maire – Oui, mais il en faut pour tous les goûts. Pour une inauguration, on ne peut pas mettre des groupes qui conviennent à chacun.

M. Chamoux – Je m’excuse, mais ce leader est plutôt douteux. C’est pour une implication dans une affaire « Me Too Musique ». Je ne serais donc pas venue.

M. le Maire – Je l’ignore. Maintenant, s’ils sont là, j’imagine... J’entends « Me Too », mais il y a aussi la présomption d’innocence. Je ne connais pas plus l’affaire que cela... Je ne les connais même pas du tout.

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – Bonsoir. Pour terminer la parenthèse sur les inaugurations, quand je suis venue à l’inauguration des Illuminations, vous avez fait la remarque comme quoi il y avait la parité sur scène ; je tiens à le souligner.

M. le Maire – C’était de l’humour, ou c’est réel ?

Mme Gerbe – Non, c’est réel, vous avez fait la remarque devant tous les Neversois que les parrains et marraines étaient à parité.

M. le Maire – Ravi. Mais quand on peut le faire, à chaque fois on le fait. Merci de l’avoir relevé.

Nous finissons par nous retrouver, même si nous sommes un peu hors budget, sans augmentation d’impôts, je le précise, au cas où cela aurait échappé à quelqu’un.

Nous allons passer au vote du budget, du coup.

Qui n’est pas d’accord avec ce budget, qui reste raisonnablement ambitieux dans l’investissement ? Qui s’abstient ?

Donc, nous sommes une majorité à voter un budget sans augmentation d’impôts à Nevers.

Merci de votre confiance.

Oppositions : 7

Abstention : 0.

Adopté à la majorité.

M. le Maire – Justement, nous allons parler de fiscalité, et de la fixation des taux des taxes ménages pour l'année 2022 ... Qui restent inchangés, Monsieur l'Adjoint ?

M. Suet – Oui. Comme nous l'avons vu, ils n'ont pas changé, et je vais les rappeler :
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,25 %
- Taxe sur le foncier bâti : 50,09 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 88,51 %.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir accepter ces taux de fiscalité pour l'année 2022.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ?

Je constate qu'à l'unanimité nous validons que nous n'augmentons pas les impôts à Nevers. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-153 **Révisions des autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP)**
Adopté à l'unanimité.

2021-154 **Politique tarifaire 2022**

M. le Maire – Michel Suet a toujours la parole sur la politique tarifaire 2022.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.

Comme chaque année, il convient de définir les tarifs pour tous les services proposés aux usagers par la Ville de Nevers.

Dans le prolongement du budget structuré qui vous a été présenté tout à l'heure, il est proposé un guide tarifaire par politique publique.

Dans l'ensemble, l'évolution moyenne des grilles tarifaires pour l'année 2022 représente 0,75 % hors contrats de délégation de service public.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter l'ensemble des grilles tarifaires pour 2022 figurant dans le guide tarifaire 2022 joint à la présente délibération.

La Commission 1 avait émis un avis favorable.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

François Diot.

M. Diot – Là encore, il faut essayer de rétablir et de replacer les choses dans la durée. L'année passée, en effet, on avait quand même connu une nouvelle vague d'augmentations importante de tarifs municipaux, et pas les moindres : + 20 % pour les cantines scolaires l'an dernier ; + 10 % pour le conservatoire de musique ; + 25 à + 45 % pour les mercredis multisports.

Nous nous y étions fermement opposés, en pointant notamment le fait que ce sont les activités des enfants qui étaient particulièrement visées, ce qui était une profonde erreur, selon nous.

Nous avons demandé une vigilance toute particulière sur la fréquentation de ces activités-là, et notamment sur la situation de certaines familles modestes, pour qui cette hausse aurait pu être définitivement dissuasive. Nous n'avons pas d'éléments là-dessus ; je ne sais pas si l'étude a été faite. Mais nous la re-demandons.

Quoi qu'il en soit, cette année, les tarifs ne bougent plus. On ne peut, en effet, pas prendre 20 % chaque année !

M. le Maire – J'ai mal entendu ce que vous dites, Monsieur Diot. Pouvez-vous répéter ?

M. Diot – Le maire n'augmente pas les impôts à Nevers ; il les augmente à l'Agglomération. Le maire n'augmente pas les tarifs cette année ; il les a augmentés l'année dernière.

M. le Maire – Le maire n'a pas la capacité d'augmenter les impôts à l'Agglomération...

M. Diot – Oh, non, il n'est pas Président de l'Agglomération et ce n'est pas lui qui fait la pluie et le beau temps à l'Agglomération ! Bien sûr !

Donc on ne peut pas prendre 20 % chaque année. Donc effectivement cette année, + 0,75 %.

Vous mettez en avant dans la délibération « *une hausse moyenne de 0,75 %* ». Rappelons quand même que les tarifs du Petit Théâtre, votés en juin, augmentent en moyenne de 18 %. Nous avons eu le débat en juin là-dessus.

Je note aussi que, pour la seconde année consécutive, nous avons de fortes hausses, c'est bizarre, au Centre Technique Horticole (déjà + 50 % à + 100 % l'an dernier, et cette année à nouveau +10 % à + 20 % selon les prestations). Idem pour les cimetières, où les hausses significatives de l'an dernier se doublent de nouvelles hausses significatives cette année.

C'est une question que j'aurais pu poser en commission, mais je n'y ai pas pensé. Pourquoi est-ce que particulièrement au Centre Technique Horticole et au cimetière on a des hausses comme celles-là ? Peut-être a-t-on des choses à rattraper ? Peut-être pouvez-vous nous éclairer aujourd'hui ?

M. le Maire – Mahamadou Sangaré.

M. Sangaré – Concernant les taxes dans les cimetières, dans le budget national 2021, on a supprimé ce que l'on appelle les taxes funéraires (convois, inhumations), qui constituaient une recette de 120 000 €. Puisque ces taxes ont été supprimées, il faut une compensation. Ce n'est que cela.

M. le Maire – Ce ne sera même pas compensé ; ce ne sera pas suffisant...

M. Sangaré – Il va falloir adopter dans les années à venir une autre politique tarifaire. Pourquoi ? Parce que, souvent, les gens confondent deux choses : le droit à la concession, et le droit à l'inhumation. C'est différent. On peut aller prendre une concession en Corse ou à Chartres. Le droit à l'inhumation, ce sont les obligations. Les habitants de Nevers ont droit à être inhumés ici s'ils le veulent ; ou alors les personnes qui décèdent sur le territoire de la commune. Cela, ce sont les obligations.

Mais il y a des petits malins ; pour le droit à concession, ils regardent dans les communes où c'est moins cher, et donc ils achètent des concessions. On ne peut pas refuser. De ce fait, il nous faut trouver une bonne politique tarifaire, pour essayer d'équilibrer. Aujourd'hui, c'est 15 % des concessions qui sont hors commune. C'est énorme. On est en train de réfléchir sur une vraie politique tarifaire pour qu'il y ait un équilibre ; pour que les Neversois ne soient pas lésés.

M. Suet – Pour les espaces verts, en fait c'est le prêt de plantes qui augmente un peu : de 10 €, on passe à 12 €. De 15 € à 17 €. Évidemment, comme ce sont des hausses qui s'appliquent sur de petits montants, cela fait tout de suite un pourcentage relativement élevé. Mais c'est cela, en réalité. Les autres, ce sont les ventes de plantes, également. Je vois qu'un godet qui était à 2 € passe à 3 € ; effectivement, cela fait 50 % de hausse. C'est cela : ce ne sont que des prêts de plantes, ou des ventes. C'est tout.

M. le Maire – Pas d'autres remarques ?

Je reste à dire qu'il faut que l'on continue de poursuivre aussi une augmentation de recettes d'exploitation raisonnablement. Pas que sur les tarifs, mais aussi sur les locations d'équipements, comme la salle des fêtes, comme le Petit Théâtre, car on me dit que de plus en plus il est loué et réservé. C'est autant de moyens pour entretenir aussi, et ne pas créer de surcharges par des équipements que l'on ré-ouvre ; notamment, la salle des fêtes que nous avons re-créée, et le Petit Théâtre.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-155 **Mutualisation d'un véhicule de service avec Nevers Agglomération par le Maire-Président**

M. le Maire – Nous passons à la délibération n°155 sur la mutualisation d'un véhicule de service avec Nevers Agglomération.

M. Suet – Je vais présenter la délibération.

La flotte automobile de la Ville de Nevers comprend un véhicule Volkswagen électrique qui est en location et qui est destiné principalement à l'usage des déplacements du Maire. Le montant de la location s'élève à 738,88 € TTC mensuel. Ce véhicule remplace ni plus ni moins le véhicule qu'il y avait avant, pour lequel le loyer était de 517,39 €.

Ces déplacements sont organisés tant pour la Ville que pour l'Agglomération. Il y a un partage de frais entre la Ville et l'Agglomération. Ce qui est tout à fait logique.

Cette délibération, du fait du changement de véhicule, est simplement une mise à jour de ces éléments.

M. le Maire – Qui souhaitait intervenir ?

François Diot.

M. Diot – Par cette délibération, vous nous proposez de valider la mise à disposition, pour le Maire de Nevers et le Président de l'Agglomération d'une belle voiture, un SUV électrique de type Volkswagen ID4 1st max, qui, si je ne m'abuse, quand même, car j'ai regardé ce que c'était, a été désigné « *voiture mondiale de l'année 2021* ». Vous choisissez la meilleure !

Que le Maire et Président de l'Agglomération ait une voiture de fonction, cela peut s'entendre. Encore que, quand on s'octroie une indemnité d'élu de plus de 100 000 € brut par an, je pense qu'on peut aussi rouler avec sa propre voiture. Mais, bon ! On peut considérer que le Maire et Président de l'Agglomération puisse avoir une voiture de fonction, mais, à tout le moins, on n'est pas obligé de louer une voiture aussi luxueuse et aussi coûteuse. Car je crois que le prix de ce genre de voiture, neuve, se situe entre 40 000 et 50 000 €. Ici, on ne l'achète pas neuve, on la loue. Mais on la loue aux frais de la Ville et de l'Agglomération à un tarif qui nous semble lui aussi assez prohibitif : 740 € par mois, ce qui fait pas

moins de 9 000 € par an. Sans compter les frais d'assurance, de consommation électrique, de carte grise et d'entretien du véhicule, qui, eux, sont aussi, en plus, intégralement pris en charge par la Ville.

Je ne veux pas revenir au budget primitif, mais quand vous parliez d'un budget « *qui préserve le pouvoir d'achat des Neversois* », je pense qu'il y a, avec vous, au moins un Neversois dont le pouvoir d'achat est aujourd'hui relativement préservé.

Je suppose que la même délibération va être présentée à l'Agglomération, puisqu'elle en paie la moitié. Pour l'instant ce n'est pas à l'ordre du jour. Vous nous direz ce qu'il en est, parce que cela doit venir bientôt.

Enfin, on nous a dit en Commission que c'était un simple « renouvellement », et que vous bénéficiiez déjà aujourd'hui d'un autre véhicule. Je ne me rappelle pas non plus que cela soit un jour passé en Conseil municipal. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est réellement ?

M. Suet – Le 5008 était la voiture précédente, et il y avait déjà un contrat de location sur trois ans. Il était arrivé à échéance. Il fallait le renouveler. Je vous ai dit tout à l'heure que, dans le cadre d'un renouvellement de parc, il fallait aujourd'hui que l'on prenne des voitures à faibles rejets, inférieurs ou égaux à 60 g par kilomètre.

M. Diot – Mais il y a des Zoé électriques, pour cela, Monsieur Suet !

M. Suet – Je vois mal le Maire aller...

M. Diot – Vous dites qu'il y avait une voiture 5008 avant. Je ne me rappelle pas que cela soit venu en Conseil. Peut-être qu'il y a eu une évolution législative qui oblige...

M. Suet – Je n'ai pas compris la question.

M. Diot – La location du 5008 n'a jamais été décidée en Conseil municipal...

M. Suet – Si. Il y a forcément eu une délibération à un moment donné, que j'ai là, et qui indiquait le partage de frais entre la Ville et l'Agglomération. Cela, c'est certain.

M. Diot – Cela nous avait échappé, alors.

M. Suet – C'est une délibération de la séance du 19 juin 2018. Elle est là. Si, si, c'est obligatoire. Et, là, c'est ni plus ni moins une actualisation, avec un changement de véhicule, un changement de loyer, c'est vrai. Mais, par contre, il n'y a plus de

frais d'essence ; et une recharge consomme peu d'électricité. Elle consomme, mais peu.

Là encore, j'essaie, autant que faire se peut, d'appliquer la directive...

Monsieur Diot, je vous assure que j'y fais attention. Puisque cela va dans le bon sens, dans le sens de l'écologie, vous devriez être...

M. Diot – Oui, mais la directive, ce n'est pas de louer pour 740 € par mois une Volkswagen ID4 1st max.

M. Suet – Je vois mal le Maire aller ...

M. le Maire – Attendez. Moi, j'ai bien réfléchi, Monsieur Diot, je me demande si je ne vais pas suivre vos conseils ; je vais reprendre un bon vieux diesel, avec deux chauffeurs...

Parce que, finalement, je m'aperçois que pratiquement à toutes les réunions d'intercommunalités où je vais, mes collègues arrivent avec un chauffeur, et je suis un des rares à garer moi-même ma voiture. Je me demande si je ne suis pas un peu stupide, et un peu trop raisonnable par rapport aux coûts pour la Ville.

Je suis gentil, mais, au bout d'un moment, je vais redire les choses, quand même. D'abord, ce n'est pas une voiture de fonction, c'est une voiture de service.

Ensuite, je fais énormément de kilomètres, parce que je me bouge. Je sors de mon bureau, je vais chercher des moyens, je vais chercher des financements, et cela ne se fait pas en restant au fond de mon bureau, et dès que je le peux, je fais de la marche, parce que j'adore marcher, j'adore courir, et, quand je ne bouge pas, je n'utilise pas mon véhicule, je viens à pied, comme ce soir, où je suis venu à pied, et où je rentrerai à pied, et cela me permet de voir plus précisément l'état de la ville.

Pour le reste, je ne vais pas aller à pied dans un certain nombre d'endroits, et donc j'utilise cette voiture de service, parce que, effectivement, entre les déplacements de plus en plus nécessaires pour la Ville et l'Agglomération, je pense que j'y ai droit, comme tous les élus de France.

Alors, effectivement, je pourrais prendre un véhicule, parce que j'en ai à moi, et c'est pour cela que c'est une voiture de service et pas de fonction ; je ne fais pas de déplacements personnels avec. Je pourrais facturer au kilomètre. Je ne suis pas sûr que la Ville s'y retrouverait.

Ensuite, je voudrais quand même rappeler que, quand je suis arrivé en 2014, mon prédécesseur avait un véhicule C4 à sa disposition pour ses trajets quotidiens, deux chauffeurs et un véhicule C5, pris pour 140 000 km, et que j'ai rendu en le finissant, car il était en location, à 170 000 km, pour 1 100 € par mois. 1 100 € par mois plus deux chauffeurs, avec l'essence en plus ! Car, pour le coup, ce véhicule ne consomme rien ; à part de l'électricité, qui, pour beaucoup aujourd'hui, et notamment sur Nevers, est gratuite sur les bornes.

Je veux vous dire que, oui, c'est un certain coût. Il y a des Zoé. Et, d'ailleurs, pour certains petits déplacements, je ne la prends pas forcément ; et cela ne me dérange absolument pas d'aller dans un plus petit véhicule. Mais, quand nous

partons à plusieurs, cela me semble opportun d'avoir un véhicule un peu plus grand.

Quand je vais dans des villes jumelées, je suis accueilli dans des véhicules bien plus luxueux que cela, ou dans de grands vans, etc.

Quand nous avons des visites ministérielles, nous ne sommes pas obligés de faire misérables tout le temps, et on peut avoir un véhicule qui peut aller sur une certaine forme de représentation ; je ne trouve pas cela choquant.

Maintenant, nous essayons d'être raisonnables, et souvent, quand il y avait trois voitures pour la même personne, il n'y en a plus qu'une, notamment au Cabinet. Nous avons fait la police à un certain nombre d'abus.

Maintenant, je ne vais pas me justifier plus que cela, mais vous voyez que, même en ayant ce véhicule en location, je fais des économies.

Nous montrons l'exemple sur l'utilisation des véhicules électriques. Pendant trois ans, je ne consommerai quasiment pas d'essence, sauf un accord avec Volkswagen, un accord d'image, avec la fourniture d'un véhicule thermique sur les longs trajets, parce que les véhicules électriques ont leurs limites, faute de recharge. J'ai fait l'expérience sur un aller-retour à Paris en une demi-journée, ce qui semble compliqué.

Mais, pour le reste, pour les trajets quotidiens, et notamment entre la Ville et l'Agglomération, que je fais parfois plusieurs fois par jour, c'est intéressant : nous ne polluons pas, et nous ne consommons pas.

Mais, il faut le dire, la technologie électrique reste plus chère que la technologie thermique, à l'achat, et à la location. Donc, oui, cela coûte un certain prix, un véhicule comme celui-là, et pourtant je vous assure que ce n'est pas le luxe. J'aurais pu aller dans des marques de luxe. Volkswagen n'est pas une marque de luxe, me semble-t-il ; c'est la « voiture du peuple ». Je pense que vous devriez partager cela.

J'ai fait aussi un essai de Tesla, qui est la voiture la plus performante ; je ne suis pas allé jusque-là.

Pour terminer, je pense que l'on a la possibilité d'avoir ce type de véhicule à la Ville de Nevers, et les économies de carburant pendant trois ans, car la location est faite pendant trois ans, vont largement amortir le surcoût de la location, vu le prix notamment des carburants actuellement.

C'est un choix que nous avons fait, qui n'était pas évident, de basculer ainsi, du jour au lendemain, à l'électrique, pour des véhicules qui permettent de faire de la route. Pour les véhicules d'usage dans les villes, cela me semble assez adapté.

Voilà, je n'en dirais pas plus, mais je pense qu'il ne faut pas tomber, là encore, dans de la démagogie.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux –

Juste pour le jeu de mots, je ne pense pas qu'une Volkswagen soit forcément une « voiture du peuple » à ce prix-là.

Et puis, un simple petit rappel. Je trouve que ce n'est pas non plus parce que c'est un véhicule électrique qu'il est non polluant, parce que l'électricité vient du nucléaire en grande partie ; donc c'est à terme très polluant.

M. le Maire – J'en conviens ; et, en même temps, c'est aussi ce qui fait notre souveraineté énergétique, et heureusement qu'on l'a parce qu'on l'a assez perdue dans d'autres domaines. Je crois que même les écologistes ont évolué dans leur approche du nucléaire, en tout cas une certaine branche.

Mme Chamoux – En tout cas, concernant les déchets nucléaires, personne ne sait encore les retraiter. Cela aussi, cela fait notre souveraineté !

M. le Maire – Si ce n'est les enfouir.
Je partage, mais il n'empêche que l'on ne peut pas non plus être contre le tout électrique... Je suis convaincu que c'est un mix énergétique qu'il nous faut, tout en pouvant aller puiser dans le cadre de ressources françaises maîtrisées.

C'est un parti pris aussi pour encourager nos concitoyens à utiliser de l'électricité. Je vous assure que, pour faire certains trajets, c'est parfois de l'aventure. Ce n'est pas le confort que j'ai choisi forcément ; c'est un véhicule très confortable, mais c'est un véhicule de service que d'autres peuvent utiliser aussi.

Nous allons voter sur cette mutualisation, ce qui permet d'éviter d'avoir un véhicule qui soit monopolisé à l'Agglomération quand je me déplace pour l'Agglomération, sachant que de plus en plus de déplacements sont aussi pour les deux ; c'est assez juste et équitable entre les collectivités, et cela permet d'en répartir le coût, et de ne pas faire supporter le coût à la seule charge de la Ville ou à la seule charge de l'Agglomération. Je rappelle qu'il y avait des véhicules à disposition à l'Agglomération. Mais on est dans le même système, comme l'a rappelé Michel Suet, que le véhicule précédent, qui ne vous avait pas ému plus que cela, voire pas ému du tout, et qui était thermique essence. L'idée, ce n'est pas d'acquérir des véhicules et que cela coûte ; on essaie au contraire d'en diminuer le volume ; mais c'est simplement d'avoir des véhicules en bon état, et d'éviter d'immobiliser de l'argent... C'est en coûts de fonctionnement, mais la location semble un bon système pour ce type de véhicule. Pas pour tout.

D'ailleurs, plus largement, on a fait étudier un peu l'approche de l'achat, et on se rend compte que sur des véhicules plus lourds, de type poids lourds, etc., avec des équipements particuliers, et on n'a pas intérêt à louer, mais plutôt d'acheter, et d'amortir pendant longtemps. Sur des véhicules usuels, c'est un choix que l'on se pose aujourd'hui à des familles et à des particuliers ; la location est une façon d'avoir un usage sans forcément avoir la propriété du véhicule. À l'achat, cela aurait peut-être coûté plus cher, d'ailleurs, en prêt, pour acheter le véhicule... Qui ne vaut pas 100 000 €, je vous rassure. Aujourd'hui, si vous regardez bien l'automobile, cela ne veut plus rien dire, le prix d'achat. Vous avez du premium pour moins cher qu'un véhicule classique ; en fait, c'est la valeur de revente qui détermine finalement souvent le coût du loyer.

Nous votons.

Qui est contre cette mutualisation ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstentions : 7

Adopté à l'unanimité.

2021-156 **Garantie d'emprunt Nièvre Aménagement – Convention publique d'aménagement
Opération 96 site caserne Pittié Le Cobalt – Garantie de 40 % d'un prêt de 6 300 000 €**
Adopté à l'unanimité.

2021-157 **Versement d'une subvention d'équipement à l'association ASPTT Nevers Omnisport
section Tennis pour la rénovation de trois courts de tennis**
Adopté à l'unanimité.

2021-158 **Renouvellement du contrat de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASP USON
Rugby Plus**

M. le Maire – La délibération n°158 concerne le renouvellement du contrat de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASP USON Rugby Plus.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.

Souvenez-vous, nous avons fait un contrat de partenariat de trois saisons, qui arrive à échéance. Nous proposons un nouveau contrat sur deux saisons. Je ne vais pas lire l'intégralité de la délibération ; je vais aller à l'essentiel.

Il est proposé que la contribution de la Ville de Nevers s'élève à 537 678 € TTC par saison sportive et qu'elle se décompose comme suit :

- Partenariat infrastructures Tribunes : 30 000 € TTC
- Partenariat Short : 322 800 € TTC
- Loge n°7 (40 personnes) : 181 458 € TTC
- 20 abonnements premiums : 3 420 € TTC (places dans la tribune Agglomération).

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les modalités de soutien financier apporté à la SASP dans son projet et d'autoriser le Maire à signer la convention. L'ensemble des propositions est conforme à la réglementation notamment aux dispositions du Code du sport concernant le financement des clubs sportifs professionnels.

Ce financement sera inscrit au budget 2022 opération 1202 nature 6238. La proposition a reçu un avis favorable en Commission 1.

Globalement, il n'y a que cela qui sera versé à la SASP aujourd'hui. Vous me direz que c'est déjà pas mal. Néanmoins, il n'y aura que ce montant-là. Puisque nous avons retiré la subvention de fonctionnement qui était accordée au centre

de formation à hauteur de 320 000 € ou 300 000 €. Donc globalement, cela nous fait une économie.

M. le Maire –

Si je ne me trompe pas, la dénomination précise, c'est SASP USON Nevers Rugby. Il n'y a plus « Plus » ; c'est simplifié. Et même sur l'écusson. Je le dis juste pour la forme.

Y a-t-il des questions ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe –

J'ai juste une question. M. Suet y a répondu en partie. Je voulais justement savoir si l'on subventionnait toujours le centre de formation ; mais il y a répondu. Ma question concerne justement cette somme. Cela va en plus de la subvention municipale de 109 000 € ? C'est une question ; j'imagine que c'est *oui*. Dans la convention et dans les précédents votes pour l'USON, il n'y a pas de budget donné. Ce serait bien d'avoir une idée de l'état des finances du club, au moins dans les grandes lignes ; ne serait-ce que pour voir comment est utilisé l'argent public, parce qu'il y a quand même beaucoup d'argent de Nevers et de l'Agglomération qui est attribué à ce club.

J'ai aussi deux remarques.

Ma première remarque porte sur la défense du sport amateur. Je défendrai bien sûr toujours le sport sous tous ses aspects. Je trouve que c'est très bien que l'on ait un club de pros à Nevers, mais j'ai tout de même l'impression que l'on aide plus les pros que les amateurs, parce que, dans la délibération 193, on va octroyer 379 000 € de subventions à toutes les associations sportives, qui font vivre Nevers aussi, et ici on octroie plus de 640 000 € à l'USON Rugby. Cela me paraît un peu disproportionné. C'était ma première remarque. Quand on demande à tout le monde de se serrer la ceinture, je ne vois pas pourquoi on ne le demanderait pas à l'USON Rugby également.

Ma deuxième remarque concerne le fonctionnement de la loge. Une loge que l'on paie 180 000 € par saison. Dans l'article 4 de la convention, une formulation me paraît particulièrement maladroite. Vous imaginez bien que je suis restée ébahie devant la formulation que je vais vous lire, alors que nous avons voté au dernier Conseil municipal une délibération sur le rapport sur l'égalité hommes femmes, où il était question de lutter contre les clichés.

Je cite la convention : « *Au-delà des quantités contractuelles (notamment alcool), l'hôtesse se rapprochera de vous afin d'avoir votre accord pour la commande de boissons supplémentaires. [...] Ces hôtesse se tiendront à votre disposition tout au long de votre présence pour répondre à toute demande particulière.* »

Loin de moi d'avoir l'esprit mal placé, mais je trouve que cet article pourrait être reformulé.

M. Suet –

Je vous assure que c'est relativement sain. En fait, ce sont des hôtesses ; ce sont des filles, ce sont des dames qui sont employées par la SASP. Voilà. C'est tout. Que voulez-vous que je vous dise de plus ?

C'est rare, mais il peut y avoir des hommes.

C'est une convention qui a été rédigée par la SASP. Néanmoins, je prends acte ; c'est vrai que l'on pourrait peut-être changer cela dans l'avenir...

Par rapport à la somme, c'est un club professionnel, quand même. Et il y a à peu près 7 000 spectateurs. Donc, voilà, il y a quand même un engouement populaire. C'est un club professionnel ; donc, il y a des charges, fortes.

Par rapport à la comptabilité, nous avons la comptabilité de la SASP, bien entendu, oui. Cela fait partie de la liste de nos risques externes. Bien sûr que nous avons ces éléments, et nous la regardons, nous vérifions ; je vous rassure.

M. le Maire –

Juste un mot. Cela me dépasse, ces débats sur le soutien au sport amateur s'opposant au sport professionnel ; nous sommes sur tous les plans, et franchement il faut rendre un hommage public à Régis Dumange, parce que, sans lui, on n'en serait pas là. Aujourd'hui, c'est la carte de visite du territoire ; ce n'est pas la seule, mais une carte maîtresse. Et moi qui bouge, comme vous, quand on le peut, je vois qu'il est rare que l'on n'aborde pas Nevers maintenant par le rugby. Donc, franchement, quand on voit ce qui a été investi à titre privé, moi je voulais quand même tirer un coup de chapeau. C'est dans l'intérêt du territoire. C'est 4 à 5 M€ de retombées économiques, il ne faut pas l'oublier, avec de plus en plus de gens qui viennent d'ailleurs. Je pense qu'il ne faut donc peut-être pas trop titiller... Je crois que c'est 30 M€ d'investissement personnels, sur 100 M€ à peu près en une dizaine d'années qui ont été investis. Il aurait pu, en toute liberté, en faire autre chose.

Je voulais donc saluer cela, et saluer aussi son esprit local, de formation aujourd'hui, parce que, plus on formera de jeunes, moins cela coûtera dans les recrutements ; c'est une obligation aussi, mais c'est aussi un bel élan. Et d'ailleurs, je le vois au Campus connecté, quand j'y vais. Et allez-y aussi sans invitation, mais nous allons veiller à ce que vous les receviez : il y a notamment de jeunes étudiants qui peuvent être à la fois recrutés au centre de formation, parce qu'ils peuvent faire leurs études ici, et sans le Campus connecté, on ne les garderait pas et ils ne pourraient pas être recrutés et peut-être être les joueurs de l'équipe première bientôt. Nous sommes cinquième au classement ; nous sommes quand même aujourd'hui une équipe plutôt en vue.

Je voulais donc saluer à la fois cet investissement et aussi ces résultats sportifs, qui aident notre territoire à fortement se développer. Pour regarder les soutiens qui sont faits par d'autres collectivités, et souvent des agglomérations, et c'est la raison pour laquelle aussi l'Agglomération est également dans la boucle, nous sommes largement dans la norme par rapport à d'autres. Certes, il y a aussi des moyens humains et matériels qui sont mis à disposition, mais, franchement, pour accompagner ce projet, qui est vraiment d'un retour d'image du territoire économique, d'installations, d'implantations – je crois que c'est plus de 130 personnes au total, si on compte le staff, les joueurs, etc. qui viennent investir, acheter des maisons, consommer sur le territoire –, franchement, moi, je dis « chapeau » à ce qui a été fait, et je suis content que l'on soit dans un

accompagnement, à la mesure de nos moyens, et aussi d'avoir un partenaire comme Régis Dumange, qui connaît les limites de nos moyens, et qui n'est pas dans des demandes qui pourraient être largement supérieures par rapport à ce que l'on donne. Je ne dis pas que c'est rien ; c'est important, mais je pense que l'on est à la hauteur de l'attente.

François Hervet.

Mme Hervet –

Bonsoir à tous et à toutes.

Pour apporter une petite précision, on a effectivement 12 étudiants rugbymen, et il y a parmi eux une fille, qui suivent leurs études au Campus connecté, et qui sont aussi à l'école de rugby et qui participent aux matchs.

M. le Maire –

Sur la formulation, peut-être qu'on pourrait avoir une formule qui serait plus habile, sur les hôtesse et les hôtes, car il peut aussi y avoir des hommes, et ce sont des emplois notamment pour les étudiants en complément, et c'est à souligner également. Je crois que chaque match mobilise quand même beaucoup de monde, et permet des emplois complémentaires, ou des emplois pérennes, d'ailleurs.

Juste un mot sur le sport amateur : ce n'est pas parce que l'on soutient le rugby que l'on ne soutient pas le sport amateur. Mais c'est incomparable. Car ce n'est pas le même niveau. Ce n'est pas péjoratif, ce que je dis, mais la vocation du sport amateur est de peut-être passer en sport professionnel aussi, mais nous les soutenons d'une autre façon, évidemment, et en termes de soutien, ce n'est pas la même chose qui est attendu.

Michel Suet.

M. Suet –

Je vais poser une question à Mme Gerbe. Vous avez parlé de 109 000 €. Je n'ai pas tout compris.

Mme Gerbe –

C'est ce que j'ai retrouvé dans les délibérations que nous avons votées. Nous avons voté 109 000 € de subventions municipales. Il y a 66 000 € qui ont été votés pour le premier versement.

M. Suet –

Ah oui, d'accord. Mais c'est pour le rugby, oui, mais du côté « association », donc amateur.

M. le Maire –

Je signale, car cela m'est indiqué, que l'ensemble des conseillers municipaux et les élus de l'Agglomération également ont été invités à l'inauguration du Café Charbon. Je vous demande donc de vérifier vos mails ou vos spams. C'est ce que l'on me dit.

Mais sachez que, même sans carton, on ne vous refusera pas.

S'il y a des erreurs, j'en suis désolé, mais, en tout cas, ma commande, c'est que vous soyez tous invités à tout, élus municipaux ; nous faisons partie du même Conseil municipal, et je considère que tous les conseillers municipaux doivent être conviés à nos manifestations, comme l'ensemble des élus de l'Agglomération pour ce qui concerne l'Agglomération.
Nous repasserons donc les bons messages, s'ils n'ont pas été compris.

Sylvie Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle – J'aimerais revenir sur l'école de formation. Il me semble, Monsieur Suet, que vous avez utilisé le terme d'avoir « retiré » la subvention à l'école de formation. Je ne comprends donc pas très bien ce que vous avez voulu dire par là. Comment fonctionne maintenant l'école de formation, si elle n'a plus de subventions ?

Je voulais dire que, pour nous, il y avait peut-être plus de sens à subventionner l'école de formation que toute la communication à hauteur de 537 000 €.

M. Suet – Le centre de formation fait partie des comptes de la SASP globalement. Quand on regarde le bilan, il est relativement équilibré. C'est un accord global qui a été passé. On a maintenu une subvention globale à hauteur de 537 678 €. Si vous regardez il y a trois ans, vous verrez qu'il y avait une subvention de fonctionnement pour le centre de formation. Mais c'est un accord global, c'est une négociation globale que nous avons eue pour renouveler cette convention sur les deux prochaines saisons, y compris celle-ci, et nous sommes tombés d'accord sur ces montants-là...
Oui, Monsieur Diot ?

M. Diot – Mais là aussi, Monsieur Suet, disons les choses : je crois que l'Agglomération verse 278 000 € de subventions au centre de formation. Voilà.
Donc, peut-être qu'il y a eu un glissement de la Ville à l'Agglo...

M. Suet – Non, pas du tout. De mémoire, l'année dernière, l'Agglomération versait également, et la Ville a versé aussi. Mais, là, c'est un accord spécifique Ville/SASP.

M. Diot – Je salue également, comme le fait Monsieur le Maire, l'investissement personnel, sur ses deniers personnels, de M. Dumange. J'espère qu'un jour j'aurais le loisir aussi de verser 30 M€ sur mes finances personnelles à une grande cause. Mais je dis simplement que ce n'est pas forcément le lot de tout le monde.

Parmi les élus – Il n'est pas obligé.

M. Diot – Il n'est pas obligé, effectivement ! C'est bien qu'il utilise cet argent à ça. Et on le remercie.

Moi, ce qui me frappe, c'est quand même l'évolution. On n'en a pas parlé, mais on verse cette année 537 000 € par an pour les deux années qui viennent, mais remarquons l'inflation année après année. Les trois années passées, c'était 402 000 € par an. Donc, on augmente, cette année, de 33 %. L'année précédente, c'était 240 000 €. Et l'année encore précédente, c'était 183 000 €. On est donc passé de 183 000 € pour la saison 2016-2017 à 537 000 € aujourd'hui ; c'est-à-dire que l'on a multiplié par trois le volume de cette convention.

Je rajoute que l'Agglomération met, je crois, 230 000 € pour le partenariat maillots, en plus des 278 000 € pour l'école de formation.

Donc tout cela, ça représente des millions. Que cela vienne de l'Agglo...

Je sais qu'il faut cloisonner l'Agglo de la Ville !

Mais, en tout cas, c'est de l'argent public, de l'argent des collectivités.

Du coup, je me suis demandé pourquoi on avait augmenté de 33 % cette année, et j'ai donc comparé le contrat de cette année avec le contrat de l'année passée, pour voir ce qui justifie de passer de 402 000 à 537 000 €.

Finalement, les deux conventions sont quasiment identiques, au mot près ; je dirais même que la convention précédente était plus exigeante vis-à-vis de l'USON que l'actuelle, puisqu'il y a des obligations qui disparaissent (le logo sur la poitrine, l'animation de la loge par un joueur non présent sur la feuille de match, etc.). Donc, factuellement, je ne comprends pas pourquoi on augmente de 33 % cette année, sauf à comprendre – ce que l'on sait tous – que c'est une subvention générale, comme vous venez de le dire, Monsieur Suet – au sport professionnel. Cela rentre dans un pot commun, et cela permet de financer...

M. Suet – C'est une négociation globale. Sur les trois saisons précédentes, on versait plus de 700 000 €.

M. Diot – 402 000 € pour ça. + 320 000 € pour le centre de formation. Vous nous dites que l'on oublie le centre de formation, mais la convention elle-même, elle prend 33 %.

M. Suet – Si vous additionnez ce que l'on versait sur les trois dernières saisons, vous arrivez à combien ?

M. Diot – Si vous ajoutez le centre de formation, on arrive à 700 000 €.

M. Suet – Voilà. On est d'accord.

M. Diot – Donc, il faut arrêter de dire que c'est une convention de pub. Non, c'est une subvention générale au sport professionnel.

M. Suet – Oui, mais d'accord... Une subvention générale au sport professionnel, qui a diminué par rapport aux trois précédentes années...

M. Diot – Et qui a sans doute augmenté à l'Agglo...

M. Suet – Alors, cela, je ne sais pas. Très honnêtement, je ne sais pas.

M. Diot – 278 000 + 230 000 ... Bon, bref...

M. le Maire – On a là le Président de l'Agglomération, qui vous confirme que cela n'a pas bougé.

M. Diot – Vous l'avez eu au téléphone ?

M. le Maire – Oui. Nous avons fait de la transmission de pensée !

M. Diot – Quoi qu'il en soit, personne ici ne remet en cause l'intérêt d'un soutien de la Ville au sport professionnel. Il suffit de voir l'engouement populaire tous les soirs de match, les 7 000 personnes, etc. Mais, à ce niveau-là, c'est quand même excessif !

Et Rose-Marie Gerbe l'a dit, nous n'opposons pas sport amateur et sport professionnel, mais, quand même, comparons simplement ces deux chiffres-là. À la délibération 193, vous nous proposerez d'entériner la baisse de 20 % pour les associations sportives, pour un total de 380 000 €. On va donc verser 380 000 € à 31 associations sportives amateurs. Et, là, on verse 537 000 € pour le sport professionnel. D'un côté, 380 000 € pour 31 associations sportives qui se battent tous les jours, avec des bénévoles, et des salariés, pour promouvoir la pratique sportive, pour faire vivre le lien social, et la vie sociale en général dans notre Ville ; et de l'autre côté, 537 000 € pour le sport professionnel.

La différence est quand même frappante. En plus, le problème, c'est que le fossé est en train de s'élargir. C'est cela, le problème.

M. le Maire – Vous comparez ce qui n'est pas comparable.

Je voulais quand même vous rappeler aussi que les 4 ou 5 M€ par an qui retombent sur le territoire ne tombent pas dans la poche de Régis Dumange ; ils retombent certainement dans la nôtre, en partie.

Ne mélangez pas ce qui n'est pas mélangeable. Franchement, il n'y a aucun lieu d'opposer cela. Le rugby a été longtemps sport amateur à Nevers. Il a eu cette possibilité, parce qu'il y a aussi un gros investissement de la famille Dumange, de devenir pro. Tant mieux ! Qui saurait s'en plaindre ? Cela serait à nous de porter cela, on ne pourrait pas.

Donc, quand vous dites que c'est excessif ... moi, je me mets à sa place, j'ai du mal à entendre cela.

Michel Suet.

M. Suet – C'est oublier que, pour un club professionnel, il y a des salaires de joueurs, quand même. C'est un budget, globalement, de mémoire, de 13 M€. C'est 13 M€, le budget de la SASP. Nous donnons 537 000 € ; c'est à comparer à 13 M€. Voilà, il faut tout mettre en proportion.

M. Devoise – Excusez-moi, mais cela ne fait pas 33 % d'augmentation comme vous le dites. 402 000 €, vous l'avez dit, sur les trois premières années... En plus, vous comparez les chiffres à n-3 par rapport au contrat triennal où on était en fédéral... Comparez ce qui est comparable. Sinon, à ce moment-là, on compare avec club le rugby de Saint-Léger, ou je ne sais quoi...

Mais, pour revenir aux 33 %, on ne peut pas vous laisser dire qu'il y a une augmentation de 33 %.

402 000 € + 300 000 €, cela fait 700 000 € sur les trois années précédentes. Or, là, on verse 537 000 €. Expliquez-moi comment 537 000 €, cela fait 37 % par rapport à 700 000 €. Vous jouez sur les chiffres.

M. Diot – Monsieur Devoise, on vote ici une convention de partenariat avec la SASP. La même convention de partenariat, quasiment au mot près, dans les trois précédentes années, c'était 402 000 €. Qu'il y ait, en plus, le centre de formation, derrière, c'est une chose ; mais les 402 000 €, ils étaient sur cette convention-là. Cette même convention passe à 537 000 €. Cela fait + 33 %. C'est mathématique. Point. On s'est compris ?

M. Devoise – Après, aujourd'hui, le chèque global que l'on fait, il est moins élevé aujourd'hui avec cette nouvelle convention que la convention des trois années précédentes avec les 300 000 €. Voilà, ce n'était pas...

M. Diot – Vous allez dire que nous avons l'esprit de contradiction, mais Sylvie Dupart-Muzerelle a raison. Quelque part, à la limite, ce qui nous posait le moins de problèmes de voter, c'était les 320 000 € au centre de formation, parce que, là, c'était pour la formation des jeunes. Qu'il y ait des financements publics de la Ville fléchés sur le centre de formation, c'était infiniment plus défendable, de notre point de vue, que la loge, les petits fours, les panneaux de publicité, etc. Or, c'est précisément cela que l'on arrête de subventionner... On subventionne différemment, je suis d'accord. Mais, du point de vue de l'image, et je pense que c'est plus intéressant pour la Ville de flécher ces financements sur le centre de formation que sur un contrat de publicité.

M. Devoise – Là-dessus, je suis d'accord avec vous, mais il me semble que, de mémoire, sur le projet de création du centre de formation, ces 300 000 € étaient une aide au démarrage au centre de formation, qui devait trouver son autonomie. Ce n'est pas que nous avons arrêté du jour au lendemain et que l'on dise que l'on ne finance pas le centre de formation. Il avait été demandé une aide au démarrage du centre de formation sur les deux premières années. Michel ?

M. le Maire – Je vais répondre à cela. Nous tournons un peu en rond.

D'abord, il faut que chacun fasse ce qu'il a à faire, et, pour le coup, moi, je vais y mettre l'Agglomération, quand c'est à bon escient, et sans mélanger : l'Agglomération contribue au centre de formation. Et c'est son rôle. On est plus dans les compétences de l'Agglomération, sur la formation, l'enseignement, que dans les compétences de la Ville. On a fait les choses différemment, et on n'est pas absents au global du centre de formation.

Ensuite, je voulais rappeler que la famille Dumange contribuait beaucoup au sport amateur. Et n'oublions pas qu'elle aide, je crois, trente ou quarante clubs, dans différents sports, et notamment dans le rugby (notamment à Saint-Léger, notamment à Pougues, notamment dans d'autres clubs,) sur tout le département. Donc, c'est aussi une redistribution pour elle d'aider des clubs amateurs qui, autour, gravitent et qui font aussi la richesse du sport professionnel. Donc, franchement, je pense que l'on est hors débat, après, de parler de savoir si c'est trop ou pas assez ; je considère que l'on fait ce que l'on peut, quand j'en parle fréquemment avec lui. Vous évoquez avec humour les loges et les petits fours, que l'on partage à chaque match, et ce n'est pas de l'entre-soi.

Vous voyez, je suis en discussion avec certains investisseurs, qui sont prêts à mettre sur le territoire pas mal d'argent sur un certain nombre de projets ; ils ont envie de venir au rugby, ils ont envie de voir un match. Les recevoir correctement dans une loge, c'est aussi cela, essayer de promouvoir la ville. Je vous assure que ce n'est pas de la gabegie ni de l'entre-soi. On a des thèmes toute l'année, avec des jeunes, des moins jeunes, pour découvrir ; ce qui fait souvent, d'ailleurs, prendre des abonnements, après, pour ceux qui viennent et qui découvrent. Ne voyez pas mal à tout. Cette loge, d'ailleurs, ce n'est pas nous qui l'avons inventée ; elle existait lors de la municipalité précédente. Pour le coup, j'ai relancé celle de Nevers Magny-Cours, qui mourrait. Mais je me rappelle avoir été invité une fois par la municipalité précédente à aller en loge ; donc vous voyez qu'ils n'étaient pas dans l'entre-soi, ils m'invitaient aussi.

Madame Mangel.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à préciser également que l'USON Rugby fait tourner l'aéroport de temps à temps, en prenant des ATR 42, voire 72. Et la taxe d'atterrissage, c'est quand même au tonnage. Donc ce sont quand même des taxes qui rentrent dans le comité syndical de l'aéroport.

M. le Maire – On ferait peut-être bien, Corinne Mangel, de changer le règlement des taxes d'atterrissage, parce qu'on pourrait le faire au poids réel quand c'est des rugbymen !
Après ces arguments de poids, nous allons voter.

Sur le partenariat, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Nous votons à l'unanimité. Je pense que cela sera apprécié.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-159 **Attribution de subventions aux Anciens Combattants**
Adopté à l'unanimité.

2021-160 **Recensement 2022**
Adopté à l'unanimité.

2021-161 **Mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération**

M. le Maire – Je vais présenter la délibération n° 161. Nous avons vu ce point au Conseil d'Agglomération précédent. Il s'agit de faire converger et de mutualiser à terme nos services d'information, information, Direction de l'innovation et du territoire intelligent, et notamment de déployer des outils communs sur lesquels les collectivités travaillent déjà ensemble. L'objectif est d'un peu plus légitimer les choses et de convenir entre les parties d'élargir le champ de ces collaborations, et notamment de concevoir un travail de préfiguration de ce service commun. L'objectif étant de gérer les missions liées à l'innovation, à la gestion des données, et au développement des usages numériques.

La Ville mettra donc un agent à disposition sur un poste de Directeur mutualisé du territoire numérique responsable. En contrepartie, on aura un agent de l'Agglomération qui sera mis à disposition un temps pour la Ville.

Y a-t-il des questions ?

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Je voulais revenir sur cette mutualisation. Tout à l'heure, vous en déjà avez parlé. Vous avez évoqué le fait que nous soyons en retard. Je voudrais savoir sur quoi nous serions en retard. Et quel est le principe qui vaut pour ces décisions de mutualisation au niveau de l'Agglomération de tous les services municipaux ? Pourrions-nous avoir plus de précisions sur la ligne qu'il y a derrière ? Pourquoi mutualiser absolument de plus en plus de services de la Mairie et les passer à l'Agglomération ? C'était une première remarque.

Je m'interroge sur le vocabulaire qui est utilisé. Vous parlez de « territoire numérique responsable ». Je rappelle quand même que le numérique est un secteur qui est en hausse, et qui est responsable actuellement d'une hausse de 9 % des émissions issues de la consommation énergétique.

C'est à peu près 10 à 15 % de l'électricité mondiale, une production de données qui contribue chaque année au réchauffement climatique, des antennes qui s'ajoutent chaque année aux systèmes déjà existants, et sans parler des terres rares qui sont extraites dans des mines de pays du Sud, dans des conditions sociales qui sont assez lamentables. Sans parler des méfaits sociaux que le numérique engendre, notamment dans les dommages faits aux liens sociaux au sein des familles, avec l'utilisation à outrance des Smartphones, avec des enfants que l'on n'arrive plus à concentrer sur une tâche parce qu'ils sont constamment attirés par leur téléphone...

Je m'interroge donc énormément sur cette notion de « responsabilité » par rapport au numérique, et je prône le fait que l'on se déconnecte, et que l'on soit plus raisonnables, justement, dans cette utilisation du numérique à tous crins ; qui n'est pas du tout une solution, à mon avis, pour lutter contre le réchauffement climatique, et pour résoudre les problèmes environnementaux auxquels on doit faire face.

M. le Maire –

Je vais répondre, et Bertrand Couturier complètera.

Se déconnecter complètement, je crois que ce n'est pas réalisable, et je pense que vous en êtes consciente. Pour les périodes de confinement, si nous n'avions pas pu nous connecter, cela aurait été impossible de travailler, pour la plupart d'entre nous ; cela aurait été impossible de garder un lien social, et notamment des plus jeunes aux plus anciens.

Donc, je crois qu'il ne faut pas être non plus dans l'excès sur le traitement du numérique.

Par contre, il faut le maîtriser.

Bertrand Couturier dira quelques mots du « numérique responsable ». Je regrette de ne pas vous avoir invitée à la commission que je préside au niveau de « Villes de France », la semaine dernière, avec le maire de Niort, Jérôme Baloge, qui, lui, préside la commission, Développement durable ; nous avons croisé nos commissions, pour essayer de démontrer que l'on pouvait porter l'innovation tout en étant « numériquement responsables ».

Je suis d'accord avec vous sur un certain nombre d'excès de pratiques. C'est clair qu'il y a une dépendance aussi, chez les jeunes parfois, chez les moins jeunes aussi, chez nous, peut-être chez moi aussi, qui, mine de rien, s'installe. Il faut donc essayer de faire des efforts là-dessus.

Mais l'objectif, justement, du « numérique responsable », c'est de montrer que l'innovation, si on la maîtrise, est un outil au service des autres. Ce n'est pas un but, ce n'est pas un objectif ; l'innovation est un moyen pour essayer d'améliorer la vie de nos concitoyens.

Moi, je suis convaincu du contraire.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité lancer la 5G à Nevers, qui se développe en ce moment dans Nevers et Coulanges-les-Nevers, et bientôt sur toute l'agglomération, tout en allant chercher le label « numérique responsable » dont vous parlera Bertrand Couturier en quelques mots.

Pourquoi mutualiser ? Ce que vous dites est faux, sur la surconsommation. Si je prends la 5G, cela fera faire des économies au départ, à usage égal. La difficulté, c'est que la 5G va créer de nouveaux usages. Donc, effectivement, à usages supplémentaires, il y a plus de consommation. À usage égal, il y aura moins de consommation.

Après, déconnecter tout, cela veut dire que vous déconnectez par exemple nos concitoyens qui suivent le Conseil municipal de façon publique dans des conditions où cela ne serait pas possible autrement. Cela veut dire que le système à l'hôpital qui nous permet de traiter les AVC avec le CHU de Dijon ne fonctionnera plus. Il faut être conscient de ce que l'on dit et des conséquences que cela aura. Se déconnecter complètement, aujourd'hui, dans notre monde, serait complètement nous marginaliser, et rendre impossibles un certain nombre de tâches qui sont aussi des tâches qui font vivre beaucoup de gens.

Par contre, travailler sur le bon sens, être économes en énergie du numérique, parce qu'elle en produit – on peut en récupérer aussi ; on le verra sur le *data center* que nous allons lancer ; l'idée, c'est de récupérer de l'énergie aussi pour chauffer des bâtiments –, c'est aussi utile. On annonce d'ici peu de temps des véhicules quasi autonomes, ou, en tout cas qui pourront s'arrêter et éviter des accidents ; c'est aussi économiser des vies humaines. Tous les dispositifs qui sont connectés dans nos véhicules d'aujourd'hui, que cela soit Volkswagen ID4 ou autres, permettent des rappels quand on sort de sa voie, etc., et évitent nombre d'accidents.

Je ne suis pas dans l'excès. Je pense qu'il faut mener les deux. Et Bertrand Couturier nous en dira quelques mots.

Pourquoi mutualisons-nous des services ?

Nous mutualisons par rapport à un schéma de mutualisation que nous avons voté à la précédente mandature. Les ambitions de ce schéma n'ont pas été suffisamment portées.

Pourquoi mutualisons-nous ? Parce que beaucoup d'autres collectivités sont bien plus en avance que nous, et leurs systèmes d'information communs entre la ville-centre, l'intercommunalité, et voire d'autres communes, car c'est ouvert aussi aux autres communes, existent ainsi parfois depuis 15 ou 10 ans, dans d'autres lieux. Oui, nous ne sommes donc pas en avance.

Pourquoi mutualisons-nous ? Parce que cela permet de faire mieux, avec des économies de coûts.

Je pense que nous sommes à la recherche de cela quand nous vous montrons dans le budget que la baisse des charges d'exploitation passe aussi par la mutualisation.

Et puis, c'est une façon intelligente et solidaire de travailler ensemble, et ce n'est pas contraire à l'esprit de solidarité intercommunale. La mutualisation fait partie de l'intercommunalité, à mes yeux.

Nous allons voter – et vous êtes élue communautaire – samedi le contrat de territoire de mandat. Nous allons voter le pacte fiscal et financier, sur lequel nous assumons – je vous rassure, Monsieur Diot – nos responsabilités, et, quand je dis « nous », ce n'est pas « je ». Effectivement, nous allons passer ensuite au schéma de mutualisation, car on ne peut pas tout mener en même temps en permanence, mais il faut le corrélérer, y compris pour nos services et nous-mêmes, mais il faut aller vite. Donc, il y a un schéma de mutualisation qui va acter nos ambitions, et qui va définir les services que nous mutualisons.

Ce n'est pas se débarrasser, ce n'est pas donner une charge à un autre qu'on ne paiera plus, parce que nous y contribuons de la même façon. Le service communication, nous y contribuons de la même façon.

Simplement, on a des agents qui travaillaient séparément à deux endroits, c'était des coûts supplémentaires, c'était du matériel que l'on peut mutualiser... C'est cela, la forme d'intelligence de travailler ensemble. Si on est dans un établissement public de coopération intercommunale, coopérer, cela inclut aussi de pouvoir mieux travailler ensemble. C'est une forme de travail ensemble, les services mutualisés. Cela ne veut pas dire que l'on va tout mutualiser, que l'on va tout donner. Par exemple, le Théâtre municipal, il n'était pas question que ce soit mutualisé, parce que cela a un sens de le garder à la Ville de Nevers. Les services support, quel sens cela a-t-il de ne pas les mutualiser ? Quel sens cela a-t-il de doubler les choses ?

Aujourd'hui, oui, nous allons mutualiser, je vous le dis, et je vais vous faire une proposition d'un certain nombre de mutualisations dès l'an prochain, très rapidement, parce que l'on ne va pas tourner autour du pot pendant 10 ans, pendant que d'autres avancent largement là-dessus.

Nous avons mutualisé un DGS, qui était déjà mutualisé avant de le recruter à la Ville de Nevers. Avez-vous ressenti un changement notoire ? Ne me dites pas *non*, parce qu'il va être déçu.

C'est changer, parfois, pour ne pas changer, dans la perception des choses. Derrière tout cela, il y a aussi une façon peut-être de consommer moins, en étant un seul service communication, plutôt que deux, au niveau des écrans. Si c'est mené intelligemment, franchement, je ne vois pas où est le problème.

Bertrand Couturier.

M. Couturier –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour apporter quelques éléments de réponse, sur le « numérique responsable », et sur son empreinte environnementale, effectivement il y en a une, qui représente précisément aujourd'hui 3 % des émissions de gaz à effet de serre. Cela peut être assez élevé dans les 10 ans à venir, puisque cela peut monter jusqu'à 6 ou 8 %.

Toute la problématique liée aux terres rares, etc., on la connaît évidemment ; ce sont des sujets qui sont importants. Les acteurs économiques, même dans la filière voitures, le voient très clairement sur certains composants ; c'est compliqué.

C'est pour cette raison que nous avons souhaité être parmi cinq collectivités en France et porter cette demande auprès de l'Institut du Numérique Responsable pour lui demander de créer un référentiel « Numérique responsable » adapté aux collectivités.

C'est donc en étant conscients des enjeux que vous avez mentionnés que nous avons souhaité construire, co-construire ce référentiel et inciter d'autres collectivités à le faire en France, et pourquoi pas même à l'international, puisque cela sera aussi d'autres leviers d'action qui seront promus par l'Institut du Numérique Responsable à l'international par exemple.

Tout cela pour vous dire que, concrètement, la Ville de Nevers vise une labellisation « Numérique responsable », aux côtés de Nevers Agglomération. C'est important de pouvoir décloisonner des services Ville et Nevers Agglomération où l'on a des agents qui pouvaient cependant travailler ensemble sur certains projets parfois, mais cette mutualisation permettra de travailler de manière plus concrète ensemble. En l'occurrence, Alain Bourcier, moi-même, les agents concernés, nous travaillons ensemble tous les vendredis matin pendant une heure pour traiter des sujets communs sur ces questions de « numérique responsable » notamment, et pour avoir des réalisations très concrètes.

Donc, oui, cela a du sens de pouvoir travailler dans cette dynamique mutualisée, et évidemment le « numérique responsable » est un outil pour essayer de réduire nos dépendances à tout ce que vous venez d'évoquer. Nous avons eu des échanges intéressants avec les autres collectivités, au travers de 4 groupes de travail cette année, pour élaborer ce référentiel, et nous nous posons la question de savoir si finalement, dans le cadre du label, il était possible de privilégier éventuellement un service qui soit plutôt en présentiel sans le numérique plutôt que de proposer une alternative numérique pour l'interface avec le citoyen, ou pour avoir un usage particulier. Or, effectivement, le label permet aussi cette possibilité-là, de ne pas offrir le numérique comme une fin en soi.

Dans une certaine mesure, nous allons donc mettre en place un plan d'action très pragmatique chaque année, avec des engagements, et nous allons tâcher de les réaliser pour améliorer nos performances sur ces sujets-là.

Donc, oui, la mutualisation a du sens. Et sur le « numérique responsable », nous allons porter haut et fort cette action à l'échelle nationale, pour inciter d'autres acteurs à se mettre autour de la table. Nous, à notre niveau en tout cas, nous allons faire le nécessaire pour agir concrètement là-dessus.

M. le Maire – Merci. Nous votons sur la délibération n° 161, puis sur la suivante, car, vous l'avez compris, c'est un échange au niveau de la mise à disposition de personnel entre la Ville et l'Agglomération.

Sur la délibération n° 161, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-162 **Mise à disposition d'un agent entre la communauté d'Agglomération de Nevers et la Ville de Nevers sur le poste de chargé de mission data – Stratégie SIG**

M. le Maire – Sur cette délibération n° 162 y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Cela concerne Stéphane Bernier pour le Directeur, et Sandrine Cochet pour la partie plus data.

2021-163 **Vente d'un appartement rue de Lourdes à Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2021-164 **Autorisation de remisage à domicile des véhicules municipaux**

Adopté à l'unanimité.

2021-165 **Mise en vente d'un terrain au 36, rue des Chailloux à Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2021-166 **Mise en vente d'un appartement au 21, rue Saint-Martin à Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2021-167 **Mise en vente de locaux 2 & 4 rue des Quatre fils Aymon à Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2021-168 **Déclassement par anticipation et désaffectation du parc de l'ancienne Banque de France à Nevers**

M. le Maire – Nous enchaînons sur la délibération n° 168 qui concerne le déclassement par anticipation et la désaffectation du parc de l'ancienne Banque de France à Nevers.

La Ville de Nevers a acquis cet immeuble le 20 février 2020. Nous avons ouvert le parc de l'ancienne Banque de France au public.

Afin d'anticiper l'évolution de ce bâtiment, nous souhaitons désaffecter et de déclasser le parc de l'ancienne Banque de France ouvert au public.

Pour sortir du domaine public auquel il appartient, un terrain communal (bâti ou non) doit être préalablement désaffecté et déclassé. C'est ce que nous vous proposons de faire aujourd'hui, puisque le parc fait actuellement partie du domaine public, et sa désaffectation ne sera pas constatée avant la fermeture du parc. Il est fait usage de l'article L.2141.2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu duquel le déclassement du bien est prononcé, et fixe la prise d'effet de la désaffectation dans un délai d'une durée maximale de 3 ans.

Y a-t-il des questions ?

Vincent Morel.

M. Morel – Juste une demande de quelques précisions.

En fait, au final, on va vers la vente de la Banque de France ? Cela va passer en Conseil municipal...

M. le Maire – Cela, je l'ai déjà annoncé, Monsieur Morel.

M. Morel – Oui, mais c'est juste pour le re-préciser. On n'en a jamais vraiment parlé au Conseil municipal...

M. le Maire – Si, on en a parlé au Conseil municipal. J'ai annoncé la vente de la Banque de France...

M. Morel – Parce qu'en fait elle est déjà en vente sur internet.

M. le Maire – Elle est en vente.

M. Morel – D'accord. Je pose juste une question. L'opposition, au précédent mandat, était solidaire de cette vente ; on est solidaire de son avenir aussi. Il n'y a pas d'opposition tranchée sur l'avenir de ce lieu. La seule question que nous nous posons, c'est de savoir si, du fait du caractère du bâtiment, de sa localisation dans la ville de Nevers, il y a une réflexion avec d'autres collectivités pour en faire quelque chose : y mettre des services publics, etc.

Vous aviez évoqué il y a quelques mois, lors de la campagne municipale, la question du Centre d'Art Contemporain... Il peut y avoir un projet avec d'autres collectivités. C'est très lourd à porter évidemment pour la Mairie.

Mais ne va-t-on pas un peu vite en vendant cet équipement-là, qui peut quand même être un lieu non négligeable pour l'avenir du centre-ville de Nevers ? C'est une question que nous posons, en toute liberté. Merci.

M. le Maire- C'est que vous voulez vraiment un jour augmenter les impôts à Nevers ! Ce que nous ne faisons pas aujourd'hui, je le rappelle.

M. Morel – On parle de projet...

M. le Maire – Créer des charges supplémentaires, c'est y faire face. Aujourd'hui, ce bâtiment, justement parce qu'il est là où il est, et par ce qu'il est – et nous en avons bien conscience, croyez-le bien –, a été acheté pour qu'il n'y ait pas un projet qui ne convenait pas. Et d'ailleurs unanimement nous avons convenu de le racheter. Pas pour avoir un projet, initialement, mais pour pas qu'il y ait un projet qui se fasse dans ce centre-ville, et qui était un projet d'EHPAD, qui ne nous semblait pas très approprié par rapport à une nouvelle dynamique de centre-ville. Donc, voilà la motivation première de l'achat.

Une fois que nous avons acheté le bâtiment, nous avons réfléchi...

Pour exercer notre droit de priorité, il fallait bien qu'il y ait un motif.

Une fois que nous avons acheté, nous avons une ambition qui aurait été éventuellement de voir si l'on pouvait faire une mairie rassemblant plus de services, parce qu'aujourd'hui c'est étalé, et cela coûte. Le bâtiment actuel, en tout cas dans son rez-de-chaussée, n'est pas adapté, et il y a très peu de monde ; et, même si l'on a changé les huisseries, c'est compliqué de chauffer, de refroidir l'été, etc. Cela n'est pas la priorité des priorités, mais cela sera une nécessité un jour. Cela aurait pu être aussi à l'ancienne Chambre d'Agriculture, mais elle a été achetée et sécurisée, et la situation ne se pose plus.

Pour nous, compte tenu du contexte de nos autres ambitions de mandat, ce n'était pas possible aujourd'hui d'y installer la mairie. Nous aurions envisagé aussi, pourquoi pas, qu'on y installe le siège du CCAS, mais ce n'était pas si valorisant, dans le sens que l'on aurait pu avoir là beaucoup plus d'agents, mais, de surcroît, il aurait fallu réaménager tout le bas.

Nous avons également pensé que nous avions des lieux de réception au palais ducal qui ne sont pas si grands que cela pour accueillir certaines manifestations et certains diners. Je pensais que l'on aurait pu faire des travaux pour faire des espaces beaucoup plus larges dans l'hôtel de ville actuel au rez-de-chaussée, ce qui n'est pas possible.

Tous ces freins budgétaires et techniques nous ont donc fait renoncer. Unanimement l'équipe majoritaire a décidé de mettre en vente ce bâtiment de la Banque de France.

Après, sur le projet, je le dis, je n'ai jamais parlé de mettre le Centre d'Art Contemporain ici ; ce n'est jamais venu de moi. J'ai dit que, par solidarité, puisque l'on souhaite porter l'art contemporain à Nevers, on pouvait envisager

de replacer le Centre d'Art Contemporain à Nevers à condition que cela ne coûte pas à la Ville.

Je ne vois pas comment aujourd'hui, sur un projet, d'ailleurs, à mon avis, plus d'Agglomération, avec la situation et le contexte global financier, on peut s'ajouter des charges d'une telle nature sur un Centre d'Art Contemporain, qui, aux dires d'un certain nombre d'artistes d'art contemporain que j'ai rencontrés, ne procure jamais de recettes significatives ; il faut en être conscient, et il faut l'accepter ainsi. C'est-à-dire que c'est un coût de fonctionnement pour des années.

Initialement, j'avais bien précisé que cela serait sans coûts pour la collectivité, si ce n'est éventuellement la mise à disposition d'un bâtiment. Ce bâtiment, il n'est pas fait pour être mis gratuitement à la disposition de quiconque ; il est fait notamment pour financer la rénovation du centre-ville. Le fruit de cette vente servira à rénover et à abonder sur le budget de la rénovation du centre-ville, qui est indispensable aujourd'hui.

L'État a quand même voulu visiter les lieux, et il s'est rendu compte, comme certains autres porteurs de projet, que c'était bien grand pour un Centre d'Art Contemporain. Et, encore une fois, même s'il tenait sur un bout, il n'est pas question de faire une mise à disposition gratuite. Ce n'est pas que l'on ne veut pas ; c'est que la Ville n'en a pas les moyens, il faut en être conscient, ce n'est pas la peine de se mettre des charges et de nous mettre en difficulté. Donc, ce ne sera pas le Centre d'Art Contemporain ici.

Pour l'art contemporain ici, il y a d'autres projets privés avec lesquels nous sommes en discussion. On pourrait imaginer qu'ils se rassemblent pour monter leurs projets différemment. Je propose que je vous en reparle quand nous aurons davantage avancé, parce que je ne veux pas m'engager, pour des porteurs privés ; je ne le fais jamais tant que les choses ne sont pas quasiment sécurisées.

L'idée est d'avoir une occupation qui soit à la hauteur de l'équipement, et qui soit dans la dynamique de centre-ville ; que nous avons recréée, Madame Muzerelle ; et pas la désespérance.

François Diot.

M. Diot – Quand nous avons acheté la Banque de France, c'était en septembre 2019. L'objectif, c'était d'anticiper l'arrivée possible de fonctionnaires du ministère des Finances, de Bercy. C'était d'ailleurs...

M. le Maire – C'était une option.

M. Diot – C'était une option, mais c'était l'élément déclencheur de l'achat, en se fondant sur cette opportunité, en ayant des bâtiments possiblement à disposition, etc.

M. le Maire – Ah, non, vous refaites l'histoire...

M. Diot –

Ah ?

M. le Maire –

La première raison de l'achat, c'était pour éviter qu'un projet qui n'était pas dans la correspondance de ce que l'on portait en centre-ville se fasse. Et postérieurement, il y a eu l'appel, sur lequel nous avons été retenus – et d'ailleurs je me suis positionné au nom de la Ville aussi sur l'accueil de services déconcentrés du ministère de l'Intérieur, puisque je porte auprès des différents ministres la volonté que l'ensemble des différents ministères soient déconcentrés –. Et dans un second temps, nous l'avons mis dans un catalogue d'emplacements.

Finalement, l'État a choisi de le faire à moindres frais pour lui, et occuper des mètres carrés disponibles dans ses propres services.

Mais nous l'avons ajouté parmi d'autres possibilités d'accueil de services de ministères.

M. Diot –

Le jour où nous avons acheté la Banque de France, je me rappelle que nous avons eu un long débat au Conseil municipal sur l'arrivée possible de fonctionnaires de Bercy, et pour notre part, nous avons alerté notamment sur le fait que le ministère des Finances avait déjà tout un tas de locaux vides, notamment Bd d'Hammamet, et notamment rue Camille Baynac.

Ce n'est peut-être pas le débat là, mais ces fonctionnaires-là, il y en a donc 50 qui devraient *a priori* arriver. D'après nos informations, mais vous pourrez confirmer, c'est un centre de contact, c'est-à-dire un centre d'appel, du style Armatis, qui sera installé à Nevers ; une plate-forme téléphonique, en fait, qui serait dotée de 50 emplois. Cette plate-forme serait prochainement construite dans l'étage vide de l'hôtel des impôts de la rue Camille Baynac. Les premières affectations de 50 personnes devraient avoir lieu en septembre prochain, mais vous nous le confirmerez. Avec notamment des jeunes sortant de l'école, puisque ce sont des appels téléphoniques, et, s'il n'y a pas assez de candidats, avec le recrutement de contractuels. C'est en tout cas une crainte exprimée par les syndicats des Impôts. Je pense qu'un point d'information sur la situation et l'arrivée de ces 50 emplois serait utile lors d'un prochain Conseil municipal.

M. le Maire –

Je le ferai volontiers dès que j'aurai l'ensemble des informations suffisamment précises.

Encore une fois, nous sommes allés chercher, puisque nous avons candidaté, et nous nous sommes battus pour être retenus. Nous aurons d'ailleurs le même centre que dans notre ville jumelée, Charleville-Mézières, par exemple. Il y a d'autres centres tournés sur les entreprises. C'est varié.

C'est important que nous ayons été retenus. Nous verrons si nous le serons sur les services déconcentrés du ministère de l'Intérieur, qui peut concerner soit la police, soit la gendarmerie, soit les deux.

Sur l'implantation jusqu'à une cinquantaine de fonctionnaires, dans un premier temps, car cela peut monter en puissance, ce seraient soit des fonctionnaires

volontaires soit des sortants d'école. Il y a un dispositif pour qu'on les rencontre dans nos locaux de l'Agglomération pour une première approche et pour leur expliquer un peu le territoire. Mais je serais ravi, quand ils viendront, qu'on les rencontre ensemble, et que vous puissiez échanger avec eux.

Sur les craintes qu'il s'agisse de contractuels, l'idée n'est pas celle-là, puisque l'idée est de déconcentrer des fonctionnaires qui existent déjà, ou d'orienter des sortants d'école en fonction plus ou moins du nombre de fonctionnaires qui accepteront de venir à Nevers.

Après, sur le développement du service, je ne maîtrise pas. Et, encore une fois, créer des postes de contractuels, c'est aussi créer de l'emploi.

Mais, bien volontiers, je partagerai ; et je pense que les choses vont se faire dans le courant d'année 2022. Le début de l'activité de ce service déconcentré serait septembre. Les sortants d'école finissent en mai. Ce serait donc le moment de leur affectation pour une partie, et pour les autres ce serait des mutations de fonctionnaires.

Pas d'autres questions ?

Sur ce déclassement et cette désaffectation du parc de la Banque de France, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-169

Vente du bâtiment dit « Bourse du Travail » boulevard Pierre de Coubertin à Nevers

M. le Maire –

Nous passons à la délibération n°169 pour la vente du bâtiment dit « Bourse du Travail », boulevard Pierre de Coubertin.

Là aussi, c'était quelque chose qui était annoncé. Il s'agit de céder à un investisseur le bâtiment de la « Bourse du Travail » pour y faire un projet touristique et d'intérêt largement municipal.

Nous avons, le 21 septembre 2021, déclassé par anticipation du domaine public communal ce bâtiment, et sa désaffectation devra intervenir au plus tard le 21 septembre 2024. C'est pour cela qu'il ne faut pas non plus céder au chant d'une urgence absolue, même si nous n'allons pas attendre le bout des 3 ans.

Nous avons donc mis en vente le bâtiment, l'ensemble des étages, le sous-sol, la partie du rez-de-chaussée et la conciergerie. Un découpage est en cours de réalisation, car c'est un bâtiment imbriqué entre la Maison des Sports et la Maison de la Culture.

Nous avons reçu une offre à hauteur de 340 000 €. Et c'est sur cette base que je vous propose de céder.

Pour revenir rapidement sur d'autres éléments, et qui permettraient d'éviter sans doute un long débat, sur un sujet que l'on connaît, l'idée, c'est d'accompagner le relogement des syndicats qui occupent le bâtiment, et c'est que le Conseil départemental y contribue par ailleurs, dans la mesure où il porte aussi une compétence forte « solidarité », et que ce sont, pour la plupart, des unions départementales. Et, par équité vis-à-vis des Neversois, cela me semblerait assez logique que, s'il y a un accompagnement, il puisse être partagé. Et l'idée, c'est aussi une prise en compte *a minima* des fluides par les occupants, ce qui est fait dans beaucoup d'endroits, y compris par des syndicats – je me suis renseigné –.

Nous avons donc des pistes. C'est compliqué. Certains veulent être ensemble ; d'autres préfèrent être séparés. D'autres veulent être ensemble, mais n'osent pas dire qu'ils veulent être séparés... Bref, tout cela, on va le gérer. Bon, après, chacun prend ses responsabilités. Nous n'avons pas de mètres carrés suffisamment disponibles. Mais cela peut avancer. Un rendez-vous était fixé depuis un mois avec Fabien Bazin, et nous allons visiter le bâtiment, car Fabien Bazin dit ne pas bien connaître le bâtiment, et nous allons rencontrer les occupants, et il pourra y voir les conditions de travail. Nous irons donc ensemble, dans le but de voir quelles solutions on peut trouver. Peut-être y a-t-il des mètres carrés au niveau du Département, peut-être au niveau de l'État. Il peut y avoir des solutions à plus ou moins long terme au niveau de l'État. On pourrait peut-être trouver une solution en attendant ; ou définitive, tout de suite ; je ne sais pas. C'est à chacun de faire un effort pour essayer de trouver une solution.

Ce n'est pas parce que l'on signe l'autorisation de cession ce soir que la prise d'occupation sera du jour au lendemain. En plus, il y a un découpage de copropriétés à faire, de répartition au niveau chauffage, etc.

Et puis, nous allons essayer que cela se passe de façon apaisée et en bonne intelligence, mais qu'il y ait aussi une équité par rapport à la prise en compte uniquement des Neversois depuis 50 ans.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Emilie Chamoux ?

Mme Chamoux –

Je voudrais avoir quelques précisions concernant le devenir de cette « Bourse du Travail ». Au niveau du porteur du projet, avez-vous une idée du business plan ? Savez-vous quels sont les bénéfices envisagés ? D'ici combien de temps ? Afin de ne pas se retrouver avec une entreprise qui ferait faillite, et puis qui laisserait le bâtiment comme cela à l'abandon sur le devant de la ville.

M. le Maire –

Je ne pense pas que ce serait l'intérêt du Maire de Nevers en place, qu'il se passe ce que vous dites.

Non, je n'ai pas le business plan et les recettes envisagées. C'est un groupe solide, qui a fait déjà plusieurs réalisations sur Nevers. L'avantage, c'est que l'on sait à qui on a affaire. Et qui a vraiment une motivation pour redonner une vie à ce bâtiment, le réaménager complètement, et créer un outil supplémentaire qui

nous manque au niveau de la ville de Nevers. Pour moi, c'est d'ordre d'intérêt général, ce projet, qui sera porté par un privé. Connaissant, même si ce n'est pas dans le détail, la situation de ce groupe, ils ont les moyens et d'acquiescer, et de faire des travaux, et de lancer le projet, qui, on le sait, est parfois déficitaire au départ... Ce ne sont pas des philanthropes non plus ; ils ont fait leur étude là-dessus.

Emilie Chamoux ?

Mme Chamoux –

Justement, il y a sûrement beaucoup de travaux à effectuer, puisqu'il y a plus de 600 fenêtres dans le bâtiment, ce qui est énorme ; des plateaux qui font chacun 200 mètres carrés. Pour faire un hôtel de luxe, s'il y a un étage réservé aux cuisines, un autre pour une salle de restauration, cela laisse peu de place pour faire des chambres, finalement ; puisque vous nous aviez parlé d'un hôtel.

Un hôtel de luxe, normalement, il y a des équipements supérieurs (par exemple, un court de tennis...). Là, il n'y a pas de parking.

Finalement, cela semble un peu étonnant de penser un hôtel de luxe à cet emplacement, alors qu'il y a assez peu de place pour donner des équipements qui sont normalement présents dans un établissement de luxe.

M. le Maire –

Ce n'est pas moi qui ai appelé ces personnes pour leur dire de faire un hôtel de luxe ici. Ce sont des personnes qui investissent sur Nevers, qui ont investi dans plusieurs équipements, qu'ils ont soit rénovés, soit créés, et ce qu'elles m'ont exprimé, c'est un projet de faire de l'hôtellerie 4 ou 5 étoiles.

Sur les services, ils en sont conscients. Nous en parlons depuis un moment, et je vous en ai parlé aussi depuis un moment. Ils ont fait un certain nombre d'études, de travaux. Ils ont rencontré un certain nombre de fois les services de la Ville, visité plusieurs fois. Ils prennent leurs responsabilités. Je ne vais pas vérifier par rapport au coût des travaux ce que cela représente. Ils l'incluent dans leur proposition pour le prix de vente. Ce n'est pas leur premier projet ; ils savent où ils vont. Ils ont calculé, et ils savent que les surfaces sont ce qu'elles sont. On ne va pas les inventer. Si ce n'est à créer un bar un peu en verre sur le toit, pour faire un bar sympathique, un lieu où tout un chacun pourrait se retrouver, avec les occupants de l'hôtel, après les spectacles par exemple, et les artistes...

Après, sur le plan du parking, il y a la perspective du parking de la Direction Départementale des Territoires. Nous avons déjà pris une option sur ce parking quand la DDT rejoindra Colbert 2. Il peut y avoir, dans un hôtel haut de gamme, un service de voituriers qui emmènent les voitures, sans qu'il y ait un parking au pied de la tour. C'est vrai que, dans l'absolu, il manque un parking souterrain dans ce coin. On ne va pas le mettre maintenant ; le sol, avec le lit de la Loire, est très compliqué. Vous évoquez cela, mais je ne connais pas tous les critères de l'obtention des étoiles, mais ces personnes le savent, ayant fait des projets ailleurs, et elles savent donc comment mener les choses.

François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire,

C'est le 3^e Conseil municipal d'affilée où nous abordons le sujet. Donc, tout a été dit ou presque.

Vous avez fait les choses dans l'ordre, et au pas de course :

- Conseil de septembre : désaffectation et déclassement du bâtiment.
- Conseil de novembre : mise en vente
- Conseil de décembre : vente.

Donc, aujourd'hui, c'est la vente.

D'abord, je pense qu'il faudrait, au minimum, indiquer dans la délibération « à qui » on vend la Bourse du Travail. Vous parlez de « personnes qui font ceci, qui font cela » ; c'est qui ?

C'est bizarre que cela ne figure pas dans la délibération. Dans toutes les délibérations où on vend des bâtiments municipaux, on a d'habitude le nom de l'acquéreur, même quand ce sont de simples particuliers. C'est évident. Je ne comprends donc pas pourquoi cela ne figure pas ici, et pourquoi vous tournez autour du pot. Dites-le-nous, et je pense qu'il faut que cela figure dans la délibération. Et puis les élus, comme la population, ont quand même le droit d'avoir cette information. Quand on vend un bâtiment comme ça, on se demande à qui il est vendu. Et donc je pose la question en Conseil, comme je l'ai fait en Commission. C'est la première chose.

Je regrette également le peu d'éléments que nous ayons eus sur le projet qu'il y a derrière. Et, là aussi, les délibérations qui nous ont été successivement présentées ont été particulièrement vagues, voire sibyllines, sur le sujet. Vous nous avez simplement expliqué oralement qu'il s'agissait d'un hôtel 4 ou 5 étoiles, avec un restaurant gastronomique panoramique. Aujourd'hui, vous nous dites un bar, en verre, etc. Et on n'en sait pas plus.

Eu égard quand même à l'importance du lieu et de l'emplacement à Nevers, pour la Ville, je pense que, là encore, l'information des élus et de la population n'est pas au niveau de ce qu'elle devrait être. Il y a donc là quand même un petit problème d'information dans ces délibérations !

La question urgente, en tout cas, et la question brûlante du moment visiblement, c'est la question du devenir des actuels occupants. Je parle des syndicats de salariés, qui ne sont pas des occupants comme les autres, et envers qui nous avons, nous, Ville de Nevers, des obligations, à la fois morales et matérielles.

J'ai aussi posé la question en Commission : « quel est, maintenant, le calendrier pour les syndicats ? » Ce soir, la Bourse du Travail change de propriétaire ; on pense donc que le nouveau propriétaire va avoir besoin de rapidement entrer en possession des lieux. Donc, *quid* des syndicats, quel est le délai, quelles sont les étapes à venir, quelles sont les échéances pour qu'ils quittent les lieux ?

À cette question simple, en Commission, à ma grande surprise je n'ai pas eu de réponse : vos adjoints m'ont répondu « *vous poserez la question au Conseil* ». Soit dit en passant, les commissions municipales sont censées être des commissions préparatoires au Conseil municipal, et donc, des questions aussi factuelles que celles-là devraient trouver réponse en commission. Mais, bon, j'y suis amené ; et donc je pose la question ce soir en Conseil : « quel est, maintenant, le rétroplanning pour les syndicats ? »

Si je pose la question, c'est que, visiblement eux-mêmes, les principaux concernés, n'ont visiblement aucune information là-dessus ! Et c'est encore ce qui me frappe le plus, voire même ce qui me révolte le plus dans cette affaire : c'est un peu la désinvolture, et j'oserais même dire une forme de mépris avec lequel vous traitez des organisations syndicales qui représentent, à Nevers comme dans la Nièvre, des milliers et des milliers de salariés.

Ne pas leur répondre, les ignorer, les informer après-coup des décisions que vous prenez (visiblement sans même que vos propres adjoints soient au courant), les maintenir dans une incertitude totale, y compris quant au calendrier des semaines et des mois qui viennent, c'est une attitude à la limite arrogante et autoritaire, je le dis, que le Maire ne devrait pas se permettre, car, à travers les syndicats, ce sont les citoyens, c'est le monde du travail que vous traitez de la sorte.

Rien d'étonnant finalement de votre part, quand on connaît le sort que le Président de la République a réservé aux « corps intermédiaires » que sont les syndicats, les associations, les partis politiques. Pour notre part, nous considérons que ces « corps intermédiaires » ont un rôle essentiel à jouer dans la démocratie qui est la nôtre. La crise des « Gilets Jaunes », d'ailleurs, a bien montré ce qu'il en est : quand on veut se passer d'eux, des corps intermédiaires, la colère populaire s'exprime sans filtre et en direct, et on se la prend en pleine face ; ce qui n'est bon pour personne en démocratie.

J'ai discuté avec un certain nombre de salariés et de syndicalistes tout à l'heure, comme vous, Monsieur le Maire, mais je suis vraiment sidéré qu'on en arrive là : que l'on en arrive à une manifestation devant le Palais ducal sur cette question-là. C'est le résultat d'une absence de dialogue. On est dans une situation de blocage.

Depuis le mois de septembre, pourtant, nous n'avons cessé de vous alerter là-dessus, parce que nous voyions venir les difficultés. Nous vous avons demandé de rétablir le dialogue avec les organisations syndicales, de « calmer le jeu », et de cesser de les percevoir comme des organisations « hostiles » ; parce qu'elles ne sont pas des organisations hostiles, par définition, à la Mairie, à condition qu'elles se sentent respectées, écoutées, considérées, tout simplement.

Vous ne nous avez pas écoutés, vous avez continué à foncer tête baissée, et vous passez en force, en vous disant que c'est un mauvais moment à passer, qu'il y aura une manifestation, mais que ça passera « quoi qu'il en coûte », si j'ose le terme.

C'est un mode de gouvernance que nous ne partageons pas. Vous nous y avez habitués ; ce n'est pas la première fois dans votre mandat. Sur d'autres sujets,

que ce soit sur les accueils de loisirs, où il y a eu aussi une manifestation devant le palais ducal, que ce soit le psychodrame autour du Petit Théâtre, on s'en rappelle ; ou encore sur la privatisation de l'EHPAD Daniel Benoist et du foyer-logement de La Roseraie, ce sont des méthodes où l'on passe en force, et puis « ça ira bien ». Eh bien non, ce n'est pas une manière correcte de traiter les choses.

Pour nous, ce n'est pas une manière démocratique de conduire les affaires municipales, et, à votre place nous ferions les choses avec beaucoup plus de respect, d'échanges ; en tout cas, avec beaucoup moins de brutalité, et beaucoup plus de « douceur », j'ose le terme.

Vous vendez donc la Bourse du Travail. En tout cas, pour ma part, je m'y opposerai. Parce que les conditions dans lesquelles les choses sont faites ne sont ni faites ni à faire. En arriver là, je suis désolé...

M. le Maire – Ne vous excusez pas.

M. Diot – Comment ?

M. le Maire – Ne vous excusez pas.

M. Diot – Ah, non, je suis « désolé » au sens premier du terme. Je ne m'excuse pas, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Vous dites « mépris », « autoritarisme », « arrogance », « désinvolture »...

M. Diot – Oui.

M. le Maire – Vous n'avez pas beaucoup l'esprit de Noël. Vous m'avez rhabillé pour l'hiver. Qu'est-ce que je prends ! Bon, on va faire face quand même.

M. Diot – On se parle franchement, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Mais oui, sinon on s'ennuierait.

M. Diot – Nous en avons l'habitude.

M. le Maire – Sur le transfert de l'autorisation de gestion au groupe SOS, il n'y a pas eu de manifestation ; à ma connaissance, je n'ai vu personne manifester.

Mais, vous avez peut-être raison, ce n'est pas la première fois que les gens manifestent, mais ce n'est peut-être pas la dernière.

Et le « psychodrame » du Petit Théâtre, c'était un peu une entrée en matière. C'est un peu logique que l'on ait cela, un psychodrame dans un théâtre ; cela correspond à une certaine forme théâtrale.

On ne va pas revenir sur tout cela, parce que, sinon, je vais vous emmener jusqu'au petit matin.

Je voulais juste vous dire que, si un jour vous êtes à ma place, peut-être que je manifesterai en bas, on ne sait jamais, pour protester contre une de vos décisions.

Mais, plus sérieusement, je n'ai pas passé un mauvais moment : les personnes qui manifestent, je les respecte, je vais les voir, et puis je discute. Je n'ai pas passé un mauvais moment ; on a même plaisanté.

En même temps, il ne faut pas se voiler la face ; je sais qu'il y avait des personnes syndiquées qui n'avaient pas forcément envie de venir, mais c'est compliqué qu'ils ne soient pas là par rapport à ceux qui avaient envie de venir. Tout le monde n'est pas non plus dans un drame. Il ne faut peut-être pas non plus exagérer les choses. Ils se manifestent... Je sais qu'il y a aussi des élections professionnelles bientôt, et, donc, chacun, effectivement, doit être sur le terrain.

Je vais vous faire un aveu, Emmanuel Macron n'est pas au courant que je vends la Bourse du Travail. Le Premier ministre, si, parce qu'il a été contacté ; mais pas Emmanuel Macron. Vous parliez du Président de la République ; c'est pour cela que je vous réponds là-dessus. Vous me comparez à Emmanuel Macron...

On va parler un peu sérieusement, parce que, derrière, il y a des activités, et il y a des hommes, que je respecte.

Je leur ai dit, ce n'est pas contre le syndicalisme.

Nous avons la chance d'avoir un porteur de projet, et nous avons la chance, et j'en parlais avec Cédric Duhem, directeur de Nièvre Aménagement hier, d'avoir de plus en plus de demandes, d'investisseurs, de gens qui veulent faire de la défiscalisation dans nos villes grâce au dispositif De Normandie dans l'ancien, ainsi que dans Cœur de Ville ; cela n'existait pas, et même au début de notre précédent mandat. Tant mieux ! Et il ne faut pas cracher dessus.

La Ville n'a ni projet ni moyens de projet sur ce bâtiment, que nous avons rénové extérieurement pour qu'il soit en harmonie avec les deux autres en dessous, mais c'est tout. Donc que fait-on ? On a des syndicats qui se plaignent parce que les conditions ne sont pas exceptionnelles, même s'il y a des fenêtres qui ont été changées – je le redis à Mme Chamoux –, dans le cadre des travaux extérieurs. Ils se plaignent des conditions de chauffage. Nous n'avons pas de moyens à mettre sur la rénovation de ce bâtiment.

Donc il faut, au bout d'un moment, faire le constat que l'on doit évoluer. Peut-être que les choix que l'on va faire vont mieux leur convenir pour leur activité, et il ne

faut pas non plus « se mettre Martel en tête ». Et, je l'ai dit, ils ne vont pas être expulsés demain.

Pour revenir à l'aspect juridique de la chose, aujourd'hui nous votons non pas l'attribution du bâtiment à un acquéreur, mais la décision de le vendre, dans le cadre d'un projet qui est résumé dans la délibération. Nous n'avons pas l'obligation de mettre le nom de l'acheteur potentiel.

Après, nous signerons un compromis.

Et, au terme de ce compromis, nous re-passerons une délibération autorisant la cession à l'entité qui achètera, et qui sera précisément nommée dans la délibération.

Voilà comment les choses se passent, sur l'aspect juridique.

Donc, rassurez-vous, je ne tourne pas autour du pot, je ne cache pas ; je suis comme vous, j'ai un langage direct, et quand j'ai des choses à dire, je le dis. Et je vous le dirai au bon moment.

Là, nous allons signer un compromis.

Je respecte les entités privées ; je n'ai pas à communiquer sur ces entités privées sans leur accord. Si elles veulent le faire, comme cela avait été le cas pour Le Grand Monarque, dans le journal, c'est leur droit, en disant qu'elles ont contractualisé avec la Ville.

Ce n'est pas à moi, tant que les choses ne sont pas signées dans un compromis, d'annoncer quelqu'un qui n'a pas signé. Quand cela sera signé, cela ne me dérangera pas de vous le dire. Je n'ai rien à cacher. C'est quelqu'un de sérieux, qui a monté un certain nombre d'équipements sur la ville, récemment et un peu moins récemment, et ce sont des personnes en qui, je pense, on peut avoir confiance. C'est pour cela que je n'ai strictement rien à cacher, et vous le verrez quand je vous donnerai le nom.

Encore une fois, ce n'est pas à moi de dévoiler un nom privé en séance publique, à ce stade de la vente. Je le ferai sans problème, quand nous aurons avancé. Ou, s'ils veulent le faire avant, ce sera de leur responsabilité.

M. Diot – Sur ce sujet, Monsieur le Maire, à chaque fois qu'on vend un appartement, on a le nom de l'acheteur.

M. le Maire – Non.

M. Diot – C'était encore le cas deux fois lors du précédent Conseil.

M. le Maire – Parce que l'on vendait. Mais, quand on va rechercher en Conseil l'autorisation de vendre, il n'y a pas le nom. Car parfois on a un acheteur, et parfois on n'en a pas.
Là, on a validé des autorisations de vente, et on n'a pas forcément d'acheteur en face.

M. Diot – On a exactement les mêmes délibérations, avec les noms habituellement...
Vous nous dites que l'on vend aujourd'hui la « Bourse du Travail » et vous ne nous dites pas à qui ? Et que c'est normal ?
Donc il y aura une quatrième délibération pour dire à qui on a vendu ?
Bon, si vous ne voulez pas nous le dire, ne nous le dites pas...

M. le Maire – Je résume. On en a parlé ; on officialise l'autorisation que vous me donnez de vendre le bâtiment.
Une fois que nous aurons cette délibération, nous allons re-contacter les acquéreurs pour vérifier qu'ils sont bien toujours acheteurs, puisqu'il n'y a qu'une proposition. Car il n'y a qu'une proposition pour ce bâtiment ; il n'y en aura pas deux ou trois. Attention, il ne faut pas rater le coche, et il ne faut pas avoir un bâtiment désaffecté pendant des décennies, comme on a pu le constater sur beaucoup de choses.

Nous allons donc signer chez le notaire un compromis, et quand le compromis sera signé, si le vendeur veut communiquer son nom, il le fera.

Quand le compromis sera arrivé à terme, par rapport à des conditions suspensives, nous re-passerons une délibération pour autoriser la vente définitive, et c'est alors que l'acte notarié sera signé. Et là, vous aurez toutes les données.

Ce n'est pas que j'ai à cacher quoi que ce soit, c'est que je respecte l'anonymat des entités privées en Conseil municipal public tant que les choses ne sont pas avancées. J'aimerais que l'on fasse pareil pour moi, et vous aussi ; le respect des données, cela ne s'entend pas que pour internet. Il n'y a pas de secret, en plus, il n'y a qu'un candidat, qui s'est manifesté de lui-même ; même si j'avais parlé un peu avec lui d'investissement et que je lui avais parlé de cet équipement.

Pour l'occupation des syndicats, je vous laisse à votre appréciation. Il n'y a aucun mépris de ma part.

Il y a eu plusieurs réunions. J'avais essayé d'intéresser le précédent Président du Département, qui, à part un pot de peinture, ne voulait guère faire d'efforts supplémentaires. L'actuel a une autre vision, et, en tout cas, m'a proposé cette visite ensemble.

J'échange aussi avec le Préfet pour essayer de trouver des solutions, peut-être par rapport à des locaux de l'État.

Je demande aussi aux occupants de m'aider, parce qu'ils peuvent avoir des idées. Les idées qu'ils ont eues sur la Banque de France, cela n'a pas été possible, et je vous ai expliqué pourquoi. On m'avait proposé l'ancien IFSI ; il a été racheté par Nièvre Aménagement, vous le savez aussi. Il y a des choses qui ne sont pas possibles.

Nous allons donc voir ce que nous pouvons faire, soit sur le parc public des différentes collectivités, soit sur le parc privé. J'ai des pistes à leur proposer jeudi.

Donc, il n'y a aucun mépris de ma part. Maintenant, je ne vais pas leur téléphoner tous les huit jours pour leur dire que je n'ai pas de solution tant que je ne les ai

pas. Et sur une solution qui m'a été proposée, j'ai encore eu les dernières précisions au moment du début du Conseil municipal. Je ne peux donc pas aller plus vite que la musique. Vous le savez, j'aime bien aller vite, c'est clair. Avec mon équipe, nous allons vite. Et heureusement que nous allons vite. Ce n'est pas de la précipitation, mais c'est ne pas faire traîner les choses.

Donc, rassurez-vous ; je ne suis pas anti-syndicats, et je pense – et je parle sous leur contrôle, s'ils nous suivent ce soir –, avoir plutôt de bonnes relations avec les syndicats de la Ville et avec les syndicats de l'Agglomération.

Bien. Donc nous autorisons la vente de la « Bourse du Travail » ce soir. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Oppositions : 7

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2021-170 **Mise en vente d'un appartement 129 rue de la Pompe à Paris – seizième arrondissement**

Adopté à l'unanimité.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

2021-171 **Attribution d'une subvention à l'association REUSSIR**

Adopté à l'unanimité.

2021-172 **Attribution d'une subvention à l'association MOM'EN COULEURS**

Adopté à l'unanimité.

2021-173 **Attribution d'une subvention à l'ASEM**

Adopté à l'unanimité.

RELATION CITOYENNE

2021-174 **Attribution d'une subvention à l'association ESGO**

Adopté à l'unanimité.

2021-175 **Attribution d'une subvention à l'association Interstice**

Adopté à l'unanimité.

2021-176 **Attribution d'une subvention au Centre Social IRAE Banlay**

Adopté à l'unanimité.

2021-177 **Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Social Banlay**

Adopté à l'unanimité.

2021-178 Attribution d'une subvention au Centre social Baratte
Adopté à l'unanimité.

2021-179 Attribution d'une subvention Exceptionnelle au Centre Social de La Baratte
Adopté à l'unanimité.

2021-180 Attribution d'une subvention au Centre Social Accords de Loire
Adopté à l'unanimité.

2021-181 Subvention exceptionnelle Centre Social Accords de Loire
Adopté à l'unanimité.

2021-182 Attribution d'une subvention au Centre Social Vertpré
Adopté à l'unanimité.

2021-183 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Social Vertpré
Adopté à l'unanimité.

2021-184 Désignation de représentants auprès de l'association Centre social Vertpré

M. le Maire – Nous passons à la délibération n°184 concernant la désignation de représentants auprès de l'association Centre Social Vertpré. Je passe la parole à Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat – Merci.

Cette nouvelle association, qui s'est créée au sein du Centre Social Vertpré, se définit comme une association de proximité gérée par des habitants, et qui s'engage et s'inscrit comme un acteur du développement de la ville, et notamment sur le quartier du centre-ville, en coconstruisant, aux côtés des différents partenaires.

Cette association est dirigée par un Conseil d'administration de 16 membres au maximum, composé :

- Au maximum 10 membres actifs ;
- Au maximum 3 membres associés ;
- Au maximum 3 membres de droit.

Il convient de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant au sein du Conseil municipal pour y siéger.

Nous avons en propositions d'élus : en tant que titulaire Cécile Dameron, en sa qualité d'adjointe de quartier centre-ville ; et, en tant que suppléant, Jean-Luc Dechauffour.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Je vous propose donc de valider ces désignations : titulaire, Cécile Dameron ; suppléant, Jean-Luc Dechauffour.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Merci de votre unanimité.

Oppositions : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

Je précise qu'Hervé Barsse a donné procuration à Philippe Cordier.

ENFANCE JEUNESSE

2021-185 **Attribution d'une subvention à l'association BIJ**
Adopté à l'unanimité.

2021-186 **Attribution d'une subvention pour la mise en place d'un Fonds d'Aide aux Etudiants**

M. le Maire – Nous passons à la délibération n° 186 qui va mobiliser notre attention, par Françoise Hervet pour une subvention pour la mise en place d'un Fonds d'Aide aux Etudiants.

Mme Hervet – Vous n'êtes pas sans savoir que les étudiants, en ce moment, ont des difficultés, et ça continue encore et encore. Comme certains sont en situation de précarité, suite à cette crise sanitaire qui dure, la nécessité d'une intervention exceptionnelle pour les accompagner a été décidée, et la Ville de Nevers souhaite prendre en charge cette situation nouvelle par la mise en place d'un fonds d'aide aux étudiants, pour lequel l'opérateur serait le CCAS.

Cette intervention se décline de la façon suivante :

- Identification d'un travailleur social du CCAS dédié afin de recevoir les jeunes et qui s'attachera à étudier globalement la situation du jeune pour saisir les dispositifs existants, notamment en matière d'accès aux droits en travaillant avec le réseau de partenaires (CROUS, associations étudiantes, assistantes sociales, infirmières, chefs d'établissement...).

- Mobilisation de fonds spécifiques pouvant être accordés selon les modalités suivantes :

. Public ciblé : Étudiants locataires, colocataires ou hébergés à Nevers, poursuivant leurs études à Nevers et rencontrant des difficultés d'ordre social et/ou financier.

. Champ d'intervention :

L'aide peut concerner tous les domaines couverts habituellement par l'ensemble des aides du CCAS (aide alimentaire, énergie, loyer courant, déplacements, aide en cas d'absence de connexion internet, etc.).

L'aide intervient en l'absence ou en complément des aides du CROUS et a un caractère ponctuel.

- Modalité d'instruction : Instruction par le travailleur social du CCAS, attribuée en commission ou en urgence (besoins alimentaires, etc.).

Cette intervention est une action qui se porte en complément d'autres actions à destination des étudiants portées par le CROUS, l'Agglomération et le Département.

Considérant qu'il est nécessaire de faire face aux conséquences de la crise sanitaire et notamment l'augmentation de la précarité chez les étudiants,

Considérant, que le CCAS, de par son expertise et ses compétences, est en pleine capacité de prendre en charge cette situation exceptionnelle,

Considérant qu'il est de l'ordre de l'intérêt général de répondre aux besoins des jeunes étudiants en situation de précarité.

Je vous propose d'attribuer une subvention à hauteur de 10 000 € au CCAS afin de financer ce fonds d'aide aux étudiants.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – J'avais demandé à intervenir sur cette délibération, car j'avais certaines questions, mais elles viennent d'être traitées puisque la délibération est ici plus claire que ce que j'avais pu lire, ou pris le temps de lire, peut-être. En tout cas, voilà, je trouve que c'est une bonne chose.

M. le Maire – Merci. On a des élus qui répondent par anticipation aux questions. Donc on gagne du temps. Merci, Françoise Hervet.

Qui n'est pas d'accord avec ce fonds ? Qui s'abstient ?

Merci pour les étudiants, et notre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-187 **Attribution de subventions aux associations Enfance Jeunesse**
Adopté à l'unanimité.

2021-188 **Convention d'objectifs et de moyens « Crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)**

M. le Maire – Iris Gallois va parler – elle l’a déjà un peu dit dans la présentation du budget – de la crèche à vocation d’insertion professionnelle.

Mme Gallois – Merci, Monsieur le Maire.

L’État, la CNAF et Pôle Emploi ayant constaté que les parents d’enfants de moins de trois ans en recherche d’emploi étaient pénalisés par le manque de modes d’accueil adaptés pour leurs enfants, ont décidé d’agir ensemble dans le cadre d’un accord et d’une charte relative aux crèches à vocation d’insertion professionnelle, « AVIP ».

Cette charte a été signée en avril 2016, et elle s’inscrit dans le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l’inclusion sociale du 21 janvier 2013.

La Ville de Nevers adhère aux principes de l’accord et souhaite s’associer à cette démarche. Nous allons donc offrir une solution aux familles concernées, avec la création de 12 places de crèche à vocation d’insertion professionnelle, pour lesquelles la PMI, associée à la démarche, a d’ores et déjà émis un avis favorable.

L’accompagnement personnalisé vers l’emploi et l’autonomie est dispensé par Pôle Emploi, tandis que la CAF de la Nièvre soutient financièrement le processus.

Afin de démarrer la mise en œuvre du dispositif au 1^{er} janvier 2022, une convention tripartite énumère les engagements réciproques de chacun, avec un terme au 31 décembre 2022 pour cette première étape qui nous engage.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

On fera venir des crèches, j’imagine, à l’avenir, en Conseil municipal, compte tenu des projets et les besoins, surtout, du territoire. Je pense que c’est une belle initiative, pour aider et faciliter la vie des gens qui sont notamment en recherche d’emploi. Merci.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l’unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.

ATTRACTIVITÉ

2021-189

Dérogation à la règle du repos hebdomadaire – Autorisation d’ouvertures dominicales

M. le Maire – Monsieur Diot, vous aviez demandé à intervenir sur cette délibération sur les ouvertures dominicales. J’imagine que c’est le même discours.

M. Diot –

Cette année, vous décidez d'autoriser l'ouverture des magasins le dimanche, pour 8 dimanches dans l'année, contre un maximum de 12 autorisés.

Comme nous le disons chaque année, ces ouvertures le dimanche sont avant tout favorables aux enseignes de la grande distribution, qui se taillent la part du lion au détriment du petit commerce.

On pourrait imaginer, dans le contexte actuel, où évidemment toutes et tous nous sommes soucieux de l'activité de nos commerçantes et de nos commerçants, que c'est un geste important en direction du commerce de proximité, mais, fondamentalement, la concurrence exacerbée dans le commerce se fait au détriment des plus petits, qui d'ailleurs, pour certains, n'ouvrent pas le dimanche, même quand c'est autorisé.

Avec ces 8 dimanches autorisés, on va drainer beaucoup de monde dans les galeries commerçantes de Carrefour et de Géant Casino ou de Leclerc. Je ne pense pas que ce soit particulièrement bénéfique à la rue piétonne.

Pour le reste, je répète comme chaque année que le « volontariat des salariés », comme c'est inscrit dans la délibération, c'est une vue de l'esprit dans la grande distribution. Et que ce qu'on vend le dimanche, c'est ce qu'on ne vend pas le lundi, car le problème fondamental, c'est le pouvoir d'achat populaire. Nous n'allons pas refaire le débat.

Pour ma part, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. le Maire –

J'entends ce que vous dites. En même temps, je vous redis la même chose : c'est du travail, c'est des salariés, c'est aussi une fermeture des commerces contrainte pendant longtemps, même s'il y a eu des aides comme jamais, et les gens de bonne foi le reconnaissent. C'est aussi – et nous sommes plusieurs maires à pousser des coups de gueule – des manifestations incessantes qui perturbent le commerce, et qui font parfois déposer le bilan. Donc, voilà, moi, j'en appelle à la responsabilité des quelques-uns qui restent à manifester, et notamment anti-vaccin, qui me semblent d'abord complètement déraisonnables, et y compris qui le font sans masque et non vaccinés, et pour aller perturber, en ce moment qui est un moment important pour tous les commerces, le centre-ville. Aujourd'hui on arrive à peu près à cantonner square de la Résistance, mais ce serait bien que cela n'aille pas au-delà. Je le dis aussi à la demande des commerçants.

Je co-préside les Assises du Commerce, qui se tiennent à Bercy, pour faire des propositions très concrètes, en tenant compte de l'évolution des mœurs, etc. Très franchement, même si je n'ai pas encore le retour de tous les éléments avant de contribuer à la rédaction du rapport, mais il semble que ce ne soit pas un sujet majeur aujourd'hui, y compris sur le petit commerce, parce que l'objectif, c'est de faire dialoguer, du petit commerce à la grande distribution en passant par le e-commerce. Il y a d'autres sujets qui viennent sur la table, mais celui-là s'est guère invité, à ma connaissance. J'ai donc le sentiment que c'est un peu rentré dans les mœurs.

Maintenant, je le dis toujours, je me rappelle que, la première fois où ces autorisations avaient été données, j'avais reçu les syndicats, justement, et je leur avais dit – et en tant qu'avocat soit de salariés soit d'employeurs, je sais aussi ce que c'est que le non-respect du droit du travail, qui peut venir de tous côtés – que, s'il y avait des abus, et que, s'il y avait des salariés qui estimaient subir cela, je sois contacté, et que l'on pourrait revoir éventuellement les choses. À l'heure où je vous parle, je n'ai jamais eu aucun retour d'un problème quelconque par rapport à un abus de la part de salariés.

Il y a des salariés qui sont candidats aussi pour travailler le dimanche, parce que c'est payé davantage, vous le savez, que c'est récupéré, etc.

Il y a des salariés célibataires aussi...

Maintenant, je comprends aussi que l'on ait droit à une vie de famille, que l'on ait droit à avoir du temps pour soi.

Je comprends aussi que, pendant de nombreux mois, les commerces n'ont pas travaillé, et les salariés non plus, et qu'il y a peut-être aussi l'envie de rattraper les choses, en tout cas cette année ; il le faut.

Je ne dis pas que tout ce que vous dites n'est pas à prendre en compte, mais je dis aussi que c'est un plus pour un certain nombre de commerces.

J'entends que les petits commerçants n'ont pas forcément la faculté d'avoir des salariés et d'ouvrir, mais certains le font eux-mêmes, ou pas.

C'est un sujet qui n'a sûrement pas de solution absolue.

Yannick Chartier.

M. Chartier –

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Diot « radote » tous les ans, et je vais faire la même chose. J'avais déjà fait une réponse un peu identique il y a quelques années.

On vit dans un système économique où la liberté de commercer est extrêmement importante, et c'est important que les commerçants puissent continuer à vendre comme ils veulent. Bien évidemment, on peut réguler un peu les choses, et faire en sorte que ce ne soit pas forcément tous les week-ends.

Cependant, pour revenir totalement sur cette autorisation d'ouverture le dimanche, c'est aussi la concurrence vis-à-vis d'internet ; c'est la concurrence vis-à-vis des plates-formes sur lesquelles on peut acheter 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Si, le dimanche, on ne va pas faire nos courses en supermarchés pour les jouets de Noël, on va les faire sur internet, et on aura les jouets le lendemain dans notre boîte aux lettres.

C'est aussi une façon de lutter également contre cette concurrence.

Et il y a des emplois, effectivement, de centre-ville qui sont intéressants, mais les emplois des grandes surfaces autour de Nevers sont aussi intéressants ; c'est aussi de l'emploi.

Voilà, c'est un peu le sens de ma réponse.

M. Diot –

Dans ce cas-là, il faut ouvrir la nuit, Monsieur Chartier !

M. le Maire –

François Diot, le problème, c'est que le commerce est ouvert la nuit, et notamment le e-commerce, et aujourd'hui il y a moins d'opposition entre la grande distribution et le petit commerce qu'entre le e-commerce et l'ensemble des commerçants, qu'ils soient gros, et parfois aussi avec des difficultés, que petits.

Mais qui est-ce qui décide, *in fine* ? Ce sont les consommateurs. Ce sont les pratiques de nos consommateurs, à qui il faut peut-être faire prendre conscience des réalités. 83 % des Français ne sont pas favorables à Amazon, et 57 % ont indiqué qu'ils allaient commander leurs cadeaux de Noël sur Amazon. Les Français sont schizophrènes ! Nous, nous pouvons dire des choses, et nous débattons, et c'est intéressant, et nous avons des positions qui ne sont pas si opposées ; mais, en même temps, celui qui décidera *in fine*, c'est celui qui décidera de consommer.

J'avais assisté à une conférence il y a deux ou trois ans sur le tourisme, et notamment, à Annecy, où ils mettent de gros moyens, parce que c'est un lieu touristique évidemment qui peut se le permettre : plus de la moitié des réservations se font la nuit. Ils ne passent plus par l'office de tourisme, cela se fait par internet la nuit. Ce sont éventuellement des couples, qui, après avoir couché les enfants, s'y mettent vers 23 heures et réservent. Est-ce bien ? Est-ce mal ? Je n'en sais rien, je ne suis pas là pour juger. Je le fais peut-être de temps en temps, même si je ne passe pas mon temps dessus. On est tous peut-être à devoir se remettre en question.

J'ai demandé à un certain nombre d'élus, à l'Agglomération comme à la Ville, de préparer une grande réunion publique pour associer nos habitants sur les évolutions, je n'appelle plus cela les transitions, parce qu'au bout d'un moment il faudra être dans le choix de nos responsabilités. On veut plus de pistes cyclables, mais dès qu'on en fait une et qu'on déplace du stationnement ou que l'on en diminue, on se prend des pétitions qui disent qu'on n'est pas d'accord, et puis ce sont les mêmes qui vont nous faire la morale là-dessus. On veut de l'énergie renouvelable, et on refuse du photovoltaïque quand c'est à côté de chez soi, on refuse de l'éolien. Que fait-on, au bout d'un moment ? Il faut qu'on prenne ses responsabilités. Par contre, c'est à nous, élus, d'expliquer, d'emmener les gens, et puis, une fois qu'on y va, on y va, on ne recule pas, me semble-t-il. C'est pareil pour les méthodes de consommation. Chacun a ses techniques. On est dans une liberté d'installation, et relative d'ouverture. Il y a une facilité autorisée par le gouvernement pour ouvrir davantage cette année, et rattraper les temps où les commerces étaient fermés, mais, même en temps normal, tout ceci révèle une transformation profonde, des nouveaux modes de la société ; d'où ces

Assises du Commerce, que je trouve très intéressantes, et j'espère, qui déboucheront sur des mesures adaptées, à la fois immédiates et sur du plus long terme. Mais, moi, je n'ai pas la réponse à tout cela non plus, et vous non plus.

Muriel Marty semble avoir la réponse, par contre.

Mme Marty – Vous m'avez devancée, Monsieur le Maire. Je voulais répondre aussi à M. Diot. Je me réjouis de l'ouverture le dimanche.

L'ouverture des magasins le dimanche, c'est des Neversois ou des touristes extérieurs qui franchissent les portes de l'office de tourisme. Ce sont des recettes pour l'office, puisque l'office de tourisme vit aussi avec les ventes d'objets qu'il propose, les produits qui vont être offerts en cadeau ; il propose des cadeaux sur Nevers. C'est vraiment un plus. Il y a aussi une Ville comme Vichy qui ouvre également ses magasins le dimanche ; cela attire beaucoup de monde des communes autour. On ne va pas se comparer à Vichy ; mais c'est vraiment un plus pour Noël, pour l'été. C'est aussi nos musées. Les gens viennent le dimanche faire les magasins, mais, après, ils poussent les portes aussi de nos musées, du Palais ducal, de nos monuments.

M. le Maire – C'est vrai que ceux qui ouvrent le dimanche doivent s'y retrouver ; sinon, je ne vois pas l'intérêt de « s'infliger » cela. Il y en a qui ouvrent le dimanche et qui ferment d'autres jours. Si on prend cette période actuelle, je suis assez stupéfait qu'il y ait des commerçants qui n'ouvrent pas, par exemple, pendant le marché de Noël. Ce marché de Noël, nous l'avons fait suffisamment près du centre-ville. Mais chacun est libre de ses choix. Et tout choix a ses conséquences.

Vincent Morel.

M. Morel – Je voulais juste rétablir une petite chose. Pour Vichy, c'est un contexte totalement différent, puisque c'est une ville qui a le statut de ville thermale, avec le casino ; c'est une ville où c'est donc ouvert tous les dimanches depuis tout le temps. Donc le contexte est un peu différent.

Mme Marty – On ne demande peut-être pas l'ouverture systématiquement tous les dimanches ; mais, là, c'est quelques dimanches dans l'année : à l'occasion des fêtes de fin d'année, l'été...
Ce n'est pas prévu d'ouvrir tous les dimanches.

M. le Maire – Maintenant, c'est vrai qu'entre le consommateur qui a du temps, qui est retraité, qui veut peut-être y aller les autres jours et puis les personnes ayant des horaires décalés (je pense aux soignants, qui parfois ont plutôt du temps le dimanche), cela répond à tout. Maintenant, j'imagine que si, le dimanche, il n'y a pas grand monde qui vient, cela n'a pas d'intérêt non plus. Enfin, tout cela est compliqué, et nous n'avons pas, les uns et les autres, la solution.

En tout cas, cela me semble raisonnable d'autoriser ces 8 ouvertures le dimanche, et je pense que toutes les villes en France aujourd'hui le font.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2021-190 *Attribution d'une subvention à l'association BAC FM*
Adopté à l'unanimité.

2021-191 *Subventions de fonctionnement aux associations de jumelages*
Adopté à l'unanimité.

2021-192 *Attribution d'une subvention à l'association Les Vitrines de Nevers et du Grand Nevers*
Adopté à l'unanimité.

SPORT ET BIEN-ÊTRE

2021-193 *Attribution de subventions aux associations sportives locales*
Adopté à l'unanimité.

2021-194 *Versement d'une subvention pour l'organisation du Top Perche 2022*

M. le Maire – Nous allons aborder, Yannick Chartier, le versement d'une subvention pour l'organisation du Top Perche en janvier.

M. Chartier – Merci, Monsieur le Maire.

Le « Top Perche 2022 » est la 2^e étape du Perche Elite Tour qui en comprend quatre au total : Bordeaux, Nevers, Rouen et Clermont-Ferrand.

Cette manifestation est organisée par le Comité Départemental d'Athlétisme en co-organisation avec le « Groupe Perche Promotion ».

En marge des épreuves, des séances d'initiation sont proposées aux jeunes des écoles de la ville de Nevers la semaine précédant les différents concours du samedi.

En 2019, cela représentait environ 500 initiations, 180 athlètes sur les concours, et 24 athlètes sur le concours International Elite A (12 hommes, 12 femmes).

Afin de soutenir cet événement, je vous propose d'accorder une subvention de 4 000 € au Comité départemental d'Athlétisme de la Nièvre.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2022.

A reçu un avis favorable en Commission 3.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Je pense que c'est un bel événement que nous avons recasé ; qui avait été annulé l'an passé. Vous êtes conviés à vous y rendre. C'est le 29 janvier, dans notre Maison des Sports. Plus ce qui est fait préalablement avec les jeunes.

M. Chartier – Maison des Sports, qui a toujours les stigmates de la première édition, avec Renaud Lavillenie. Avec le stigmat 01 qui est inscrit tout en hauteur, par rapport à ce fameux saut qui avait fait un peu le tour du monde en termes de meilleure performance mondiale de l'année en salle.

M. le Maire – Qui a été battu après, mais il lui manquait quelques pas, mais il aurait fallu creuser la Bourse du Travail, justement...

M. Chartier – On espère que cette année ce sera également un moment où on passera au-dessus des 6 mètres ; ce serait intéressant.

M. le Maire – OK. Merci. Toujours plus haut, Monsieur Chartier.

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-195 **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Académie de Boxe Citoyenne de Nevers : soutien à l'organisation du gala de boxe 2021**
Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2021-196 **Attribution de subventions aux associations culturelles – Année 2022**

M. le Maire – Nous passons à la délibération n° 196, pour l'attribution de subventions aux associations culturelles. C'est Laurent Pommier qui intervient.

M. Pommier – Juste pour vous rappeler le soutien de la municipalité de Nevers aux associations culturelles. Dans ce cadre-là, nous avons, de façon intelligente, étudié une vingtaine de dossiers de demandes de subventions pour l'exercice 2022, en s'appuyant évidemment sur les bilans financiers et les comptes de résultat de l'année 2021.

Au regard des différents projets présentés, la Ville de Nevers se propose de répartir la somme de 162 200 €, conformément au tableau qui vous est présenté dans la délibération.

ACNE : 3 000 €
Alarue : 68 000 €
Musiques traditionnelles du conservatoire Nevers : 4 000 €
Les Amis du Musée de l'Éducation : 900 €
Artissimome : 2 500 €
Chœur Crescendo : 500 €
Collectif Carbone Café : 1 300 €
Les Concerts Nivernais : 28 000 €
Marching Banda Fanfare : 600 €
Orchestre Harmonie : 27 000 €
Sceni Qua Non : 1 500 €
Société Académique du Nivernais : 900 €
Tandem : 19 000 €
Tombolo Presses : 5 000 €.

Je rappelle qu'une convention de versement sera signée avec les partenaires dont l'aide financière est supérieure à 7 500 €, à savoir Alarue, Les Concerts Nivernais, l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Nevers et Tandem.

Voilà pour la présentation et la répartition qui est faite pour l'exercice 2022, à hauteur de 162 200 €, ce qui correspond à ce qui avait été versé l'année précédente. Avec des variations, puisque l'on ne peut pas dire qu'il y ait un manque de soutien. Il y a un certain nombre de dossiers qui n'ont pas été présentés par rapport à ce que l'on pouvait connaître sur les années précédentes. Il y a des hausses, notamment sur Alarue, puisque cela représente + 6 000 €. Il y a des baisses, effectivement, également : - 3 000 € pour les Musiques traditionnelles du conservatoire de Nevers. Il y a + 100 € pour les Amis du Musée de l'Éducation, - 500 pour Artissimome, + 500 pour Chœur Crescendo, + 2000 pour les Concerts en Nivernais, + 2 100 pour l'orchestre harmonie, + 1500 pour Ciné Qua Non, + 400 pour la société académique du Nivernais, + 500 pour Tombolo Presses. Ce qui représente à peu près sur celles qui sont présentées + 12 500 €. Évidemment, tout ceci s'accompagne d'un certain nombre de choix, dont on s'était déjà expliqués précédemment. Ce qui explique, effectivement, certaines hausses et certaines baisses. En sachant que nous avons pris un point important en compte, qui est leur niveau de trésorerie et le résultat d'exploitation sur l'année précédente, puisque cela fait suite aux problématiques Covid, où l'on voit que certaines n'ont pas utilisé les fonds qui avaient été alloués les années précédentes.

Nous vous proposons donc d'attribuer les subventions pour l'année 2022 comme précisées dans le tableau figurant dans le rapport.

M. le Maire –

Merci. Qui souhaite intervenir ?

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – On voit des associations qui demandent aussi à l'Agglomération. Comment répartit-on les dossiers entre la Ville et l'Agglomération ? Pourrait-on faire une commission Culture pour la Ville, pour avoir plus de visibilité ? Il faudrait que l'on puisse voir ce qui est déjà donné à l'Agglomération, pour que l'on soit cohérent avec ce qui est déjà donné par la Mairie. Je ne remets pas du tout en question l'attribution des subventions qui a été proposée par M. Pommier pour Nevers. Il faudrait que l'on soit cohérent entre l'Agglomération et la Ville de Nevers au sein d'une commission, peut-être.

M. Pommier – Bien sûr que la cohérence nous semble essentielle. Peut-être qu'à un moment donné, il faudrait que l'on mutualise également les choses. On ne va pas revenir sur le sujet, mais cela peut être effectivement un fil conducteur, puisqu'il y a des similitudes entre l'Agglomération et la Municipalité de Nevers. Au niveau de l'Agglomération, effectivement, cela relève du Conseil communautaire. Au niveau de l'Agglomération, on gère également des équipements culturels. On retrouve également des associations structurantes, et je pense à D'Jazz, au Café Charbon, à Alarue... Mais la consolidation, il faudra qu'elle soit faite de l'un à l'autre, et, là, on pourra effectivement, pour être plus efficaces, réfléchir à une sorte de mutualisation. La mise en place d'un groupe culture, je l'invite, je n'ai aucun souci avec cela ; c'est moi qui l'avais proposé dans le cadre de l'Agglomération. Je pense que c'est quelque chose qui est plutôt intéressant ; cela fonctionne, cela permet d'avoir un tour d'horizon, et puis d'appréhender la réflexion de tout un chacun. Et au niveau de la municipalité de Nevers, je n'ai pas de souci avec cela.

M. le Maire – Nous avons toujours veillé à articuler. Nous allons aussi avancer sur un règlement d'intervention à l'Agglomération, et nous évitons les doublons. Il faut évaluer ce qui relève de l'intérêt communautaire, et ce qui n'en relève pas.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – C'est simplement que je ne comprends pas pourquoi certaines associations qui ont déjà demandé des choses à l'Agglomération reviennent ici. Je comprends qu'il y ait des associations qui ne concernent que Nevers ; et que Nevers attribue des subventions à ces associations qui ne concernent que la Ville de Nevers, je le comprends. Mais d'autres associations qui sont d'intérêt communautaire et qui ont déjà demandé à l'Agglomération, je ne comprends pas trop pourquoi... Mon idée, ce n'est pas de leur donner moins...

M. le Maire – Il n'y a pas de soucis, mais il peut y avoir un co-financement ; même si, de plus en plus, on va le limiter, parce que je considère qu'après c'est à chacun, en fonction de son positionnement, d'être financé si la collectivité l'estime utile. On avait pas mal de choses qui étaient financées en complément l'une de l'autre ; nous allons essayer d'avancer pour que cela soit mieux identifié. Il y a déjà des choses que l'on a faites, comme le Marathon. Je prends l'exemple du Marathon : aujourd'hui, la Ville ne le finance plus, mais elle est toujours partenaire,

puisqu'elle fournit beaucoup de choses, de moyens humains, de moyens matériels, etc.

M. Pommier – Mais, en règle générale, ce ne sont pas des doublons. Je ne parle que pour la culture. Et sur la partie « Agglomération », cela relève d'un intérêt communautaire ; c'est important de le préciser. Je ne raisonne pas sous forme de doublon. Je sépare encore suffisamment bien les choses. Je précise également que, dans le cadre de la culture, sur la Municipalité de Nevers, je ne suis pas le seul à décider, puisque l'Adjointe est Corinne Mangel, assistée de Françoise Hervet et de moi-même. Nous faisons bien le lien, et c'est cela l'intérêt d'être à trois, et avec les services, sur la Ville de Nevers, et je suis sur le côté Agglomération également ; le parallélisme est donc vite fait, et la transversalité existe réellement.

M. le Maire – Exact. Nous faisons la chasse aux doublons, mais, par contre, quand il y a un complément, c'est important de pouvoir le faire. C'est toute la difficulté de l'exercice. Le positionnement de Laurent Pommier est intéressant, justement, pour bien-être au courant des sollicitations, puisqu'il y a aussi des gens qui sollicitent en ne tablant que sur un, ou en disant qu'ils vont peut-être avoir les deux...L'idée, c'est d'être le plus juste possible, une fois de plus.

Vincent Morel.

M. Morel – Juste une demande d'information. Pour Carbone Café, le gros de la subvention, c'est surtout au niveau de l'Agglomération. Qu'est-ce que l'on subventionne directement dans ces 1 300 € ? Est-ce quelque chose de très particulier ? La subvention de l'Agglomération est bien de plusieurs dizaines de milliers d'euros ?

M. Pommier – Le fléchage des 1 300 € concerne la création du pôle musique « danses d'ici et du monde ». C'est plus spécifique. Après, effectivement, le gros de la subvention est fléché sur l'Agglomération, puisque nous avons mis à disposition un équipement culturel rénové.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Nous attribuons à l'unanimité ces subventions.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-197

Patrimoine et transmission : partenariat Ville de Nevers / Pass Patrimoine Patrvia

Adopté à l'unanimité.

SÉCURITÉ

2021-198

Contrat de sécurité intégrée entre l'État et la Ville de Nevers

M. le Maire –

La dernière délibération à évoquer est la délibération n° 198 concernant le contrat de sécurité intégrée entre l'État et la Ville de Nevers.

La loi pour une sécurité globale préservant les libertés entend consacrer le principe du continuum de sécurité, sur le fondement des différents travaux menés par le ministère de l'Intérieur et le Parlement. Comme l'a expliqué le Premier ministre en avril dernier, ainsi que le ministre concerné, Gérald Darmanin, il s'agit de créer un nouvel outil, le contrat de sécurité intégrée, partenarial, et complémentaire au plan départemental de prévention de la délinquance.

Dans une circulaire du 16 avril 2021, le Premier ministre a exposé aux préfets les champs d'action du contrat de sécurité intégrée. L'objectif est de permettre de concrétiser un niveau stratégique de partenariat et les engagements entre l'État et les collectivités territoriales pour la sécurité de tous.

Ces contrats portent l'ambition de lutter plus efficacement contre l'insécurité, en associant tous les acteurs de la prévention jusqu'à la répression. C'est un gros travail, avec beaucoup de concertation et d'engagement de l'État, de la Justice, et aussi de la Ville de Nevers. Je rappelle que cela a permis aussi d'obtenir 7 postes de policiers nationaux de terrain. Nous recevons prochainement le ministre de l'Intérieur, à la fois sur cette évolution du commissariat, et également sur la création du PSIG de Château-Chinon notamment.

Je ne vais pas détailler le contrat. Vous l'avez reçu. Sauf si vous le souhaitez.

Je crois savoir qu'il y avait des questions précises, auxquelles je vais essayer d'apporter des réponses précises. Je vous passe la parole.

Mme Dupart-Muzerelle : Merci, Monsieur le Maire.

Après le texte sur le rappel à la loi le mois dernier, vous nous demandez aujourd'hui de voter une délibération concernant le contrat de sécurité intégrée, auquel vous souhaitez voir adhérer la Ville de Nevers. Ceci dans le but « *de lutter contre le sentiment d'insécurité et contre la délinquance, mais également, pour assurer une cohésion sociale dans les quartiers et sur le territoire* ».

Le spectre est donc particulièrement large.

Ces contrats existent depuis environ un an. Je rappelle qu'ils ne font pas l'unanimité, et d'ailleurs l'Association des Maires de France, que vous connaissez bien, a émis les plus grandes réserves par rapport à ces contrats, dénonçant

notamment un concept flou, et le fait qu'ils n'aient pas été élaborés en concertation avec les élus.

Dans ces contrats, l'État demande aux collectivités de partager les efforts en matière de sécurité ; et c'est pourtant la compétence de l'État.

Ce soi-disant gagnant- gagnant entraîne, parfois, et même souvent, des déséquilibres dont les collectivités territoriales font les frais. Les demandes de l'État s'accroissent en matière de mise en place ou d'extension de la vidéo surveillance, ou en matière d'accroissement des effectifs de policiers municipaux.

Ce dispositif entraîne aussi *de facto* une redéfinition des missions de la police nationale, en renforçant l'aspect répressif.

Comme lors du précédent Conseil municipal, nous ne pouvons que vous faire part de nos craintes quant à la confusion des rôles ici entre les polices municipales et les polices nationales.

À Paris, la police municipale récemment mise en place n'est pas dotée d'armes létales, et ses missions d'ultra proximité sont claires : moins interventionniste, davantage dans la proximité, la tranquillité publique, la prévention, le lien avec la population, la désescalade.

À Lyon, Grenoble et Bordeaux, grandes villes, villes écolos justement, on mise sur la prévention, la proximité, le refus des armes létales ; des positions diamétralement opposées au continuum de sécurité auquel participe le contrat de sécurité intégrée.

Dans ces villes, pas de confusion entre une police nationale, bien sûr armée, luttant contre la criminalité et la délinquance, et une police municipale qui occupe des missions de tranquillité, de prévention, de relation avec les habitants, et qui, de ce fait, n'a aucunement besoin d'armes létales.

À Grenoble, on mise sur des cursus de formation toujours plus proches des grands enjeux de société : violences faites aux femmes, maltraitance infantile, lien police-population, éthique et responsabilité, on forme à la gestion des conflits.

À Bordeaux, on ne fait pas de la vidéosurveillance l'alpha et l'oméga de la politique de sécurité. Sans vouloir l'éradiquer, on s'interroge sur son coût et on souhaite en évaluer l'efficacité.

Dans ces villes, on n'hésite pas à augmenter de façon significative le nombre de policiers municipaux, mais on leur redonne des missions claires, qui ne prêtent à aucune confusion avec la police nationale, ni pour eux, ni par rapport à la population.

Cette vision est bien sûr à contre-courant de la vision gouvernementale.

En adhérant à ce contrat de sécurité intégrée, la Ville de Nevers engage sa police municipale dans une voie qui, pour nous, n'est pas la sienne.

Ces initiatives ne renforcent pas la police municipale dans ses fonctions. Bien au contraire, elles la détournent de ses missions premières de proximité, de prévention, de médiation, de travail au rétablissement d'un lien de confiance avec la population, qui sont aussi des outils indispensables, et aussi très efficaces contre la délinquance.

M. le Maire –

Je pensais que vous aviez des questions précises ; c'est ce que l'on m'avait remonté. Mais je vais vous répondre en même temps que répondre aux questions précises.

Je comprends que vous ne soyez pas là lors du précédent mandat, mais ce sont des débats que nous avons eus, nombreux et répétés. Nous avons quand même avancé sur des moyens dotés à une police qui était peu mise en avant et peu utile, et nous en avons fait avant tout une police de proximité, c'est-à-dire de terrain, qu'elle soit armée ou pas armée, d'ailleurs ; et qu'elle soit présente sur tous les quartiers, avec les moyens dont nous disposons.

Donc, pour moi, vous opposez des choses qui ne le sont pas, et qui sont complémentaires. Si la prévention suffisait, ça se saurait.

Vous avez cité de grandes villes où il y a depuis longtemps une police, armée ou pas, et je pense que les comparaisons ne sont pas toujours justes.

Vous évoquez une police municipale à Paris. Il n'y a pas de police municipale à Paris, puisqu'il y a notamment une préfecture de police. Paris a d'autres moyens, et peut compter sur d'autres formes d'interventions que les policiers municipaux. Maintenant, la Maire de Paris a décidé de se doter d'une police, non armée, mais elle a d'autres moyens armés qui sont beaucoup plus présents sur le territoire que nous, si nous en avons besoin. Cette comparaison ne me semble pas forcément très opportune. Je suis toujours content quand on nous compare à Paris, au niveau de la Ville de Nevers, mais il ne me semble que nous ne jouons pas tout à fait dans la même cour.

Après, vous évoquez des villes comme Grenoble, Bordeaux...

Je connais bien Grenoble, j'y ai vécu plusieurs années.

Je fais un peu d'humour : ce sont des villes où il n'y a pas de sapins pour se cacher derrière ; donc il y a moins d'insécurité. Plus sérieusement, là encore, pour moi, l'armement d'une police, c'est de la dissuasion. Donc, quelque part, c'est de la prévention. Comme la vidéo. Ce n'est pas que de la répression. Par contre, ce sont des outils, s'il le faut.

Franchement, on est là sur des combats d'arrière-garde. Aujourd'hui, les policiers sont des cibles pour le terrorisme, qui, je vous le rappelle, est quand même présent sur le territoire, même si la Covid fait l'attention des médias quotidiennement.

Allez à Grenoble, au quartier des Grésilles : je ne suis pas sûr que l'on soit sur de la prévention. Cela m'est arrivé de tourner avec la police là-bas dans le cadre

de mes stages à l'école d'avocats, et j'ai quelques souvenirs comme quoi le pseudo paradis que vous décrivez me semble très loin de la réalité.

Franchement, je pense que l'on mêle tout ici. On mêle beaucoup de prévention, qui est portée par l'équipe, la proximité, les brigades de tranquillité, les centres sociaux, les formations supplémentaires que l'on a menées, qu'elles soient d'enseignement supérieur ou pas... Beaucoup de choses par l'éducation, par l'éducation parentale aussi, qui parfois fait défaut, partout en France.

Il n'y a pas de solutions miracle, et c'est un combat auquel il faut s'attaquer, à divers degrés.

On a voté l'autre fois la possibilité de faire des rappels à l'ordre ; c'est une forme de prévention aussi ; tout en mettant un peu de répression, gentille.

Je pense donc que nous sommes vraiment sur tous les panels, et il est important que nous allions plus loin.

Sur l'armement de la police, je le redis, les policiers sont des cibles. Et même s'il n'y a avait pas le terrorisme, aujourd'hui il y a de plus en plus de gens déséquilibrés. Je ne parle même pas des courriers que je reçois, mais j'en ai encore d'autres que je ne vous lis même pas, mais on m'appelle « à cesser le feu », on m'écrit que l'on est en guerre, que partout c'est la guerre, que Joe Biden n'est pas président des États-Unis...

Quand il y a des choses comme ça, il y a un peu de bile à se faire : on a quand même quelques-uns de nos concitoyens qui sont perturbés.

Je considère qu'un policier, il n'est pas là pour cueillir des fleurs – ce sont les fleuristes – ; il est là pour être armé, et, si possible, il évite de se servir de son arme, parce que c'est ça l'objectif. Mais, quelqu'un qui a une arme, cela peut en calmer quelques-uns.

Nos policiers sont de moins en moins respectés. Je le vois sur le nombre de procédures où l'on doit se porter partie civile pour des outrages, pour des injures.

Depuis qu'il y a les armes, il y a quand même moins de choses qui me remontent.

Je souhaite d'ailleurs qu'on aille jusqu'à l'équipement en vidéo individuelle ; c'était dans les investissements à venir. Mais il faut déjà protéger nos policiers. Si nos policiers sont exposés, comment voulez-vous qu'ils protègent la population ? Et de plus en plus ils font des patrouilles mixtes avec le commissariat. Imaginez qu'il se passe quelque chose par rapport à une patrouille mixte où il y a un policier qui est armé et un policier qui est non armé : le policier armé devra déjà protéger le policier non armé avant de protéger la population ; cela n'a pas de sens.

La plupart de nos policiers sont des anciens gendarmes ou des anciens policiers nationaux. Les polices municipales intéressent de plus en plus. Ce sont donc des gens qui ont l'habitude. Avoir une autorisation de port d'arme, on ne l'a pas si facilement, et elle est renouvelée. J'ai veillé à ce que les séances de tests se fassent dans le temps et pas qu'une seule fois par an.

Vous nous citez des villes ; pour moi, il n'y a aucune ville avec une solution idéale, et il n'y a aucune ville exemplaire dans ce domaine, parce que, malheureusement, ce n'est pas du fait des élus ou des forces de l'ordre, c'est du fait de certaines personnes qui se comportent curieusement... Vous avez peut-être vu dans la presse aussi quelqu'un qui s'est mis à bricoler du gaz ou à vouloir faire sauter... Je ne dis pas que l'arme est nécessaire, elle est même déconseillée pour ne pas faire sauter l'immeuble. Vous voyez bien que l'on est dans un monde qui crée des angoisses. Or, voire des policiers armés, cela rassure aussi les gens.

On parle de « sentiment d'insécurité ». On n'a pas plus d'insécurité ici qu'ailleurs ; on en a peut-être parfois moins. Mais on a un sentiment d'insécurité qui existe. Je veux le combattre. Je veux le combattre par de la présence de la police visible. Et vous allez en voir de plus en plus certains jours à certaines heures, où il y aura des opérations coup de poing – je n'aime pas trop ce terme, mais c'est comme ça –, où la police va être en permanence sur le terrain à plusieurs endroits pour dissuader des conduites, des incivilités... Je reçois des lettres en permanence, comme les autres maires, où, pour un *oui* ou pour un *non*, on se plaint, et parfois c'est justifié...

Oui, la police va être de plus en plus visible, et présente, et armée, et c'est indispensable ; ce qui n'empêche pas toutes les mesures de prévention que l'on porte, et cela n'est pas antinomique. Mais, malheureusement, si ça suffisait, cela se saurait.

Je le dis, parce que je croyais que cela faisait partie des questions que vous vouliez poser, l'armement, c'est voté depuis le 17 mars 2015. Je ne m'en rappelais plus, mais on est à plus de 7 ans. Nous avons renouvelé notre matériel ; je parle sous le contrôle de Claude Loron, l'adjoint en charge de cela. On avait des révolvers qui étaient dépassés et onéreux en pièces détachées ; soit on désarmait la police, ce qui n'était pas l'idée, soit on renouvelait le matériel, ce qui a été le cas, puisque la décision devait être prise avant le 31 décembre 2021.

Je voulais aussi dire que la plupart de nos agents, et il y a eu parfois des mobilités, sont habitués aux pistolets automatiques pour lesquels nous avons investi. Le coût total de ces armes représente 13 000 €.

La police municipale, aujourd'hui, c'est 15 personnes, avec deux en attente de renouvellement, et deux perspectives de recrutement de policiers municipaux d'ici 2026. Ce sera mécanique au vu de l'évolution de la population, en espérant qu'elle continuera d'être croissante.

Je vous indique des ratios, quand même.

Le ratio moyen : 48 % des communes ont un policier municipal pour 1 400 habitants.

Si on était dans ce ratio, on devrait être à 24 policiers municipaux. Pour l'instant, on n'y est pas, même si on a des perspectives d'embauches. Sur la police intercommunale, nous nous prononcerons lors du prochain Conseil d'agglomération en début d'année prochaine ; cela donnera sans doute aussi des moyens supplémentaires.

Je voulais dire aussi que l'intérêt de signer ce contrat de sécurité intégrée, il est aussi financier, puisqu'il y a le Fonds Interministériel de Prévention de la

Délinquance et le Fonds régional FIPDR qui seront fléchés prioritairement sur les communes qui auront signé cet engagement solidaire. Ne pas le signer, ce serait nous empêcher d'avoir des moyens supplémentaires sur nos projets à venir, et notamment la sécurité des écoles, qui a été accélérée par le plan de relance, puisque toutes nos écoles aujourd'hui sont, ou sont en passe d'être sécurisées, etc. Et on a vu parfois que certains comportements étaient inquiétants auprès des écoles.

Je ne suis pas pour agiter des choses qui font peur et qui ne sont pas fondées, mais je suis pour prendre en considération ce qui est une des attentes les plus importantes de nos concitoyens. On leur doit la sécurité. Et nous allons la porter – cela fait partie de nos engagements – de façon plus forte encore dans les années à venir.

François Diot.

M. Diot –

Là-dessus, Monsieur le Maire, il n'y a pas de débat.

Que les questions de sécurité et de tranquillité publique soient des choses importantes, en effet, ce sont des sujets essentiels ; et le droit de vivre tranquillement, en paix, c'est un droit humain fondamental, auquel les Neversois et les Neversoises doivent avoir accès. Là n'est pas la question. Et on ne verse ni dans l'angélisme ni dans la démagogie. Et la frontière est parfois ténue.

Mais, par rapport à ce qu'a dit Sylvie Dupart-Muzerelle, et vous ne répondez pas là-dessus, la question fondamentale est la frontière entre police municipale et police nationale.

Le maintien de l'ordre public, c'est d'abord du ressort de l'État et de la justice.

Certes, progressivement, les maires se sont vus confier des tas de missions dans ce domaine, notamment depuis la création des polices municipales, puis la possibilité de les armer, puis la mise en place de réseaux de vidéoprotection ou de réseaux de vidéosurveillance, etc. Mais progressivement tout cela aboutit à décharger l'État de cette responsabilité-là sur les élus locaux. Or, comme le dit Sylvie Dupart-Muzerelle, cela ne devrait pas être notre mission.

Ensuite, qu'une convention essaie de régir les liens et l'articulation nécessaires entre la police nationale et la police municipale, le Procureur de la République, cela ne peut pas faire de mal, d'accord.

Mais, ensuite, à la lecture précise de la convention, on apprend des choses.

Si on la lit précisément, on apprend que l'on s'engage à embaucher 4 policiers municipaux supplémentaires pour porter les effectifs à 17 d'ici 2026.

On apprend que nos policiers municipaux vont changer d'arme et seront désormais armés de pistolets automatiques Zig-Sauer Pro.

On apprend que le flux de vidéoprotection sera envoyé vers la police nationale.

On apprend que l'on va doubler le nombre de caméras de vidéoprotection dans le mandat qui vient. On en a 42 aujourd'hui ; on va en rajouter 45. Et M. Loron nous a dit que l'on finirait à plus de 100. C'est donc 42 + 45 + encore d'autres. Et on lit, d'ailleurs, dans la convention que ces caméras de vidéoprotection sont censées encadrer les manifestations et les mouvements sociaux. Tout cela illustre la dérive potentielle sur laquelle nous n'avons cessé d'alerter, etc.

Et on apprend aussi que la Ville de Nevers s'engage à recruter un maître-chien et son chien pour la recherche de stupéfiants et pour la défense.

Est-ce bien là notre rôle ?

Dans cette convention, il y a quand même des éléments qu'il faut aller dénicher entre les lignes.

Tout cela illustre encore une fois ce que disait Sylvie Dupart-Muzerelle : la frontière devient de plus en plus floue, que vous validez, dans cette convention, même peut-être à votre corps défendant, entre la police nationale et la police municipale, entre compétence de l'État et compétence de la Ville. Et tout cela ne va pas franchement dans la bonne direction. Je n'ai pas relu tous les débats qu'il a dû y avoir à l'Assemblée nationale quand le texte a été voté, mais cela a dû être ardu. C'est dans la fameuse loi de sécurité globale. Cela n'a pas dû être triste, les débats politiques sur le sujet.

M. le Maire –

Je vais passer la parole à Philippe Cordier, qui me l'a demandée, et ensuite à Emilie Chamoux. Mais juste deux mots.

Dans l'absolu, il y a plein de choses où l'on pourrait ne rien faire : la santé..., tout ce que vous soutenez régulièrement sur le régalien ; sauf que le Maire et son équipe sont redevables aussi de la tranquillité publique sur le territoire. D'où la création de la Direction de la Tranquillité et de la Sécurité ; d'où un Adjoint en charge de cela. Il faut que nous assurions cette mission avec des moyens.

Il y a ceux de l'État. Il y a les nôtres.

Les missions sont un peu différentes.

L'idée est que notre police soit davantage de proximité, de veille, pour une ville qui soit apaisée, qui soit respectée, et où il y ait le moins possible d'incivilités ou d'infractions.

La police nationale a d'autres tâches beaucoup plus fortes – comme la gendarmerie quand on est en zone gendarmerie –, en matière de stupéfiants, par exemple, en matière de crimes et délits, etc. Donc chacun son rôle.

Il n'empêche que plus nous serons présents sur le nôtre, plus la police, ou la gendarmerie, quand on est en zone de gendarmerie ou si on fait une police intercommunale, aura du temps à consacrer à des infractions qui sont plus importantes.

Donc, pour moi, il n'y a pas de choses qui se télescopent ; il y a un complément. Alors, que parfois la frontière soit ténue, sans doute ; d'ailleurs, quand on fait des patrouilles mixtes, on fait bien des choses ensemble.

Maintenant, il vaut mieux que l'on soit dans un même objectif en étant côte à côte, même si chacun déborde un peu, que de ne pas s'y intéresser, ou de laisser des trous dans la raquette.

J'entends ce que vous dites, mais, en même temps, il faut être pragmatiques, et c'est ce que nous essayons d'être.

Oui, nous allons donc monter en effectif.

Le doublement des caméras, cela fait plusieurs Conseils municipaux où nous évoquons ce point ; ce n'est pas nouveau, et c'est dans notre projet de mandat aussi, parce que c'est une nécessité, et que cela nous est demandé, et c'est clair que nous allons augmenter les résultats des affaires à élucider, et la lutte contre le comportement inadmissible de certains. Il y a quelques-uns qui parfois pourrissent la vie du plus grand nombre, et ce n'est pas acceptable. Quand on est élu, on doit s'y intéresser, et nous le ferons par les moyens que nous allons à ce service de police, qui va augmenter *de facto*, si l'on continue l'augmentation de population de toute façon, et *a fortiori* si on porte la mission sur un périmètre plus large.

Ce n'est pas que je n'ai pas répondu à Sylvie Muzerelle ; nous avons dit les choses différemment, nous ne sommes pas forcément en désaccord, mais nous n'allons pas rester les bras croisés à dire qu'il nous faut plus de moyens.

Cela ne m'empêche pas d'aller demander au ministre de l'Intérieur régulièrement des moyens complémentaires pour le commissariat, ou pour les gendarmes, parce que l'on n'a pas non plus à faire complètement leur rôle, et d'ailleurs ce n'est pas complètement dans les missions des policiers municipaux, notamment sur les enquêtes, etc.

Si Claude Loron veut me compléter, bien sûr, il peut... Je parlais sur la partie plus technique.

M. Loron –

Merci, Monsieur le Maire. Simplement, l'armement, c'est un renouvellement ; nous avons déjà des armes. Nous avons pris les Sig-Sauer Pro, qui sont les mêmes que ceux des policiers et les gendarmes. On sait déjà que les personnels qui arriveront chez nous seront formés. Sur les deux qui arrivent l'année prochaine, et qui ont été recrutés et qui vont venir en début d'année en remplacement de ceux qui sont partis, il y a un gendarme, qui connaît l'arme par cœur.

Pour nous, cela nous fait aussi moins de formation, et cela fait gagner de l'argent à la Mairie.

Quand vous dites aussi que les Mairies ont de plus en plus de pouvoirs, je dirais que l'on revient, et si l'on refait l'histoire, au début du 20^e siècle, où il n'y avait pas de police nationale ; c'était les maires qui avaient la responsabilité de cela.

Vous voyez, l'histoire revient. Et je rappelle que c'est Pétain en 1941 qui a fait la police nationale ; elle n'est pas si vieille que cela.

On ne retrouve que les pouvoirs du maire, et au contraire, on en a perdu, je dirais.

Et tant que les policiers municipaux n'auront pas de possibilité d'être OPJ ou APJ, on est encore très loin de toutes les prérogatives d'un policier national. Ce n'est pas ce que l'on demande. Nous, nous ne travaillons pas la nuit.

À Grenoble, ils n'ont pas d'armement, ils n'ont que des tasers et ils travaillent la nuit. On n'en est pas là à Nevers, on est dans une ville calme. Ils travaillent avec la police nationale ; c'est pour se protéger, eux, et leurs camarades, quand ils y vont, qu'ils sont armés.

M. le Maire – Merci. C'est vrai qu'il y avait l'ancienne cellule d'embastillement du maire, au niveau du service courrier.

Philippe Cordier.

M. Cordier – Je voudrais revenir sur la déclaration de Mme Dupart-Muzerelle, parce que, là, je tombe vraiment de ma chaise quand j'entends parler des villes écolos.

Parlons-en des villes écolos !

Grenoble : un sentiment d'insécurité, qui s'est accentué depuis votre prise de cette ville. Et à La Guillotière à Lyon, quartier que je connais très bien ; parlez-moi de la sécurité au sein du quartier de La Guillotière, Madame Dupart-Muzerelle, puisque vous avez cité des villes écolos. Expliquez-moi.

C'est un quartier que je connais bien, parce que j'y ai vécu pendant 13 ans. Alors, expliquez-moi, en fait, votre point de vue sur le sentiment d'insécurité à Lyon, et ce que vous proposez.

Vous n'avez peut-être pas vécu à Lyon, mais vous insinuez... Vous nous dites que les villes écolos, au niveau de la sécurité, c'est formidable. Parlez-moi de l'insécurité...

Mme Dupart-Muzerelle – Je n'insinue rien... Je fais part de modèles différents...

M. Cordier – Quel modèle préconisez-vous ? Préconisez-vous la situation de ce qui se passe à La Guillotière ? Où des compagnies de CRS sont obligées d'intervenir pour régler le problème, et à 17 heures ces compagnies de CRS s'en vont, et les commerçants sont obligés de tirer leur rideau de fer pour que le commerce de la drogue se mette en place dans ces rues, place du pont, rue Paul Bert ; un quartier que je connais extrêmement bien, dans lequel j'ai vécu et où les grands-parents de mon épouse avaient un commerce.

Dites-moi un peu ce que vous proposez dans ces villes écolos, qui, à chaque fois qu'elles prennent une décision, je tombe de ma chaise : le sapin, le foie gras, le Tour de France... Je trouve vraiment que la gestion de ces villes-là, c'est une catastrophe, en fait.

Mme Dupart-Muzerelle – Là, on tombe dans la caricature. Voulez-vous que... Nous sommes vers Noël, je vais vous raconter l'histoire du sapin de Noël ; elle est quand même très drôle, cette histoire.

M. Cordier – Oui.

Mme Dupart-Muzerelle – L'histoire du sapin de Noël de Bordeaux, c'est un sapin qui avait été acheminé à grands frais, qui avait coûté 60 000 € à la Ville de Bordeaux, et qui, au bout de trois jours, était tombé. C'était en 2019.

En 2020, le maire de Bordeaux, écolo, a dit que peut-être on pourrait faire autre chose, et qu'avec ces 60 000 €, on pouvait faire du spectacle vivant, quelque chose de différent. Et c'est tout ! Voilà la simple histoire du sapin de Noël de Bordeaux.

J'ai fait une digression ; vous m'y avez entraînée. Pour ce qui est de la sécurité dans les villes écolos, je n'ai jamais dit que la police nationale ne devait pas intervenir ; je n'ai jamais été contre la sécurité ; je n'ai jamais été contre le fait que l'on intervienne contre la délinquance.

Ce que je dis simplement, c'est que, pour nous, il y a des missions qui sont différentes. Ce sont pratiquement deux métiers différents. Moi, je le vois comme ça. Il y a la police nationale, qui lutte contre la délinquance ; et il y a la police municipale, qui est formée autrement, et qui agit en avant, et qui, d'ailleurs, ne devrait jamais être mise en situation de danger par rapport à des opérations dangereuses.

C'est tout.

Mais n'allez pas me faire dire ce que je n'ai pas dit.

M. Cordier – C'est parce que vous avez laissé un état se développer, qui est un état où les gens ne peuvent pas vivre dans ces villes-là ; c'est tout. Point final.

On préfère fermer des crèches à Grenoble, pour laisser, en fait, se développer un trafic de drogue. Je suis désolé.

Non, ce n'est pas n'importe quoi. Cela a été relaté dans la presse. Je suis désolé.

M. le Maire – Il y a quelques mois, il y a eu une crèche où les parents ne pouvaient plus approcher, et qui a dû être fermée, pour des raisons d'insécurité. Je ne jette la pierre sur personne. C'est une problématique... Grenoble est une ville plus grande aussi. Mais effectivement, ce n'est pas avec que de la prévention que l'on va régler ce problème, c'est sûr.

Je passe la parole à Emilie Chamoux, qui voulait intervenir sur notre délibération.

Mme Chamoux – Oui, je voulais simplement revenir justement sur cette séparation entre police municipale et police nationale.

Ce que prévoit la loi de sécurité globale, c'est que, justement, à partir de 21 policiers municipaux, celle-ci pourra se voir confier des prérogatives de la police nationale, mais avec un recrutement qui est différent. C'est bien là tout le problème, en fait, puisque la formation des policiers nationaux me semble absolument primordiale. Et les policiers municipaux ne sont pas recrutés de la même façon, et ils ont une formation qui est différente. Vous avez évoqué, Monsieur le Maire, le fait que vous veilliez au recrutement des effectifs de la police municipale, mais on peut s'inquiéter éventuellement de dérives, puisque l'on pourra voir confier ces services à des entreprises privées. C'est là où, en fait, peuvent se porter nos inquiétudes, si l'on en arrivait à mettre en place ce dispositif.

M. le Maire – C'est ce que fait la Maire de Paris pour le stationnement ; je le dis objectivement. Beaucoup travaillent avec le privé. Nous, ce n'est pas notre idée.

Si l'on peut passer à 21, très clairement, notamment avec une police intercommunale, nous le ferons ; cela donne plus de moyens, cela donne une Direction. Nous le ferons, en essayant de motiver l'État sur le fait d'assumer ses obligations, mais je pense qu'il le fait déjà. Et si maintenant nous pouvons être en appui sur certaines missions... À part le Maire et les adjoints, il n'y a pas d'autre OPJ, si ce n'est dans la police nationale, mais il n'y en a pas dans la police municipale. Il est donc important que l'on puisse renforcer tout cela raisonnablement. Nous le ferons dans un esprit de maîtriser quand même les choses, et que cela ne parte pas dans tous les sens, parce que ce n'est pas l'idée.

Madame Chamoux – J'avais posé une question en Commission, au sujet de la communication des fichiers entre la police municipale et la police nationale, et M. Loron m'avait répondu que c'était la CNIL qui gérait ce point. Mais je m'inquiète également sur ce sujet du problème de la CNIL, puisque l'on sait qu'aujourd'hui elle n'arrive pas à traiter du tout l'ensemble des problèmes auxquels elle doit faire face, car elle n'en a pas les moyens.

En fait, je m'inquiète au niveau de ce qui sera collecté par les caméras de vidéosurveillance, au niveau de la communication entre les différents fichiers, avec des renseignements qui ne seraient pas gérables par la police municipale et qui relèveraient plutôt de la police nationale.

M. le Maire – Ne vous inquiétez pas. Nous veillons au grain. J'ai toujours un côté avocat, et intéressé aussi au respect des libertés individuelles. Il faut trouver cet équilibre entre les libertés publiques et les libertés individuelles.

L'idée, c'est de ne pas outrepasser un certain nombre de choses. Si j'avais été autrement, on aurait été directement sur de la vidéosurveillance ; ce n'est pas l'idée. Que de temps en temps on passe sur ce niveau, nous le disons, et cela concerne de grands événements, comme le feu d'artifice, et c'est pour la

protection des personnes, quand parfois il y a presque 30 000 personnes, et qu'il y a un malaise ; oui, dans ce cas, les caméras peuvent nous aider à intervenir très vite, et à appeler les pompiers. Sur des saccages qui ont eu lieu à Nevers, inadmissibles, ou sur certaines manifestations, oui, nous nous mettons en vidéosurveillance pour faciliter le travail notamment de la police nationale et le nôtre. Pour le reste, les 99 % du temps, nous sommes en vidéo-protection ; je le dis par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure.

Ne vous inquiétez pas sur les données. Et de toute façon, il y aura un garant supplémentaire que nous avons décidé de créer, qui est le comité d'éthique, qui sera là aussi pour avoir accès à un retour d'informations.

La CNIL, même si elle est débordée, se penche quand même sur les dossiers. Vous parliez en début de Conseil de l'évolution des caméras pour les passages piétons ; la CNIL nous a répondu. Elle n'est donc pas débordée au point de ne pas s'intéresser aux dossiers.

Mais l'idée, c'est d'utiliser ces outils intelligemment, et de ne pas en faire un sur-usage non plus.

Nous votons.

Qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstentions : 7

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2021-199 **Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Nevers Agglomération, la Ville de Varennes-Vauzelles et la Ville de Nevers – Aménagement cyclable**
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

Je voulais juste vous dire un mot avant que nous nous quittions.

Je voulais d'abord vous dire que vous allez recevoir le calendrier des séances municipales de toute l'année prochaine. Je suis en train de travailler sur celui de l'Agglomération aussi. Évidemment, c'est sous réserve de changements, notamment pour le deuxième semestre, où il peut y avoir des évolutions d'emploi du temps. C'est toujours compliqué de gérer un an avant. Nous allons essayer de le faire.

En tout cas, merci pour nos échanges. Que l'on soit d'accord ou pas d'accord, c'est, comme on dit, la démocratie qui est passée. En tout cas, chacun peut s'exprimer.

Madame Mangel, que voulez-vous nous dire ?

Madame Mangel –

Merci, Monsieur le Maire. C'est une invitation, notamment pour l'opposition, pour demain mercredi à 14 h 30 à la cathédrale pour venir découvrir les 14 stations du Chemin de Croix en faïence de Montagnon, ainsi qu'à l'inauguration, en présence de la DRAC, et surtout la restitution du travail des lycéens du lycée professionnel de Varzy, section ferronnerie, et du lycée de Longchamp, en Côte d'Or, section céramique.

Je serai présente, et je serai accompagnée de Françoise Hervet pour l'enseignement supérieur. Merci.

M. le Maire –

Merci beaucoup.

Je voulais vous informer que nous maintenons ce que nous avons proposé aux seniors, dans des mesures sanitaires accrues, au théâtre le 18 et 19 décembre après-midi à 15 heures, avec un spectacle autour de Reggiani.

Je voulais vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année. Essayez de profiter de ces fêtes dans des règles raisonnables, pour que l'on vous retrouve en pleine forme en début d'année prochaine. Nous aurons l'occasion de faire les vœux à la population, si les conditions sanitaires le permettent, et que l'on ait au maximum la troisième vaccination, et vous y êtes tous invités, le 17 janvier au Café Charbon, pour permettre de découvrir le lieu à ceux qui ne le connaissent pas. C'est bien sûr sous réserve des règles en vigueur, avec un objectif prioritaire de protéger nos concitoyens, mais de continuer quand même une activité.

Passez une bonne nuit.

La séance est levée.

Merci.

M. le Maire lève la séance à 0 h 17.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Christine Kronenberg

Denis Thuriot

Vincent Morel